

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'OISE SUD (SIAVOS)

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Gestion du document	Auteur	Date
Tanguy NEYROLLES	Aurélie VANDENBULCKE	31/05/2022

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2021

Monsieur Le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de Veolia, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenions soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXI^{ème} siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kairos, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de Veolia en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Au cours des quatre dernières années, « Osons 20/20 ! », notre précédent projet stratégique, a permis de redonner des bases solides à l'Eau France pour accompagner nos clients.

Au cœur de cette transformation se trouve **l'écoute** de toutes nos parties prenantes :

- ✓ de nos clients collectivités, avec de nouveaux « Contrats de Service Public » sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous,
- ✓ des citoyens-consommateurs, guidés par le principe de «Relation Attentionnée» et nous appuyant sur la mesure de leur satisfaction tout au long de leur parcours, mais aussi sur leurs réclamations, pour améliorer toujours davantage le service, mieux anticiper leurs besoins, développer de nouveaux services et de leur donner les moyens de s'informer et d'agir sur leur consommation d'eau, leur "empreinte eau",
- ✓ des territoires et des industriels, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques,
- ✓ de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de travailler en sécurité, de se former, de s'engager et de grandir dans l'entreprise, avec plus de responsabilités confiées à ceux qui agissent sur le terrain, directement à vos côtés,

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec « **Impact Eau France** » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique et ainsi être "créateurs d'utilité".

- ✓ par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat,
- ✓ par une **transformation inclusive au sens large** : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Veolia est le leader et LA référence du cycle de l'eau en France, pour le compte des collectivités publiques et des industriels.

Nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

24,9 millions de personnes desservies en eau potable

2051 usines de dépollution des eaux usées gérées

6,9 millions de clients abonnés

14,8 millions d'habitants raccordés en assainissement

1,6 milliard de m³ d'eau potable distribués

1,2 milliard de m³ d'eaux usées collectées et dépolluées

2172 usines de production d'eau potable gérées

Contribuer au progrès humain, une raison d'être qui résonne dans l'opinion

La raison d'être de Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. C'est dans cette perspective que Veolia se donne pour mission de "Ressourcer le monde", en exerçant son métier de services à l'environnement.

Veolia s'engage sur une performance plurielle. Nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique. Nous sommes fiers de vous présenter 3 solutions fruits de la recherche et développement du groupe Veolia.

VIGIE COVID-19

SURVEILLANCE DU CORONAVIRUS SARS-COV-2 DANS LES EAUX USÉES

Offrir un temps d'avance dans le suivi de l'épidémie



Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, **leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées.** Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron.

Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées **a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.** Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nommé par les ministères de la Santé et de la Transition écologique.

Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet **également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations.** Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants.

La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- ✓ Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- ✓ Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- ✓ Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- ✓ Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.



Sommaire

1.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....	9
1.1	<i>Un dispositif à votre service.....</i>	10
1.2	<i>Présentation du contrat</i>	13
1.3	<i>Les chiffres clés.....</i>	14
1.4	<i>L'essentiel de l'année 2021.....</i>	15
1.5	<i>Les indicateurs réglementaires 2021.....</i>	20
1.6	<i>Autres chiffres clés de l'année 2021</i>	21
1.7	<i>Le prix du service public de l'assainissement.....</i>	23
2.	LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION.....	24
2.1	<i>Les consommateurs et l'assiette de la redevance</i>	25
2.2	<i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....</i>	26
2.3	<i>Données économiques.....</i>	28
3.	LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....	30
3.1	<i>L'inventaire des installations.....</i>	31
3.2	<i>L'inventaire des réseaux.....</i>	34
3.3	<i>Les indicateurs de suivi du patrimoine</i>	39
3.4	<i>Gestion du patrimoine.....</i>	42
4.	LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE.....	45
4.1	<i>La maintenance du patrimoine</i>	46
4.2	<i>L'efficacité de la collecte</i>	49
4.3	<i>L'efficacité du traitement</i>	53
4.4	<i>L'efficacité environnementale</i>	63
5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	64
5.1	<i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....</i>	65
5.2	<i>Situation des biens</i>	68
5.3	<i>Les investissements et le renouvellement</i>	69
5.4	<i>Les engagements à incidence financière</i>	81
6.	ANNEXES.....	84
6.1	<i>La facture 120 m3.....</i>	85
6.2	<i>Attestations d'assurance.....</i>	87
6.3	<i>Les données consommateurs par commune</i>	88
6.4	<i>Le synoptique du réseau.....</i>	89
6.5	<i>Le bilan qualité par usine</i>	90

6.6	<i>L'assainissement non collectif</i>	96
6.7	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	99
6.8	<i>Annexes financières</i>	103
6.9	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	113
6.10	<i>Actualité réglementaire 2021</i>	120
6.11	<i>Glossaire</i>	135
6.12	<i>Liste d'interventions</i>	139

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

1.1 Un dispositif à votre service

LE TERRITOIRE CERGY-VEXIN : PROCHE DE VOUS AU QUOTIDIEN

L'activité opérationnelle de **Veolia en Ile-de-France** se répartit en **6 entités appelées territoires**. Ces entités assurent, sur leur périmètre, la gestion de l'ensemble des services qui leur sont confiés.

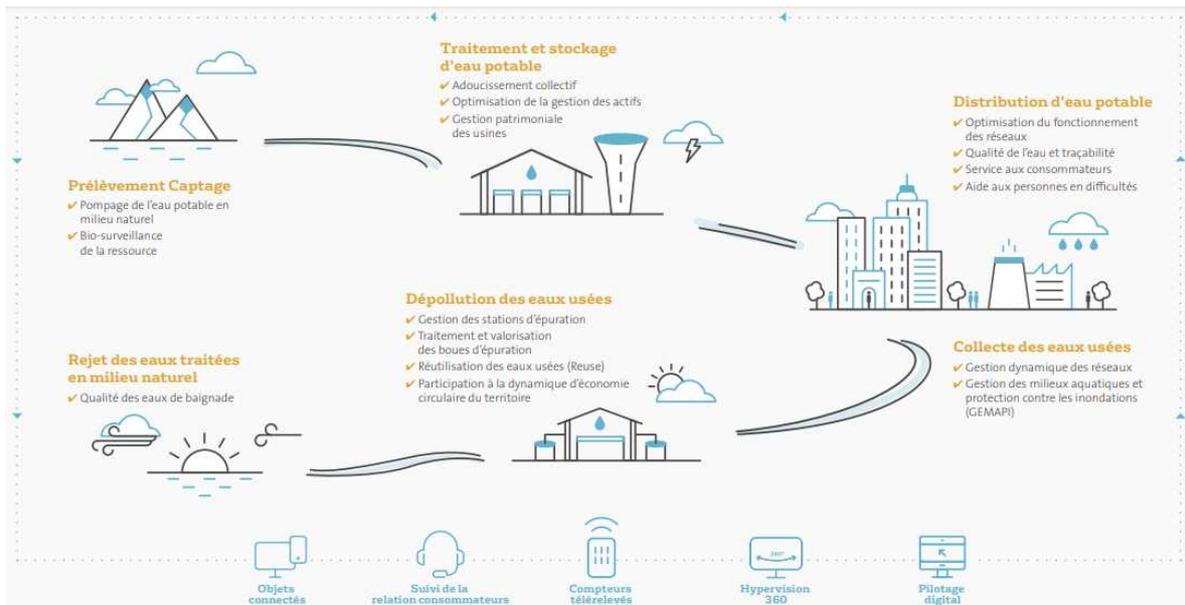
Basé à **Cergy**, le **Territoire Cergy-Vexin** anime et pilote l'activité de ses services implantés sur le **département du Val d'Oise**. Il s'appuie sur une équipe de **100 collaborateurs expérimentés** pour **assurer l'ensemble des missions liées à la gestion des services d'eau et d'assainissement**, et pour le compte de clients industriels. Cette organisation de proximité se calque sur les périmètres de compétence de nos clients afin de simplifier nos échanges. Le maillage permet à chaque collectivité couverte d'être située à **moins d'une vingtaine de kilomètres d'une implantation locale de Veolia**.



CHIFFRES CLÉS



Au quotidien, le Territoire Cergy-Vexin met tout en œuvre pour atteindre des **objectifs d'excellence en matière de sécurité, d'environnement, de performance économique et opérationnelle, de gestion des ressources humaines et de développement**. Ces ambitions étant accompagnées d'une volonté forte de rendre concret le **changement de culture managériale** en mettant en application le principe de subsidiarité, c'est-à-dire la « **pyramide inversée** ».



LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

Le Territoire Cergy-Vexin s'appuie sur des services locaux, relais de proximité, qui assurent le bon fonctionnement des installations sur le terrain (usines, réseaux...) au plus près des besoins locaux.



ALAIN BOUVROT
Directeur du Développement



SANAA SAMIHI
Responsable Consommateurs



JEAN-PAUL MICHELET
Directeur des Opérations



TANGUY NEYROLLES
Assainissement - conformités



**Contact
consommateurs**

0 969 368 624

Lundi à vendredi : 9h à 20h - Samedi de 9h à 12h
*numéro vert gratuit

eau.veolia.fr

**Siège de la Région
Île-de-France**

28 boulevard Pesaro
92000 NANTERRE Cedex
01 55 67 60 00

Veolia Eau France

30 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
01 85 57 70 00

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	AUVERS SUR OISE, FREPILLON, MERIEL, MERY SUR OISE, VILLIERS ADAM
✓ Numéro du contrat	E1521
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2010
✓ Date de fin du contrat	31/12/2022
✓ Liste des avenants	

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
8	12/03/2021	Avenant n°8 : prolongation d'un an.
7	10/09/2020	Avenant n°7 : Travaux de sécurisation des postes de relèvement, contrôles de conformité, annulation des dispositions Brottes et Warsmann (avenant n°3).
6	11/03/2020	Avenant n°6 : répartition du cout de transport CACP pour le quartier Valhermeil, bordereau des prix complémentaires.
5	14/12/2018	Avenant 5 :Intégration d'ouvrages, nouvelles prestations.
4	07/10/2017	Avenant n°4 : Intégration de nouveaux ouvrages, rémunération
3	04/03/2016	Avenant n°3 : Intégration de nouveaux ouvrages, DT-DICT, contrôle conformité, 1 passage avaloir supplémentaire
2	20/09/2013	Avenant n°2 : Modification du délai de reversement de la TVA.
1	05/03/2012	Avenant n°1 : Intégration de la commune de Villiers Adam.

1.3 Les chiffres clés

Chiffres clés



23 839

Nombre d'habitants desservis



8 935

Nombre d'abonnés
(clients)



1

Nombre d'installations de
dépollution



34 300

Capacité de dépollution
(EH)



183

Longueur de réseau
(km)



1 445 944

Volume traité
(m³)

1.4 L'essentiel de l'année 2021

1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le système de collecte a été fortement impacté par la période de crue de fin janvier à début février.

Certains postes proches de l'Oise sont sensibles à ces crues. Les postes sont submergés et la collecte des eaux usées n'est plus effective car les postes sont mis à l'arrêt :

- Le poste « rue de la Plage » à Auvers-sur-Oise entre le 4 et le 13 février 2021
- Le poste « Karakis » à Mériel entre le 6 et le 10 février 2021

AUTO-SURVEILLANCES RESEAU

Deux ouvrages du réseau sont soumis à l'autosurveillance et ont été équipés et mis en service en 2014 :

DO Amont Bourgogne	Auvers-sur-Oise
DO Aval Bourgogne	Auvers-sur-Oise

En 2021, le cumul des volumes by-passés sur les deux trop plein du réseau auto-surveillé est de 178 m³ sur 4 événements, pour un volume collecté de 1 396 659 m³ soit 0.01%.

Ces 4 déversements ont eu lieu lors de la Crue de l'Oise ou d'épisodes pluvieux importants. Pour les trois premiers déversements 30/01, 03/02 et 04/02, nous étions en période de Crue de l'Oise. Les réseaux au point bas situé sur le Chemin du halage à Mériel étaient en partie submergés.

Nous étions proches puis au-dessus du débit de référence de l'usine (5382 m³/j). Nous avons même atteint 10032 m³ du 07 au 08/02.

Pour le dernier déversement du 02/10, la pluviométrie enregistrée était de 27 mm et nous étions au-dessus du débit de référence de l'usine.

USINE DE DEPOLLUTION

Nous sommes en attente du retour des autorités mais d'après les données transmises, nous avons atteint en 2021 la conformité de la station selon la Directive Européenne (DERU) et l'arrêté préfectoral.

BYPASS USINE

Suite à des incidents, nous déplorons 3307 m³ de Bypass intermédiaire A5 au sein de l'usine en 2021.

BOUE HYGIENISATION COVID

En 2021, l'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu les modalités de l'arrêté du 30 avril 2020 d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19.

Nous avons donc poursuivis :

- le suivi journalier du pH
- les analyses des pathogènes
- la vérification de la non-recontamination

Le respect de la réglementation sur ces trois paramètres nous a permis de procéder à l'épandage agricole des boues.

INSUFFISANCES

FREPILLON / Les Carreaux : La pente du réseau semble très insuffisante pour un bon écoulement.

AUVERS-SUR-OISE / Lotissement Chaponval : Les stockages d'eaux pluviales sont non visitables et ne répondent pas aux prescriptions techniques d'exploitation. Le réseau ne pourra pas être intégré au patrimoine syndical.

POINTS NOIRS SUR LE RESEAU

7 points noirs sont répertoriés sur le réseau :

- Rue Carnot à Auvers-sur-Oise
- Rue des Ponceaux à Auvers-sur-Oise
- Avenue Charles de Gaulle à Frépillon
- Chemin du Ru à Frépillon
- Chemin du Halage à Mériel (présence de racines)
- Regard EU avec chute rue de l'Eglise à Mériel
- Sente de la ravine des ponceaux à Auvers-sur-Oise

Ces points noirs ont donné lieu un grand nombre d'intervention en 2021, elles sont pour origine une insuffisance de la pente, ce qui ne permet pas un auto curage efficace des canalisations.

Ces dysfonctionnements font l'objet d'une analyse dans le Schéma Directeur Assainissement.

PRECONISATIONS

- Le Syndicat doit continuer le travail engagé par le renforcement de la police de réseau afin d'identifier les sources susceptibles de générer des perturbations, voire des non-conformités au niveau du traitement à la station. Cette démarche passe par la mise en place du suivi de l'Assainissement Non Domestique et notamment l'établissement d'ASD/CSD.
- Afin d'avoir une meilleure résilience face aux crues, il est nécessaire de modifier le poste Karakis avec un système immergeable.
- Modification du système de reprise des égouttures de la plateforme de stockage des boues régulièrement hors service

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'assainissement !

La Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « climat et résilience ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, la loi "*climat et résilience*" pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la loi "*climat et résilience*" :

- ✓ introduit l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans une première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques en Seine de Paris 2024. Toutefois, cette disposition est susceptible d'être généralisée à tous les territoires au cours des prochaines années ;
- ✓ renforce le dispositif prévu au Code de la Santé Publique qui astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %. Afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition, la loi autorise de porter cette majoration à 400 % ;
- ✓ impose aux notaires d'adresser au SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au SPANC d'être en mesure de contrôler que l'acquéreur s'est bien acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité, de son dispositif d'assainissement autonome sous un an, lorsque le diagnostic technique fourni lors de la vente a relevé des non-conformités ;
- ✓ édicte de nouvelles prescriptions visant à limiter l'imperméabilisation (et, donc, le ruissellement) pour les bâtiments professionnels et les entrepôts de plus de 500 m² (plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau) ainsi que pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments.

Toutes ces nouvelles dispositions nécessitent de revoir au minimum le règlement de service pour l'adapter en conséquence. Pour cela, vos équipes Veolia se rapprocheront rapidement de vous pour se conformer à ces nouvelles obligations réglementaires.

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant.

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants. De même, ce nouvel arrêté est venu préciser la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 en autorisant un nouvel indicateur plus facile à mesurer pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) vont modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun") dont les premières publications sont attendues en 2022.

Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.

Cet ensemble de textes réglementaires entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles dès 2023 puis 2024, 2025 et 2027. La première échéance de 2023 marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue préciser les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU).

Cette même note technique a fixé les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU de plus de 10 000 eq.habitants et d'engagement des services d'assainissement dans une démarche de réduction de ces émissions.

Une révision de cette note technique a été publiée très récemment. Pour les services concernés, cette révision confirme les deux piliers de la démarche :

- ✓ une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées;
- ✓ une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire dans les eaux usées urbaines les substances.

Ce nouveau texte vient préciser le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau cycle RSDE qui devra débuter dès 2022. De plus, il donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Cette toute nouvelle réglementation est susceptible de modifier la programmation et le calendrier de réalisation initialement prévu des campagnes analytiques sur votre service. Le cas échéant, vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour échanger de manière approfondie sur les conséquences de ce nouveau texte pour votre service.

1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	23 822	23 839
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	27	32
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	622,7 t MS	593,1 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	3,65 €/m ³	3,74 €/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	95	95
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	en cours de mise en conformité	en cours de mise en conformité
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	Conforme	En cours de mise en conformité
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	Conforme	Conforme
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	378	408
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00/1000 habitants	0,00/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	6,51 u/100 km	6,46 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	98 %	96 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	90	90
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	1,96 %	1,19 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 /1000 abonnés	0,00 /1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	7 478	7 478
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	107 573 ml	108 303 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	48 EU + 6 EP	48 EU + 6 EP
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	34 300 EH	34 300 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	46	39
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	15 461 ml	19 617 ml
LA DE POLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	1 335 518 m ³	1 396 659 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	723 kg/j	738 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	12 043 EH	12 301 EH
	Volume traité	Délégataire	1 409 975 m ³	1 445 944 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	83,0 t	87,5 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	11,8 t	8,6 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	Traitement sur site	Traitement sur site
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes desservies	Délégataire	5	5
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 885	8 935
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	1 064 629 m ³	1 072 919 m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	87 %	73 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non	Non
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

1.7 Le prix du service public de l'assainissement

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

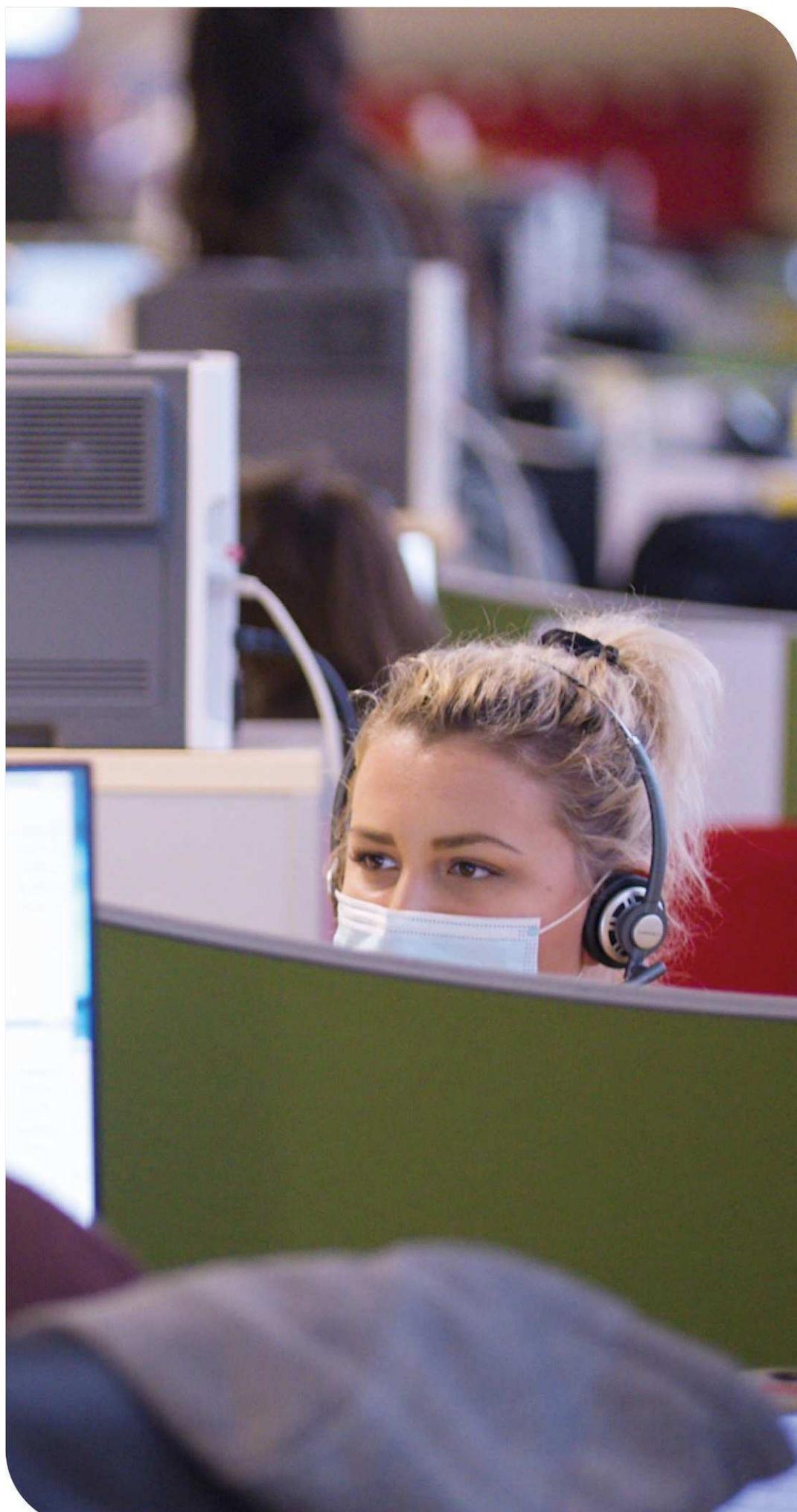
A titre indicatif sur la commune de AUVERS SUR OISE l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ [D102.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

Prix au m³ : AUVERS SUR OISE

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire			156,13	165,49	6,00%
Consommation	120	1,3791	156,13	165,49	6,00%
Part syndicale			220,00	220,16	0,07%
Abonnement			34,00	34,16	0,47%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics			22,20	22,20	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
Total € HT			398,33	407,85	2,39%
TVA			39,83	40,79	2,41%
Total TTC			438,16	448,64	2,39%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,65	3,74	2,47%

2.

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION



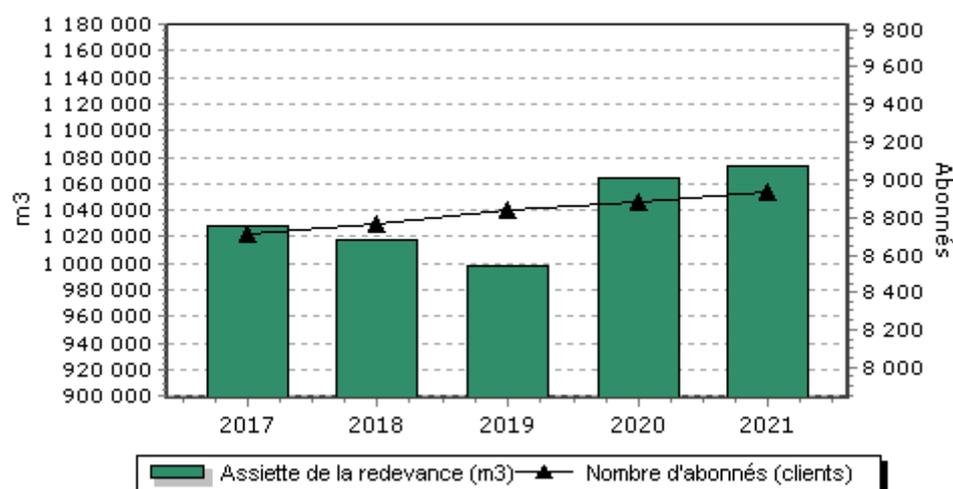
Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	8 711	8 767	8 840	8 885	8 935	0,6%
Abonnés sur le périmètre du service	8 711	8 767	8 840	8 970	8 935	-0,4%
Assiette de la redevance (m3)	1 028 494	1 017 253	998 443	1 064 629	1 072 919	0,8%
Effluent collecté sur le périmètre du service	1 028 494	1 017 253	998 443	1 064 629	1 072 919	0,8%

Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance



2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ La qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de votre service en décembre 2021 sont :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	86	86	86	87	73	-14
La continuité de service	95	95	96	94	92	-2
Le niveau de prix facturé	55	56	61	59	53	-6
La qualité du service client offert aux abonnés	80	76	76	82	71	-11
Le traitement des nouveaux abonnements	85	89	83	87	72	-15
L'information délivrée aux abonnés	76	70	73	71	72	+1

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'impayés	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,96 %	1,19 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	0	0	260 704	60 293	39 942
Montant facturé N - 1 en € TTC	3 042 856	3 006 449	3 068 488	3 069 058	3 348 887



Dans ce tableau, la somme des impayés de 2021 représente le montant des factures émises en 2020 (parts délégataire et collectivité ainsi que les taxes sur l'eau potable) et non encore réglées au 31/12/2021. Le montant des impayés de l'année 2021 est de 39 942€

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

→ Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 408 €.

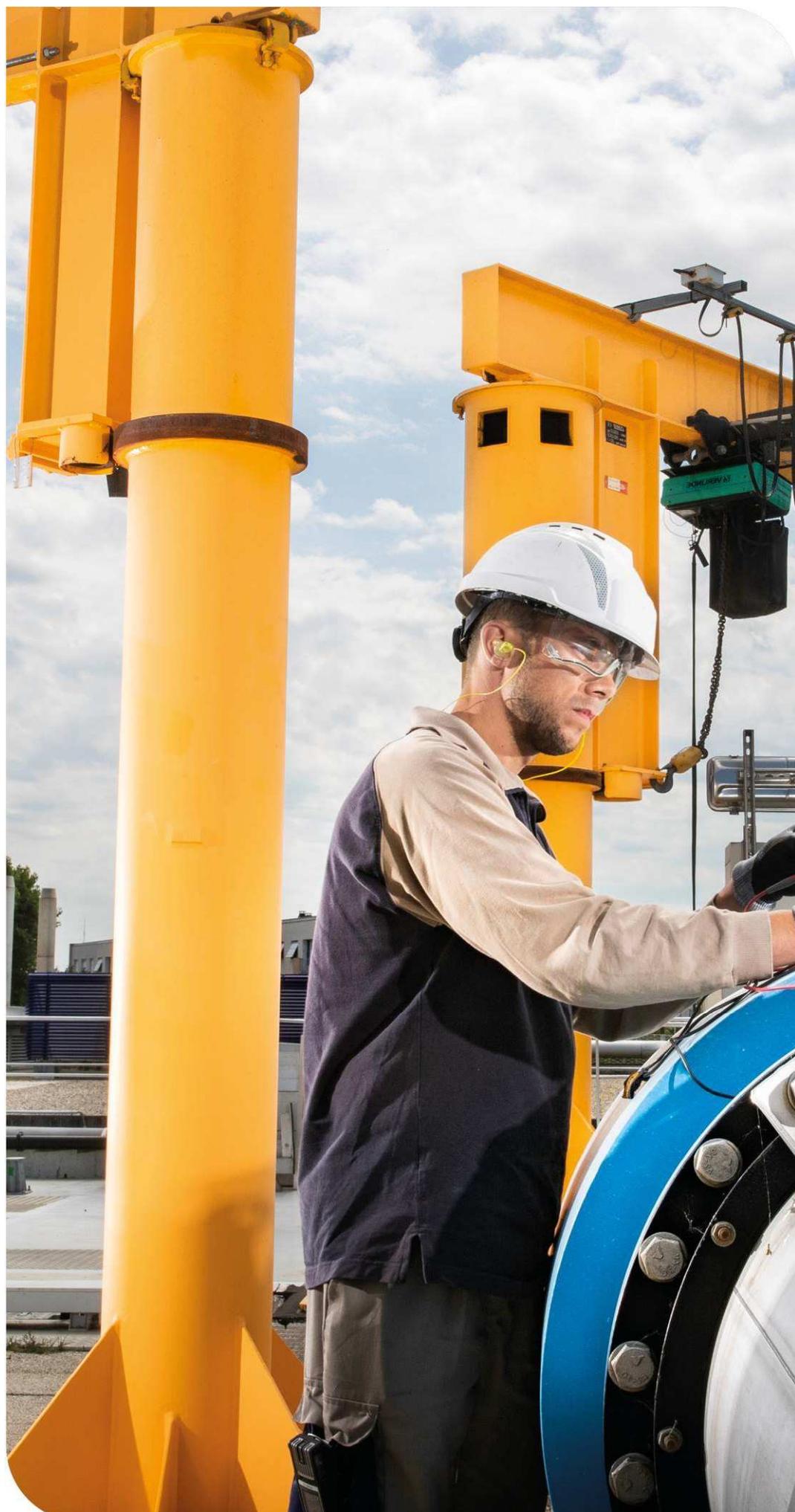
Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	0,00	0,00	213,70	378,40	408,48
Assiette totale (m3)	1 028 494	1 017 253	998 443	1 064 629	1 072 919

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuration en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise	2 058	34 300	5 382
Capacité totale :	2 058	34 300	5 382

Capacité épuration en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement eaux usées	Trop plein
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Chemin des Bartagnolles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Daubigny 1	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Daubigny 2	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Aunaies	Oui
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne	Oui
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Plage	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Bartagnolles 1	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Gords	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Granges	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Marolets	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Roches	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue du clos Sermon	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Eugène Lefebvre	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Marcel Martin	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rajon	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rémy	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Roger Tagliana	Non
Poste de Relèvement d'eaux usées d'Auvers sur Oise Rue Simone le Danois	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Valhermeil	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Van Gogh	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Le Hameau Rue de la Maltrière	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Route de Villiers Adam	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue des Ecailles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue du Boudard	Oui
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon ZAC des épineaux	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon ZAC des Flaches 1	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allée de la Pêcherie	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allées des Karakis	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Docteur Alberts Schweitzer	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Pavillon de Chasse	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Sentes des Gardes	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel 1 Rue de l'Oise	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel 2 Rue l'Oise	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin de l'Abreuvoir	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin du Halage	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Pont de Méry	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue des Ecoles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Gaston Monmousseau	Non
Poste de Relèvement d'Eaux usées de Méry sur Oise Rue Giverny	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Jean Brestel	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Thérèse Lethias	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Sente de la Fontaine	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Stade Rue Jean Brestel	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Rue JB Lechaugnette	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Ruelle de l'Isle Adam	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Salle des Fêtes	Non

Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam rue Aristide Quillet	Non
--	-----

Postes de refoulement / relèvement eaux pluviales

**Trop
plein**

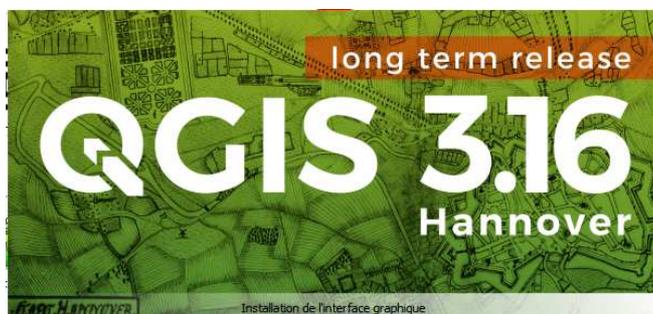
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Frépillon Rue des Ecailles	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Frépillon Zac des épineaux	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Rue Gaston Monmousseau	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Rue Giverny	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Sente du Chêne la Riche	Non
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Villiers Adam Sente Isle Adam	Non

Autres installations :

Auvers S/Oise : Chambre à sable rue Rajon
Auvers S/Oise : Dessableur chemin des Bartagnolles
Auvers S/Oise : Dessableur rue Clos Sermon
Auvers S/Oise : Dessableur rue de la Plage
Auvers S/Oise : Dessableur Valhermeil
Auvers S/Oise : Déversoir d'Orage Rue de la Bourgogne Amont
Auvers S/Oise : Déversoir d'Orage Rue de la Bourgogne Aval
Auvers S/Oise : Ancienne station
Méry S/Oise : Bassin d'Orage Chemin des Bœufs
Méry S/Oise : Bassin d'Orage Rue Gaston Monmousseau
Méry S/Oise : Bassin d'Orage 1 ZAC des Bosquets
Méry S/Oise : Bassin d'Orage 2 ZAC des Bosquets
Méry S/Oise : Dessableur Gendarmerie

3.2 L'inventaire des réseaux

Le nouveau référentiel patrimonial pour Veolia Eau France est construit sur une solution Open Source QGIS.



Nouveauté :

La mise en place de ce nouvel SIG a entraîné un changement des règles topologiques de construction des ouvrages et équipements présents dans les bases de données qui peut avoir un impact sur la ventilation des ouvrages et équipements présentés dans l'inventaire patrimonial du contrat.

A titre d'illustration :

- Certains ouvrages en bordure de commune peuvent potentiellement changer de commune d'affectation au sein du contrat.
- Certains avaloirs et grilles juxtaposés aux collecteurs dans l'ancien SIG ont été transformés en regards grilles et regards avaloirs

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les canalisations, branchements et équipements*

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	164,7	170,8	177,8	182,2	183,3	0,6%
Canalisations eaux usées (ml)	98 773	101 897	105 883	107 573	108 303	0,7%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	93 389	96 420	99 522	101 217	101 514	0,3%
<i>dont refoulement (ml)</i>	5 384	5 477	6 361	6 356	6 789	6,8%
Canalisations eaux pluviales (ml)	65 951	68 908	71 959	74 674	74 975	0,4%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	65 806	67 888	70 939	73 664	73 861	0,3%
<i>dont refoulement (ml)</i>	145	1 020	1 020	1 010	1 114	10,3%
Ouvrages annexes						
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	827	830	1 432	1 491	1 535	3,0%
Nombre de regards	4 592	4 757	4 967	5 220	6 193	18,6%
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2	2	2	0,0%



La longueur totale des canalisations du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Oise sud augmente de 730ml en 2021. Le délégataire procède régulièrement à des mises à jour du système d'information géographique visant à compléter / actualiser l'inventaire des réseaux mentionnant les matériaux, les diamètres et l'âge des canalisations.

Les principales mises à jour réalisées en 2021 sont listées ci-après :

- *Mises à jour des linéaires sur le sentier du Chêne la Riche à Méry-sur-Oise (environ 104ml)*
- *Mises à jour des linéaires sur la rue Belle Rive à Auvers-sur-Oise (environ 311ml)*
- *Mises à jour des linéaires sur la rue Eugène Lefebvre à Auvers-sur-Oise (environ 122 ml)*

L'augmentation du nombre de regard en 2021, est expliquée par une mise à jour effectuée lors du transfert des données sur notre nouvel SIG. En 2021, nous dénombrons 6 193 regards sur le syndicat.

	EP GRAVITAIRE (ml)	EP REFOULEMENT (ml)	EU GRAVITAIRE (ml)	EU REFOULEMENT (ml)
Longueur totale (ml) tous diamètres - tous matériaux	73860	1113	101514	6786
DN20 (mm) - Béton	93			
DN 42 (mm) - Indéterminé	77			
DN 60 (mm) - Indéterminé	34			
DN 60 (mm) - PVC				47
DN 60 (mm) - Polyéthylène				57
DN 63 (mm) - PVC		104		379
DN 63 (mm) - Polyéthylène				448
DN 80 (mm) - PVC				773
DN 90 (mm) - Indéterminé	102			40
DN 90 (mm) - PVC				484
DN 100 (mm) - Fonte	32			281
DN 100 (mm) - Indéterminé	603			
DN 100 (mm) - PVC			2	157
DN 100(mm) - Polyéthylène		926		777
DN 100(mm) - Fibre Ciment				341
DN 110 (mm) - Indéterminé		41		
DN 110 (mm) - PVC				114
DN 125 (mm) - PVC	3			
DN 125 (mm) - Amiante ciment			11	
DN 140 (mm) - Indéterminé	72			
DN 150 (mm) - Amiante ciment			41	
DN 150 (mm) - Fonte			15	680
DN 150 (mm) - Indéterminé	471		317	
DN 150 (mm) - PVC			23	845
DN 150 (mm) - Fibro ciment			993	
DN 160 (mm) - Fonte			149	
DN 160 (mm) - Polyéthylène			5	
DN 200 (mm) - Acier			821	80
DN 200 (mm) - Amiante ciment	94		4537	
DN 200 (mm) - Béton	52		215	
DN 200 (mm) - Fibro ciment	24		32957	
DN 200 (mm) - Fonte	107		17584	38
DN 200 (mm) - Grès			11399	
DN 200 (mm) - Indéterminé	627		4592	8
DN 200 (mm) - PVC	284		19966	90
DN 200 (mm) - Polyéthylène			43	357
DN 250 (mm) - Béton	65			

DN 250 (mm) - Amiante ciment			433	
DN 250 (mm) - Fonte				112
DN 250 (mm) - Grès			168	
DN 250 (mm) - Indéterminé	324			
DN 250 (mm) - PVC	37			
DN 300 (mm) - Acier	382			
DN 300 (mm) - Amiante ciment	267			
DN 300 (mm) - Autre	29			
DN 300 (mm) - Béton	7259		478	199
DN 300 (mm) - Fonte	1084		1276	
DN 300 (mm) - Grès	88		245	
DN 300 (mm) - Indéterminé	7477			
DN 300 (mm) - PVC	1083		8	
DN 300 (mm) - Polyéthylène	157	43		206
DN 300 (mm) - Dalot				
DN 300 (mm) - Fibro ciment	177		1543	
DN 315 (mm) - Béton	67			
DN 315 (mm) - Indéterminé	881			
DN 315 (mm) - PVC	620			
DN 350 (mm) - Béton	75			162
DN 400 (mm) - Acier	238			
DN 400 (mm) - Amiante ciment	9		359	
DN 400 (mm) - Béton	4870		500	111
DN 400 (mm) - Fonte	615		21	
DN 400 (mm) - Grès			153	
DN 400 (mm) - Indéterminé	8789			
DN 400 (mm) - PVC	395			
DN 500 (mm) - Acier	144			
DN 500 (mm) - Amiante ciment	150			
DN 500 (mm) - Béton	4894			
DN 500 (mm) - Fonte	184			
DN 500 (mm) - Fibro Ciment	29		380	
DN 500 (mm) - Grès			219	
DN 500 (mm) - Indéterminé	4993			
DN 500 (mm) - PVC	100			
DN 600 (mm) - Acier	106			
DN 600 (mm) - Béton	2802			
DN 600 (mm) - Fibro ciment			23	
DN 600 (mm) - Fonte	270		1227	
DN 600 (mm) - Grès	140		111	

DN 600 (mm) - Indéterminé	5400			
DN 700 (mm) - Fonte			77	
DN 700 (mm) - Indéterminé	811			
DN 700 (mm) - Béton	131			
DN 800 (mm) - Acier	91			
DN 800 (mm) - Béton	2095			
DN 800 (mm) - Indéterminé	4072			
DN 800 (mm) - PVC	430			
DN 900 (mm) - Béton	288			
DN 900 (mm) - Indéterminé	365			
DN 1000 (mm) - Béton	2068			
DN 1000 (mm) - Indéterminé	3281			
DN 1000 (mm) - Fonte			303	
DN 1200 (mm) - Béton	365			
DN 1200 (mm) - Indéterminé	395			
DN 1300 (mm) - Indéterminé	261			
DN 1400 (mm) - Indéterminé	363			
DN 1800 (mm) - Béton	238			
DN 1800 (mm) - Indéterminé	37			
DN ≥ 2000 (mm) - Indéterminé	1127			
DN indéterminé (mm) - Fonte			321	
DN indéterminé (mm) - Indéterminé	566			

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	81	81	81	95	95

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Barème

Valeur
ICGPR

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95,4 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	14
Total Parties A et B		45	44
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	95

	2018	2019	2020	2021
Matériau	96.0 %	96.0 %	96.0 %	96.0 %
Classe d'âge	55.1 %	55.4 %	90,8 %	90,8 %



Au cours de l'année 2021, le délégataire a continué à mettre à jour les différentes informations structurelles du réseaux d'assainissement. Ce travail nous permet d'obtenir un total de 95 sur 120 points.

Les points manquant pour atteindre l'indice maximal de 120 points correspondent

- à l'exigence VP.255 relative à la "connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations" (1 points)

- à l'exigence VP.256 relative à « l'existence information géographique précisant altimétrie canalisations »(4 points)
- à l'exigence VP.261 relative à la " définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau " (10 points).
- à l'exigence VP.262 relative à la « Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations » (10 points)

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les installations*

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice
PR PONT DE MERY (MERY SUR OISE)	
MATERIEL HYDRAULIQUE	Rénovation
POMPE DIP MOTIVE 2	Rénovation
PR ALLEE KARAKIS (MERIEL)	
POMPE 2 DIP VEM 3,6KW	Rénovation
PR QUAI DU HALAGE (MERY SUR OISE)	
POMPE 1 DIP E ELECTRIC COMPAGNY 18,5KW	Rénovation
POMPE 2 DIP E ELECTRIC COMPAGNY 18,5KW	Rénovation
MATERIEL HYDRAULIQUE	Rénovation
PR ROUTE DE VILLIERS ADAM (FREPIILLON)	
POMPE 1 FLYGHT 13,5KW	Renouvellement
PR RUE DU BOUDARD (FREPIILLON)	
POMPE 1 FLYGHT 3,1KW	Renouvellement
PR RUE EUGENE LEFEBVRE (AUVERS SUR OISE)	
POMPE 3 FLYGHT 7,5KW	Renouvellement
AUVERS LAGUNE BOUES	
PORTAIL COULISSANT PRINCIPAL	Rénovation
PR EU RUE MONMOUSSEAU (MERY SUR OISE)	
POMPE 2 FLYGHT 1,5KW	Renouvellement
PR DIP EU RUE A QUILLET (VILLIERS ADAM)	
MATERIEL HYDRAULIQUE	Rénovation
DEVERSEUR D ORAGE BOURGOGNE AVAL (AUVERS SUR OISE)	
(AUVERS SUR OISE)	
SONDE AVAL	Renouvellement
PR GIVERNY EU (MERY SUR OISE)	
POMPE 1	Renouvellement
STATION D'EPURATION AUVERS	
FILE EAU ALIMENTATION EAU BRUTE	
POMPE DE RELEVEMENT 1	Renouvellement
POMPE DE RELEVEMENT 3	Rénovation
TRAITEMENT BIOLOGIQUE	
SONDE NITRATE SORTIE POST DENIT (NITRATAX)	Renouvellement
DECANTATION PRIMAIRE MULTIFLO	
MOTOREDUCTEUR COAGULATION	Renouvellement
MOTOREDUCTEUR FLOCCULATION 1	Renouvellement
MOTOREDUCTEUR FLOCCULATION 2	Renouvellement
POSTE TOUTES EAUX	
POMPE 1 POSTE TOUTES EAUX	Renouvellement
POMPE 2 POSTE TOUTES EAUX	Renouvellement
FILE BOUES BACHE BOUES LIQUIDES (ALIM CENTRI)	
AGITATEUR SOUTIRAGE BOUES LIQUIDE FLOTTE	Renouvellement
FLOTTATION	
BALLON DE PRESSURISATION	Rénovation

DESHYDRATATION	
CENTRIFUGEUSE 1	Rénovation
CENTRIFUGEUSE 2	Rénovation
STOCKAGE DES BOUES	
POMPE SORTIE GAVEUR	Renouvellement
AIR DE PROCESS PRODUCTION D AIR	
SURPRESSEUR 2 BIOSTYR	Rénovation
SURPRESSEUR 3 BIOSTYR	Rénovation
EQUIPEMENTS DE SECURITE	
DETECTEUR H2S ARIVEE EAU	Renouvellement
REFUS DE DEGRILLAGES TRANSFERT DES REFUS	
CONVOYEUR DEGRILLEURS GROSSIER	Rénovation
PRODUITS DE TRAITEMENT CHLORURE FERRIQUE	
POMPE 1 DOSEUSE FECL3	Renouvellement
TRAITEMENT SABLES	
ACCESSOIRES HYDRAULIQUES (CLAPETS VANNES)	Rénovation
CONTROLE/COMMANDE	
SUPERVISION	Rénovation
ONDULEUR	Rénovation
POSTE LIVRAISON HT	Rénovation
CLIMATISATION SALLE DE CONTROLE	Rénovation

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

→ Les installations

Travaux réalisés par la Collectivité :

Un nouveau poste a été construit sur le chemin de Belle Rive à Auvers sur oise, il sera intégré dans le RAD de 2022.

→ Les réseaux et branchements

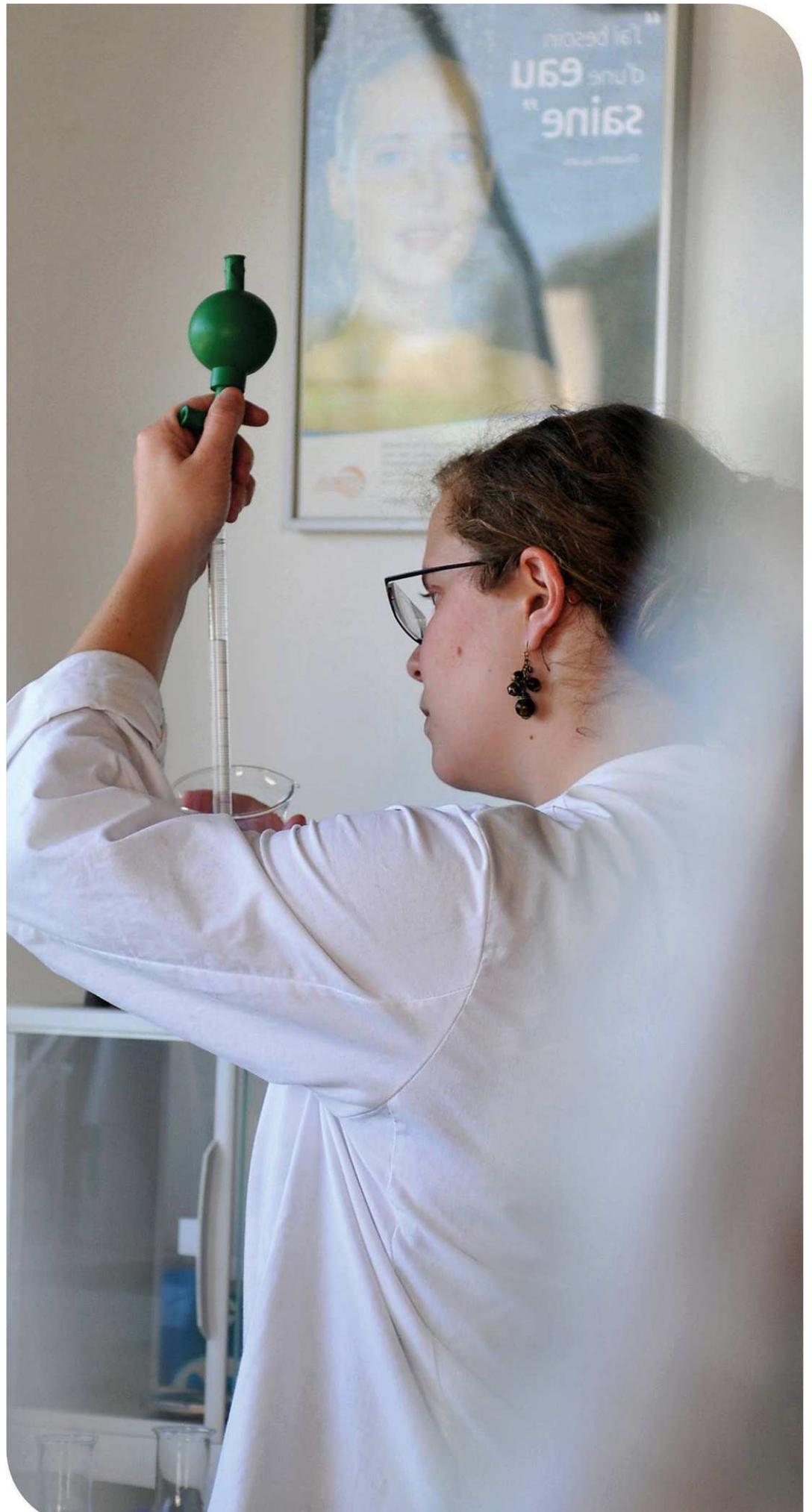
Les principales opérations réalisées par la collectivité figurent au tableau suivant :

COMMUNE	RUE	LINEAIRE (m)
AUVERS SUR OISE	RUE DE BELLERIVE	550
MERIEL	RUE DE MONTEBELLO	23
MERY SUR OISE	RUE GUYENEMER	484
MERY SUR OISE	ROUTE DE SOGNOLLES	36
TOTAL		1 493

En 2021, la collectivité a créé près de 1,5 km de réseau EU et raccordés 39 branchements.

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

4.1 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ **Les opérations de maintenance des installations**

Installation	Date	Commentaires
Auvers sur Oise - Chemin des Bartagnolles 2	09/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Daubigny 1	09/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Daubigny 2	09/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue de la Plage	09/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Aunaies	10/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Bartagnolles	09/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Gords	10/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Granges	10/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Marolets	08/01/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue des Roches	09/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue du Clos Sermon	15/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Eugène Lefevre	15/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - rue le Danois	02/04/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Marcel Martin	11/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Rajon	08/01/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Rémy	10/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Rue Rogert Tagliana	10/03/2021	Curage du poste
Auvers sur Oise - Valhermeil	09/03/2022	Curage du poste
Auvers sur Oise - Van Gogh	08/01/2022	Curage du poste
Frépillon - Rue de Villiers Adam	16/03/2021	Curage du poste
Frépillon - Rue du Boudard	08/03/2021	Curage du poste
Frépillon - Zac des Flaches2 EU (Ecaillé)	08/03/2021	Curage du poste
Frépillon - ZAC Epinaux EP	11/03/2021	Curage du poste
Frépillon - ZAC Epinaux EU	11/03/2021	Curage du poste
Mériel - Allée de la Pêcherie	03/03/2021	Curage du poste
Mériel - Pavillon de chasse	04/03/2021	Curage du poste
Mériel - Rue de l'Oise 1	08/03/2021	Curage du poste
Mériel - Rue de l'Oise 2	08/03/2021	Curage du poste
Mériel - Rue du Docteur Schweitzer	08/03/2021	Curage du poste
Mériel - Sente des Gardes	08/01/2021	Curage du poste
Méry sur Oise - Giverni EP	16/03/2021	Curage du poste
Méry sur Oise - Giverny EU	16/03/2021	Curage du poste
Méry sur Oise - Groupe Scolaire EP	15/03/2021	Curage du poste
Méry sur Oise - Groupe Scolaire EU	15/03/2021	Curage du poste
Méry sur Oise - Rue des écoles	08/01/2021	Curage du poste , Refait le 09/03/2021
Méry sur Oise - Rue Jean Brestel	08/01/2021	Curage du poste , Refait le 08/03/2021
Méry sur Oise - Rue Thérèse Lethias	15/03/2021	Curage du poste
Méry sur Oise - Stade Brestel	04/03/2021	Curage du poste
Villiers Adam - Rue L'Echaugnette	08/01/2021	Curage du poste
Villiers Adam - Sente de l'Isle-Adam	02/04/2021	Curage du poste

→ *L'auscultation du réseau de collecte*

Interventions d'inspection et de contrôle	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	11 144	6 849	6 599	12 796	13 092	2,3%

→ *Le curage*

Interventions de curage préventif	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	1 624	1 613	1 906	1 784	1 495	-16,2%
sur canalisations	63	82	50	69	52	-24,6%
sur accessoires	1 561	1 531	1 856	1 715	1 443	-15,9%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	1 561	1 531	1 856	1 715	1 443	-15,9%
Longueur de canalisation curée (ml)	11 144	15 514	9 174	15 461	19 617	26,9%

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	46	55	46	46	39	-15,2%
sur branchements	19	25	28	26	23	-11,5%
sur canalisations	18	14	10	17	8	-52,9%
sur accessoires	9	16	8	3	8	166,7%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	9	16	8	3	8	166,7%

En 2021, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **3,47 / 1000 abonnés**.

→ *Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]*

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	6	7	7	7	7	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	98 773	101 897	105 883	107 573	108 303	0,7%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	6,07	6,87	6,61	6,51	6,46	-0,8%

4.2 L'efficacité de la collecte

4.2.1 La maîtrise des entrants

→ *Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS...) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ **Le bilan 2021 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)**

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de conventions de déversement	0	0	0	0	0	0
Nombre arrêtés d'autorisation de déversement	0	0	3	7	0	0
Nombre d'Autorisation de Déversement simplifié			14	1	2	5

→ **La conformité des branchements domestiques**

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

- **Contrôles réalisés dans le cadre des contrôles par quartiers :**

Nombre de contrôles total : **18**

Nombre de branchements contrôlés une première fois : **14**

Nombre de branchements contrôlés conforme lors de la première visite : **9**

Nombre de branchements contrôlés non-conforme lors de la première visite : **5**

Nombre de contre-visites total : **4**

Nombre de contrôles devenus conformes lors d'une visite suivante : **4**

- **Contrôles réalisés dans le cadre des ventes de biens immobiliers :**

Nombre de contrôles total : **535**

Nombre de branchements contrôlés une première fois : **498**

Nombre de branchements contrôlés conforme lors de la première visite : **413**

Nombre de branchements contrôlés non-conforme lors de la première visite : **85**

Nombre de contre-visites total : **37**

Nombre de contrôles devenus conformes lors d'une visite suivante : **36**

4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

→ **La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]**

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2	2	2
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	3	3	3	3	3

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » **[P255.3]** (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	90	90	90	90	90

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
Total Partie A	100	90
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total:	120	90

→ La conformité de la collecte **[P203.3]**

Cet indicateur **[P203.3]** (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

Pluviométrie :

Hauteur de pluie totale (mm)	2019	2020	2021
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Amont	639	644	814
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval	639	644	814
Moyenne	639	644	814

Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

Point de déversement	2019	2020	2021
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Amont	0	58	0
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval	0	523	178
Total	0	581	178

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

Point de déversement	2020	2021
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Amont	13	0
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval	74	18
Total	86	18

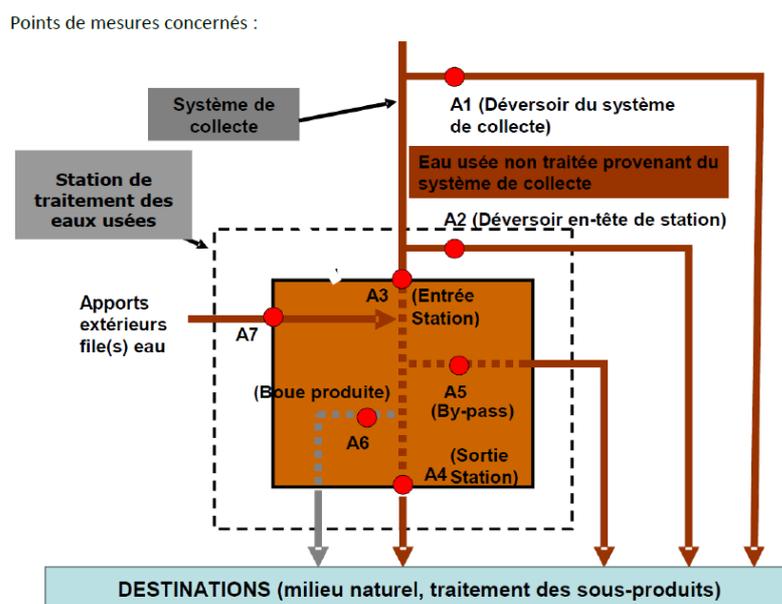
4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Measurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. De nouvelles règles sont ainsi appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent à présent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est à présent considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale sera basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prendra en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif sera considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.



Dénomination SANDRE des points de mesures

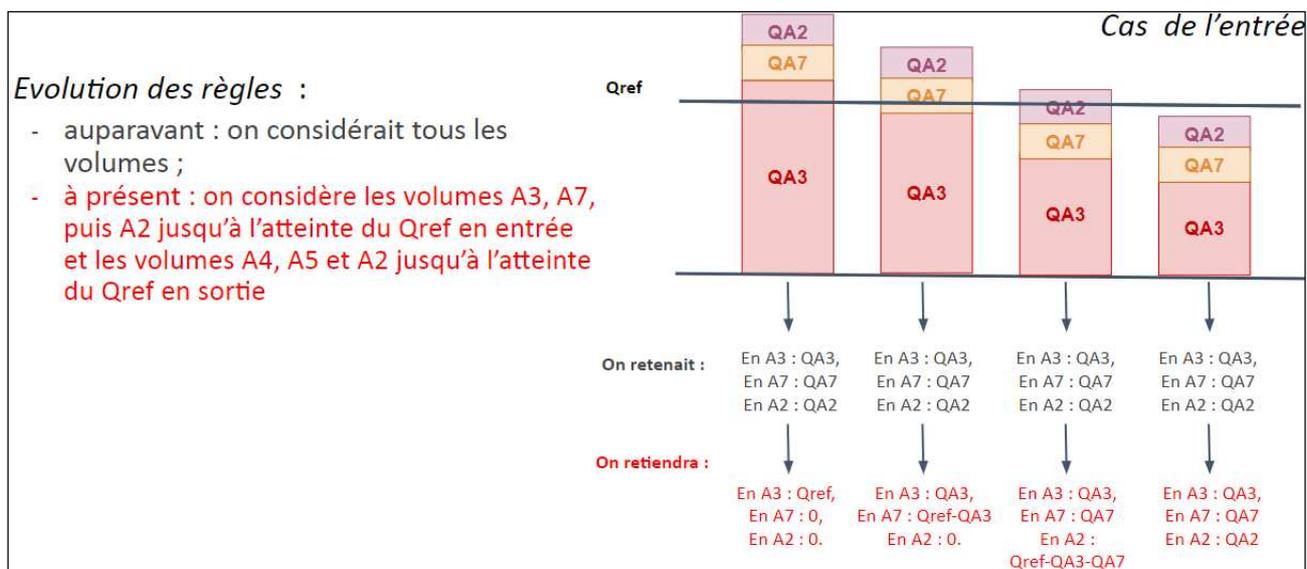


Schéma explicatif des nouvelles modalités pour le calcul des volumes, concentrations, et flux

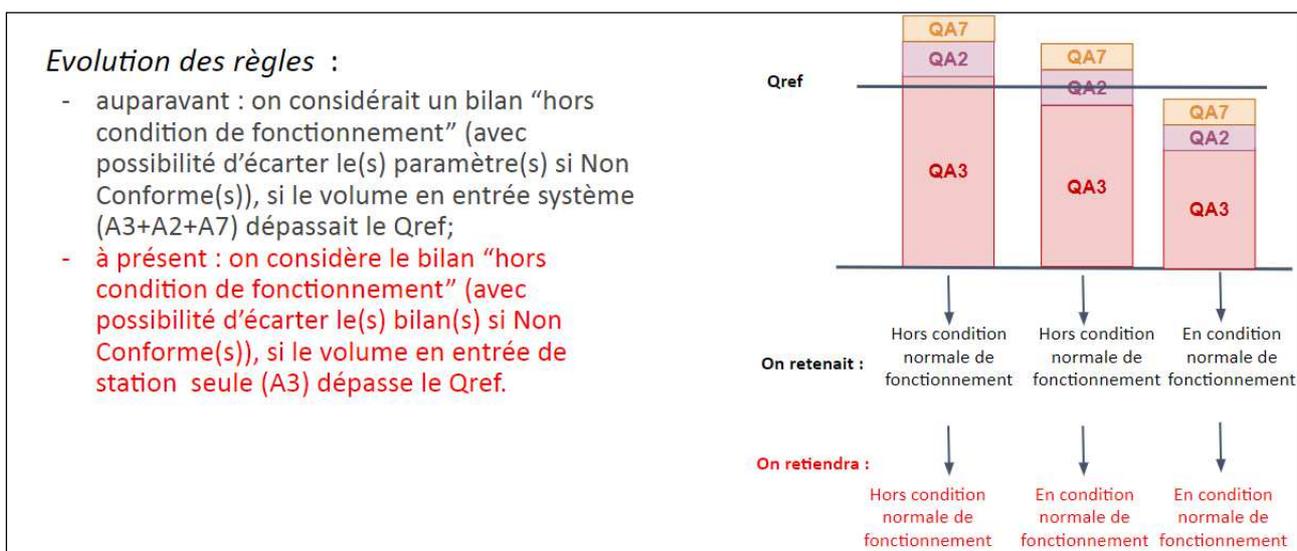


Schéma explicatif des nouvelles modalités pour définir si le bilan est en ou hors condition normale de fonctionnement

Afin d'intégrer ces nouvelles règles, nous avons également fait évoluer notre outil interne OPUS pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit à présent les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant ces nouvelles règles de calcul. A l'occasion de ce changement, nous avons également décidé de conserver uniquement nos évaluations « exploitant » de la conformité locale et de ne plus transmettre nos évaluations « exploitant » de la conformité européenne. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est également pourquoi, nous avons rappelé les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité.

En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

4.3.1 Conformité globale

→ La conformité des équipements d'épuration [P204.3]

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

→ La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut). Pour rappel, la conformité à la directive européenne n'est à présent plus évaluée.

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans

réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2017	2018	2019	2020	2021
Performance globale du service (%)	100	92	94	98	96
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise	100	90	94	98	96

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

→ *Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]*

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise	100	100	100	100	100

4.3.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Station d'Épuration d'Auvers sur Oise

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

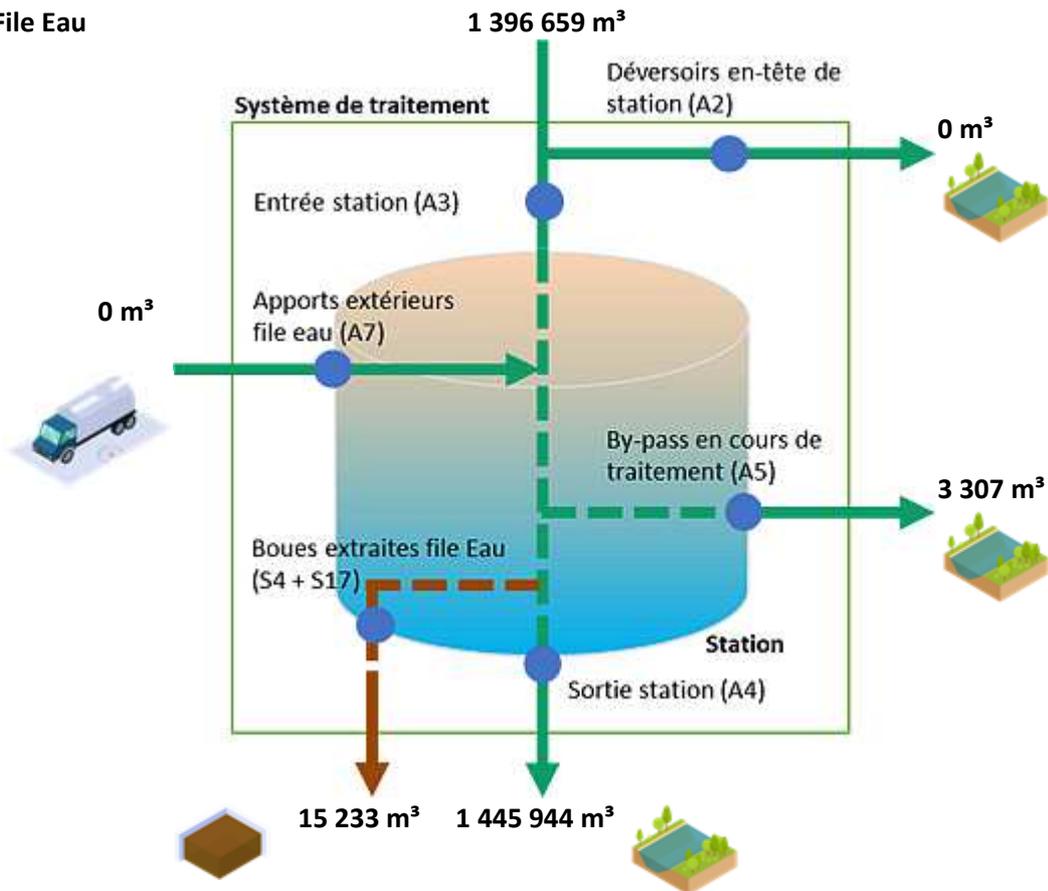
	2021
Débit de référence (m ³ /j)	5 382
Capacité nominale (kg/j)	2 058

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

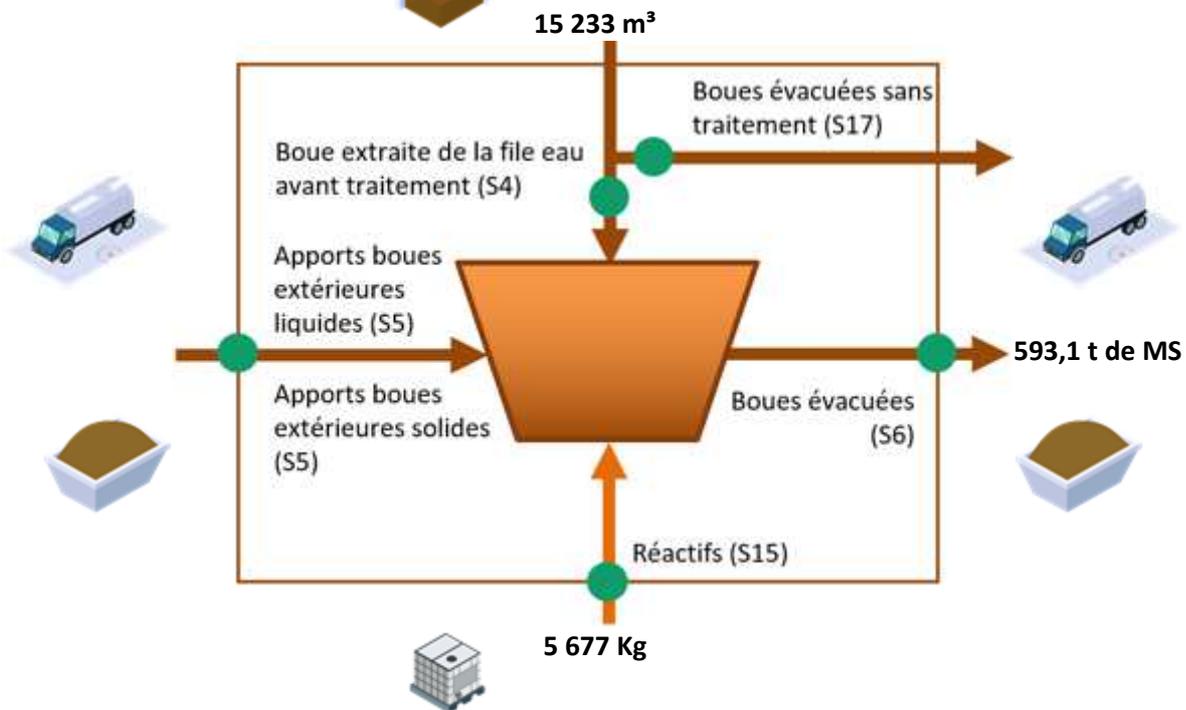
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00	10,00	18,00		2,00
moyenne annuelle				7,00	15,00		2,00
Concentration réductible en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	180,00	50,00	70,00	15,00	20,00		2,50
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	91,00	93,00	94,00	90,00	80,00		80,00
moyen annuel				90,00	85,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau



File Boue



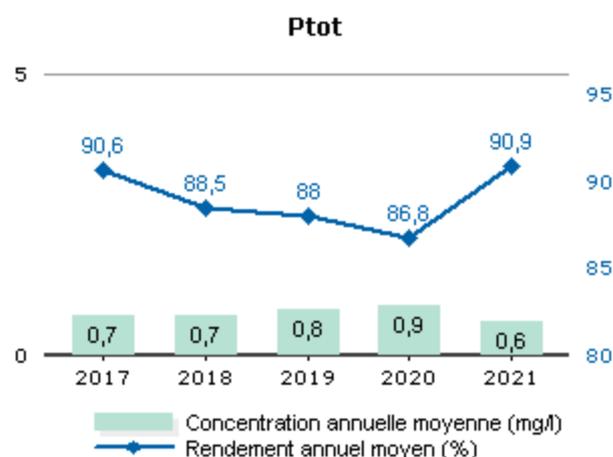
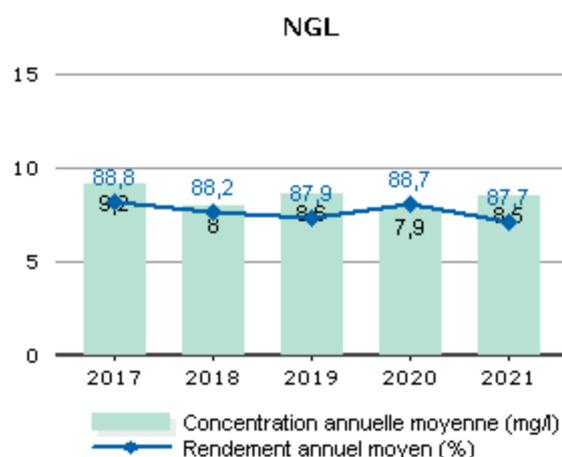
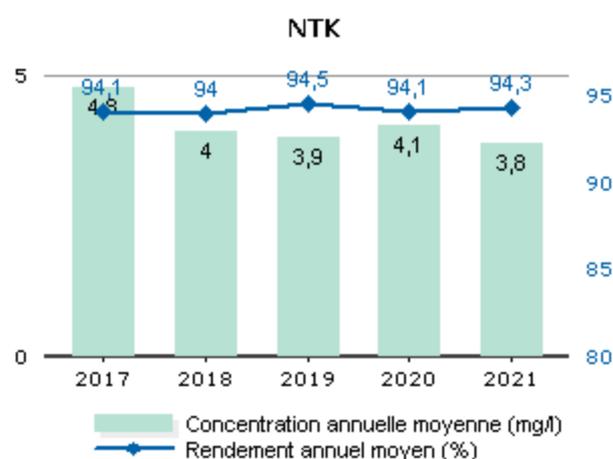
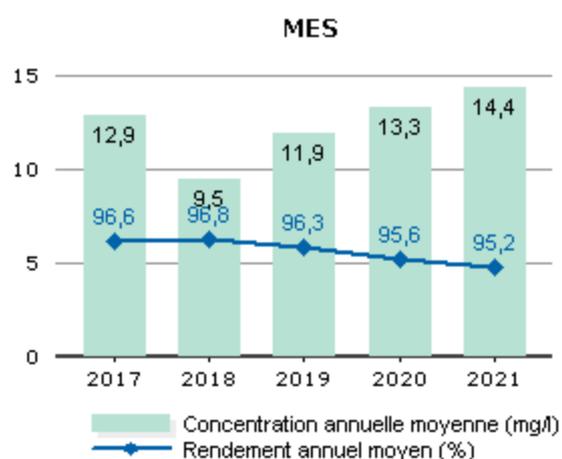
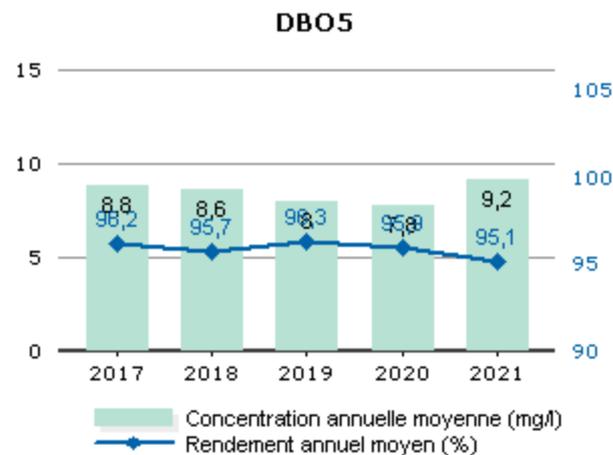
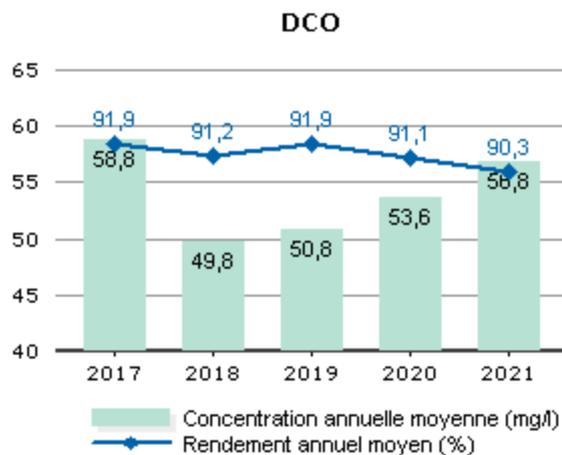
Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2021
DCO	52
DBO5	24
MES	52
NTK	24
NGL	24
Ptot	24

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2017	2018	2019	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2017	2018	2019	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	673,4	649,3	578,3	622,7	593,1

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	1781	33,30	593,1	100,00
Total	1781	33,30	593,1	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2017	2018	2019	2020	2021
Incinération (t) Refus	123,0	97,5	93,0	83,0	87,5
Total (t)	123,0	97,5	93,0	83,0	87,5
Autre unité de traitement (t) Sables	12,1	13,0	13,4	11,8	8,6
Total (t)	12,1	13,0	13,4	11,8	8,6

4.3.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets

La note technique du 12 août 2016 précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE). Cette surveillance, suspendue par la note du 19 janvier 2015, devra être de nouveau mise en œuvre en 2019 sur les stations d'épuration de plus de 10 000 EH. Par ailleurs, la note du 12 août 2016 renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration, et cela dès 2019 pour un certain nombre de systèmes d'assainissement.

Veolia se tient à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes importants et évaluer leurs conséquences pour votre service

En application de la note technique du 12 août 2016, le SIAVOS a réalisé en 2020 et 2021 le diagnostic vers l'amont sur le système de collecte de l'usine d'Auvers-sur Oise

Ce diagnostic a porté sur les micropolluants ayant été identifiés comme significativement présents dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration durant la campagne de surveillance de 2018-2019

18 substances réparties en 7 familles ont été établies :

Code SANDRE paramètre	Nom du paramètre
1115	Benzo(a)pyrène
1116	Benzo(b)fluoranthène
1118	Benzo(g,h,i)pérylène
1117	Benzo(k)fluoranthène
1392	Cuivre
1140	Cyperméthrine
6616	Di(2-ethylhexyl)phtalate
1383	Zinc
1958	4-nonylphenols ramifiés
6366	NP1OE
6369	NP2OE
1239	PCB 028
1241	PCB 052
1242	PCB 101
1243	PCB 118
1244	PCB 138
1245	PCB 153
1246	PCB 180

Ce diagnostic uniquement bibliographique a conduit à la programmation d'un plan de 6 actions afin de lutter contre ces micropolluants.

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine



Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Energie consommée facturée (kWh)	203 347	1 625 142	1 651 915	1 721 094	1 756 947	2,1%
Usine de dépollution		1 396 956	1 433 516	1 441 300	1 475 869	2,4%
Postes de relèvement et refoulement	203 102	227 914	218 161	279 562	280 845	0,5%
Autres installations assainissement	245	272	238	232	233	0,4%



*L'énergie consommée facturée sur l'usine de dépollution a augmenté de 2,4% ceci est expliqué par l'augmentation du volume entrant sur la station.
L'énergie consommée facturée les postes de relèvement et refoulement n'étant pas complet à la rédaction du rapport suite à un manque de factures pour le PR d'Alberts Schweitzer.*

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix du réactif est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ *La consommation de réactifs*

Usine de dépollution - File Eau

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise						
Chlorure ferrique (kg)	178 550	181 800	157 735	177 151	196 678	11,0%
Méthanol (kg)	143 749	140 064	166 165	144 118	137 883	-4,3%
Polymère (kg)	2 349	2 759	2 567	2 813	3 624	28,8%

Usine de dépollution - File Boue

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise						
Polymère (kg)	7 008	7 037	5 812	6 058	5 677	-6,3%
Chaux vive (kg)	48 800	70 240	45 905	65 730	57 902	-11,9%

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: E1521 - SIAVOS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	2 962 056	4 124 780	39,25 %
Exploitation du service	1 658 907	1 658 709	
Collectivités et autres organismes publics	1 263 466	2 421 256	
Travaux attribués à titre exclusif	39 683	44 815	
CHARGES	2 799 179	4 089 407	46,09 %
Personnel	501 859	585 139	
Energie électrique	168 567	171 318	
Produits de traitement	105 336	125 831	
Analyses	14 250	13 156	
Sous-traitance, matières et fournitures	410 635	440 122	
Impôts locaux et taxes	24 692	19 492	
Autres dépenses d'exploitation	104 281	90 792	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	20 161	27 948	
<i>engins et véhicules</i>	54 645	60 198	
<i>informatique</i>	55 876	53 125	
<i>assurances</i>	15 249	19 267	
<i>locaux</i>	60 466	57 971	
<i>autres</i>	- 102 114	- 127 717	
Contribution des services centraux et recherche	85 392	96 820	
Collectivités et autres organismes publics	1 263 466	2 421 256	
Charges relatives aux renouvellements	117 504	117 218	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	117 504	117 218	
Charges relatives aux investissements	2 241	2 099	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	2 241	2 099	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	957	6 164	
RESULTAT AVANT IMPOT	162 879	35 373	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	45 606	9 727	
RESULTAT	117 272	25 645	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

21/03/2022

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: E1521 - SIAVOS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 386 694	1 386 693	0,0 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	1 363 129	1 380 287	1,26 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	23 566	6 406	
Recette d'exploitation ANC	4 194	4 323	3,08 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	3 051	4 614	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 143	- 291	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	268 019	267 693	-0,12 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	268 019	267 693	-0,12 %
Exploitation du service	1 658 907	1 658 709	-0,01 %
Produits : part de la collectivité contractante	1 263 466	2 421 256	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	1 678 294	1 928 581	14,91 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 414 829	492 675	
Collectivités et autres organismes publics	1 263 466	2 421 256	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	39 683	44 815	12,93 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

21/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Commentaires CARE 2021

EVOLUTION DES PRODUITS

Collectivités et autres organismes publics

La part syndicale indiquée dans le CARE 2021 est en hausse de + 1 157 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation fait suite à un changement de méthode en 2020 : la comptabilisation de la provision du dernier trimestre 2020 n'était plus provisionnée dans les comptes (cf. commentaires RAD 2020).

Cette méthode, révisée en 2021, explique ainsi la variation entre les deux années 2021 et 2020.

Travaux attribués à titre exclusif

Ces produits concernent les contrôles conformités.

Ces produits sont toujours en baisse par rapport à l'année 2019 suite à la réalisation sur 2 ans (2020 et 2021) de contrôles conformités n'entraînant pas de facturation conformément à l'article 2 de l'avenant 7.

ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES DES CHARGES

Produits de traitement

Les charges de produits de traitement s'élèvent à 125 K€ soit + 20K€ par rapport à 2020. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation du prix des matières premières engendrant un surcoût du Méthanol et du Chlorure Ferrique notamment.

5.2

Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

VEOLIAEAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

CONTRAT E1521 - SIAVOS - ASST

FONDS DE RENOUVELLEMENT

(PERIODE 01/01/2010 au 31/12/2021)

D0= 155 000,00

D1= 100 000,00

Euros

Date	Libellé	Indice K	Taux Intérêts Légal majoré de 2 points	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
janv-10	Dotation 2010	1,000000		155 000,00		155 000,00
juil-10	PR Bourgogne Pompe				5 573,85	149 426,15
juil-10	PR Aunaies Pompe				1 625,40	147 800,75
juil-10	PR Les Granges Pompe				1 465,99	146 334,76
juil-10	PR E Lefevre Renovation Pompe				2 095,14	144 239,62
sept-10	PR Bourgogne Renovation Trappe Acces				4 146,24	140 093,38
sept-10	PR Rue Brestel Trappe Acces				5 011,65	135 081,73
sept-10	PR Clos Sermon Pompe 1				3 350,50	131 731,23
sept-10	PR Clos Sermon Pompe 2				1 951,99	129 779,24
sept-10	PR Quai Halage Serrurerie				2 978,94	126 800,30
déc-10	PR Karakis Renovation Moteur Pompe 1				411,54	126 388,76
déc-10	PR Karakis Renovation Moteur Pompe 2				2 420,84	123 967,92
déc-10	PR Montmousseau Hydraulique				17 055,00	106 912,92
déc-10	PR Pont Mery Hydraulique				13 623,13	93 289,79
déc-10	PR Pont Mery Armoire de Commande				12 984,54	80 305,25
déc-10	PR Rue Marcel Martin Renovation Telegestion				1 046,04	79 259,21
déc-10	PR Rue Clos Sermon Renovation Telegestion				1 046,04	78 213,17
déc-10	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Telegestion				591,24	77 621,93
déc-10	PR Rue Plage Renovation Telegestion				1 046,04	76 575,89
déc-10	PR Rue de Remy Renovation Telegestion				1 046,04	75 529,85
déc-10	PR Rue Des Roches Renovation Telesgestion				1 046,04	74 483,81
déc-10	PR Rue des Bartagnolles Renovation Telegestion				1 046,04	73 437,77
déc-10	PR Poste Pont de Mery Renovation Telesgestion				909,60	72 528,17
déc-10	PR Quai de Halage Renovation Telegestion				909,60	71 618,57
déc-10	PR Chemin de L'Abreuvoir Renovation Telegestion				591,24	71 027,33
déc-10	PR Rue de Montmousseau Renovation Telegestion				591,24	70 436,09
déc-10	PR Thereses Lhetias Renovation Telegestion				1 046,04	69 390,05
déc-10	PR Karakis Renovation Telegestion				591,24	68 798,81
déc-10	PR La Pecherie Renovation Telegestion				2 753,82	66 044,99
déc-10	PR Pavillon Chasse Renovation Telegestion				1 046,04	64 998,95
déc-10	PR Sente des Gardes Telegestion				2 753,82	62 245,13
déc-10	PR Rue Boudard Renovation Telesgestion				591,24	61 653,89
déc-10	PR Zac des flash Renovation Telesgestion				454,80	61 199,09
déc-10	PR Villiers Adam Renovation Telegestion				591,24	60 607,85
déc-10	PR Le Hameau Renovation Telegestion				454,80	60 153,05
déc-10	PR Montmousseau 2 Renovation Telegestion				591,24	59 561,81
déc-10	PR Rajon Trappe Acces				5 360,96	54 200,85
déc-10	PR Sente des Gardes Renovation Trappe Acces				5 287,05	48 913,80
	Report solde année précédente					48 913,80
déc-11	K (Affermage assainissement : K1)	1,036327				48 913,80
janv-11	Taux Intérêts Légal 2010 + 2 points		2,65	1 296,22		50 210,02
janv-11	Dotation 2011			160 630,69		210 840,70
janv-11	PR Dr Schweitzer Renouvellement Armoire Electrique				15 730,44	195 110,26
janv-11	PR Rue de Valhermeil Renouvellement Armoire Electrique				12 984,52	182 125,74
janv-11	PR Rue de Aunaies Renouvellement Armoire Electrique				12 983,38	169 142,36
avr-11	PR Pont Mery Renovation Hydraulique				5 476,36	163 666,00
avr-11	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Pompe				3 340,50	160 325,50
avr-11	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Pompe				3 592,92	156 732,58
avr-11	PR Rue Eugene Lefevre Renovation Pompe				5 624,75	151 107,83
août-11	PR Bourgogne Rénovation pompe				1 682,76	149 425,07

août-11	PR Pavillon Chasse Renovation pompe2				2 421,81	147 003,26
août-11	PR Pavillon Chasse Renovation pompe 1				1 395,17	145 608,09
sept-11	STEP Auvers sur Oise Renovation préleveur réfrigéré en sortie de station				1 784,87	143 823,22
oct-11	STEP Auvers sur Oise Renovation pompe vidange				341,08	143 482,14
nov-11	PR Dr Schweitzer Renouvellement Pompe Flygt n 1				1 168,34	142 313,80
nov-11	PR Dr Schweitzer Renouvellement Pompe Flygt n 2				1 168,34	141 145,46
déc-11	PR Rue Des Granges Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	132 559,12
déc-11	PR Rue Des Gords Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	123 972,78
déc-11	PR Rue Tagliana Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	115 386,44
déc-11	PR Rue de la Rajon Renouvellement Matériel Electrique				10 322,55	105 063,89
déc-11	PR Rue des Ecoles Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	96 477,55
déc-11	PR Rue de l'Oise Renouvellement Armoire Electrique				5 952,76	90 524,79
déc-11	PR Aubigny 2 Renouvellement Armoire Electrique				5 952,77	84 572,02
déc-11	PR Aubigny 1 Renouvellement Armoire Electrique				5 952,76	78 619,26
déc-11	PR Rue des Marmolet Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	70 032,92
déc-11	PR Van Gogh Renouvellement Armoire Electrique				8 586,34	61 446,58
déc-11	PR Rue de l'Oise 2 Renouvellement Armoire Electrique				5 952,77	55 493,81
déc-11	PR Thereses Lethias Renouvellement Pompe				1 015,33	54 478,48
	Report solde année précédente					54 478,48
déc-12	K (Affermage assainissement : K1)	1,074040				54 478,48
janv-12	Taux Intérêts Légal 2011 + 2 points		2,38	1 296,59		55 775,07
janv-12	Dotation 2012			166 476,20		222 251,27
févr-12	PR Rue Des Gords Renouvellement Pompe				1 110,86	221 140,41
mai-12	PR Rue des Granges Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	219 889,71
mai-12	PR Rue de l'Oise Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	218 639,01
mai-12	PR Jean Bestel Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	217 388,31
mai-12	PR Rue des Ecoles Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	216 137,61
mai-12	PR Rue Rajon Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	214 886,91
mai-12	PR Van Gogh Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	213 636,21
mai-12	PR Rue des Gords Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	212 385,51
mai-12	PR Rue des Marolets Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	211 134,81
mai-12	PR Aubigny 2 Renouvellement massif beton coffret EDF				1 250,70	209 884,11
juin-12	PR Aubigny 1 Auvers/Oise Renouvellement Pompe				671,85	209 212,26
juin-12	PR Aubigny 1 Auvers/Oise Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	208 443,99
juin-12	PR Rue de l'Oise Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	207 675,72
juin-12	PR Rue Rajon Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	206 907,45
juin-12	PR Van Gogh Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	206 139,18
juin-12	PR Rue Des Gords Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	205 370,91
juin-12	PR Rue Tagliana Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	204 602,64
juin-12	PR La Pecherie Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	203 834,37
juin-12	PR Rue des Granges Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,28	203 066,09
juin-12	PR Rue des Marolets Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	202 297,82
juin-12	PR Jean Brestel Renouvellement Sonde Ultrasonic				768,27	201 529,55
oct-12	PR Rue de la Plage Renouvellement Alimentation/Armoire Electrique				12 337,49	189 192,06
oct-12	PR Renouvellement Participation à la réhabilitation de 3 Postes Releve				45 480,00	143 712,06
déc-12	PR Lethias Renouvellement Armoire Electrique				9 367,74	134 344,32
déc-12	PR Rue du Boudard Renovation Pompe n1				2 073,66	132 270,66
déc-12	PR Rue du Boudard Renovation Pompe n2				2 073,66	130 197,00
déc-12	PR Rue des Gords Renovation Pompe				1 580,00	128 617,00
déc-12	PR Rue Tagliana Renovation Armoire Electrique				1 250,70	127 366,30
déc-12	PR Quai de Hallage Renouvellement Armoire Electrique				9 632,83	117 733,47
déc-12	PR Aubigny 2 Renouvellement Pompe				1 368,84	116 364,63
	Report solde année précédente					116 364,63
déc-13	K (Affermage assainissement : K1)	1,098173				116 364,63
janv-13	Taux Intérêts Légal 2013 + 2 points		2,71	3 153,48		119 518,11
janv-13	Dotation 2013			170 216,82		289 734,92
déc-13	Renouvellement accessoires de réseau				58 965,39	230 769,53
févr-13	Renouvellement pompe a sable wemco				2 587,87	228 181,66
févr-13	Rénovation pièces pompe 1, 2 et 3 a boue pcm				1 919,85	226 261,81

mars-13	Renouvellement nitratax pieces				1 177,30	225 084,51
mars-13	Renouvellement turbine aeroflot deshuileur				2 797,02	222 287,49
avr-13	Rénovation rotor stator pompe boue flottee				2 263,73	220 023,76
avr-13	Renouvellement anti pulsatoir methanol				2 004,63	218 019,13
avr-13	Rénovation clapet pompe atelier flottation				346,79	217 672,34
mai-13	Rénovation pieces preparation polymere centrifugeuse				419,55	217 252,79
mai-13	Renouvellement pompe seepex polymere				739,05	216 513,74
mai-13	Rénovation stotor gavapompe centrifugeuse				734,51	215 779,23
oct-13	Rénovation fond auge vis compacteur degriilleur				701,54	215 077,69
oct-13	Renouvellement PR Lebevre pompe 2				4 913,11	210 164,58
oct-13	Renouvellement PR Lebevre pompe 3				3 161,49	207 003,09
mai-13	Renouvellement PR Sente Isle Adam pompe 1				703,17	206 299,92
mai-13	Renouvellement PR Sente Isle Adam pompe 2				703,17	205 596,75
sept-13	Renouvellement PR Clos Sermon pompe 1				3 006,28	202 590,47
mai-13	Rénovation barre de guidage PR Lebevre				341,10	202 249,37
mai-13	Rénovation PR Tagliana instrumentation				1 227,96	201 021,41
déc-13	Rénovation PR Abreuvoir portail terrassement				2 712,31	198 309,10
juil-13	Rénovation PR T Lethias instrumentation				506,19	197 802,91
mars-13	Rénovation PR Boudard clapet et vanne				1 915,14	195 887,77
déc-13	Renouvellement PR Rue Remy pompe 1				1 488,23	194 399,54
déc-13	Renouvellement PR T Lethias tampon				5 173,35	189 226,19
	Report solde année précédente					189 226,19
déc-14	K (Affermage assainissement : K1)	1,110554				189 226,19
janv-14	Taux Intérêts Légal 2014 + 2 points		2,04	3 860,21		193 086,41
janv-14	Dotation 2014			172 135,87		365 222,28
sept-14	Renouvellement pompe 1 PR rue Eugène Lefèvre Auvers/Oise				3 027,78	362 194,50
nov-14	Renouvellement regard PR Bourgogne Auvers/Oise				5 480,34	356 714,16
juin-14	Renouvellement pompe 2 PR Valhermeil PR rue Valhermeil Auvers/Oise				1 111,42	355 602,74
oct-14	Rénovation portail STEP Auvers/Oise				2 721,97	352 880,77
nov-14	Rénovation analyseur de nitrate STEP Auvers/Oise				6 431,19	346 449,58
avr-14	Rénovation électropompe submersible 3 STEP Auvers/Oise				3 532,67	342 916,91
déc-14	Rénovation vanne pneumatique 1 STEP Auvers/Oise				1 682,36	341 234,55
juil-14	Rénovation armoire électrique STEP Auvers/Oise				1 401,64	339 832,91
nov-14	Rénovation bassin STEP Auvers/Oise				17 295,48	322 537,43
nov-14	Renouvellement pompe a rotor excentré STEP Auvers/Oise				9 453,03	313 084,40
nov-14	Renouvellement électrovanne 1 STEP Auvers/Oise				852,33	312 232,07
nov-14	Renouvellement électrovanne 2 STEP Auvers/Oise				852,33	311 379,74
déc-14	Rénovation centrifugeuse 1 STEP Auvers/Oise				5 483,75	305 895,99
déc-14	Renouvellement centrifugeuse 2 STEP Auvers/Oise				5 483,76	300 412,23
nov-14	Rénovation détecteur de niveau poire STEP Auvers/Oise				450,74	299 961,49
nov-14	Rénovation détecteur de niveau poire STEP Auvers/Oise				455,65	299 505,84
nov-14	Rénovation détecteur de niveau poire STEP Auvers/Oise				360,59	299 145,25
nov-14	Rénovation groupe électrogène à fuel STEP Auvers/Oise				1 544,79	297 600,46
déc-14	Renouvellement électrovanne 1 STEP Auvers/Oise				1 379,17	296 221,29
déc-14	Renouvellement électropompe de surface STEP Auvers/Oise				3 673,65	292 547,64
	Report solde année précédente					292 547,64
déc-15	K (Affermage assainissement : K1)	1,116587				292 547,64
janv-15	Taux Intérêts Légal 2015 + 2 points		2,99	8 747,17		301 294,81
janv-15	Dotation 2015			173 070,99		474 365,80
août-15	Renouvellement pompe 1 PR route de villiers adam frepillon				3 530,61	470 835,19
août-15	Rénovation pompe 1 PR rue de l'abreuvoir (Vaux Mery-sur-oise)				2 254,78	468 580,41
sept-15	Renouvellement pompe PR marcel martin Auvers				2 396,92	466 183,49
oct-15	Rénovation telegestion PR rue de l'oise à Meriel				761,55	465 421,94
oct-15	Rénovation telegestion PR aubigny 2 Auvers				761,55	464 660,39
oct-15	Rénovation telegestion PR aubigny 1 Auvers				540,89	464 119,50
oct-15	Rénovation telegestion PR van gogh Auvers				761,57	463 357,93
oct-15	Renouvellement pompe 1 PR rue des marolets à Auvers				1 048,75	462 309,18
oct-15	Rénovation telegestion PR rue de l'oise 2 à Meriel				761,55	461 547,63
oct-15	Rénovation telegestion PR sente des gardes à Meriel				216,34	461 331,29

oct-15	Renouvellement pompe 1 PR le hameau (Frepillon)				699,89	460 631,40
oct-15	Rénovation telegestion PR jean brestel				512,47	460 118,93
oct-15	Rénovation telegestion PR pavillon chasse Meriel				83,99	460 034,94
oct-15	Rénovation telegestion PR sente de l isle adam Villiers Adam				105,25	459 929,69
oct-15	Rénovation telegestion PR prive Villiers adam				105,25	459 824,44
oct-15	Rénovation analyseur nh4 retour (amtax) Step Auvers				1 502,16	458 322,28
oct-15	Rénovation agitateur floculation 1 Step Auvers				318,20	458 004,08
oct-15	Rénovation agitateur floculation 2 Step Auvers				318,20	457 685,88
oct-15	Rénovation pompe de flottation 1 Step Auvers				601,07	457 084,81
oct-15	Rénovation pompe de flottation 2 Step Auvers				601,08	456 483,73
oct-15	Rénovation vis convoyeuse sans ame Step Auvers				1 411,02	455 072,71
oct-15	Rénovation secheur d air Step Auvers				2 421,81	452 650,90
oct-15	Renouvellement detecteur ch4 arivee eau Step Auvers				2 143,02	450 507,88
oct-15	Rénovation alimentation en eau Step Auvers				1 226,82	449 281,06
oct-15	Rénovation convoyeur degriilleurs grossier Step Auvers				1 790,20	447 490,86
oct-15	Rénovation convoyeur degriilleurs fin Step Auvers				539,51	446 951,35
oct-15	Renouvellement pompe doseuse methanol 1 Step Auvers				2 778,51	444 172,84
oct-15	Renouvellement pompe doseuse methanol 2 Step Auvers				2 778,51	441 394,33
oct-15	Rénovation accessoires hydrauliques (clapets vannes) Step Auvers				2 539,31	438 855,02
oct-15	Renouvellement agitateur immerge Step Auvers				2 368,36	436 486,66
oct-15	Renouvellement ph biolix Step Auvers				2 171,00	434 315,66
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 3 Step Auvers				257,88	434 057,78
nov-15	Rénovation pression media 1 biostyr 4 Step Auvers				257,89	433 799,89
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 4 Step Auvers				257,88	433 542,01
nov-15	Rénovation pression media 1 biostyr 5 Step Auvers				257,88	433 284,13
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 5 Step Auvers				257,88	433 026,25
nov-15	Rénovation pression media 1 biostyr 6 Step Auvers				257,88	432 768,37
nov-15	Rénovation pression media 2 biostyr 6 Step Auvers				257,88	432 510,49
nov-15	Rénovation vanne vidange biostyr 5 Step Auvers				9 306,78	423 203,71
nov-15	Rénovation vanne vidange biostyr 6 Step Auvers				9 306,78	413 896,93
nov-15	Rénovation canalisations Step Auvers				1 088,12	412 808,81
nov-15	Renouvellement poires ntb floculation (x2) Step Auvers				3 216,57	409 592,24
nov-15	Renouvellement pompe recirculation tour acide Step Auvers				3 615,66	405 976,58
nov-15	Renouvellement pompe recirculation tour javel/soude 1 Step Auvers				3 615,66	402 360,92
nov-15	Renouvellement pompe recirculation tour javel/soude 2 Step Auvers				3 615,66	398 745,26
déc-15	Rénovation armoire électrique PR marcel martin Auvers				3 830,55	394 914,71
déc-15	Rénovation équipement électrique PR rue remy Auvers				3 018,16	391 896,55
déc-15	Rénovation telegestion PR rue remy Auvers				3 018,17	388 878,38
déc-15	Renouvellement pompe bache eaux decantees 2 Step Auvers				3 345,06	385 533,32
déc-15	Renouvellement vanne generale eaux sales biostyrs ndn Step Auvers				7 984,46	377 548,86
déc-15	Renouvellement agitateur immerge Step Auvers				3 162,00	374 386,86
déc-15	Renouvellement pompe sortie gaveur Step Auvers				7 276,80	367 110,06
déc-15	Rénovation surpresseur 2 biostyr Step Auvers				2 958,06	364 152,00
déc-15	Rénovation surpresseur 3 biostyr Step Auvers				2 958,06	361 193,94
déc-15	Renouvellement pompe doseuse 1 javel Step Auvers				531,36	360 662,58
déc-15	Renouvellement pompe doseuse 2 javel Step Auvers				531,36	360 131,22
déc-15	Renouvellement pompe doseuse 3 javel Step Auvers				531,36	359 599,86
déc-15	Rénovation accessoires hydrauliques (clapets vannes) Step Auvers				604,97	358 994,89
déc-15	Rénovation accessoires hydrauliques (clapets vannes) Step Auvers				604,97	358 389,92
déc-15	Rénovation devouteur à palettes Step Auvers				1 567,92	356 822,00
	Report solde année précédente					356 822,00
déc-16	K (Affermage assainissement : K1)	1,111592				356 822,00
janv-16	Taux Intérêts Légal 2016 + 2 points		2,93%	104,55		356 926,55
janv-16	Dotation 2016			111 159,20		468 085,75
juil-16	Rnvt pompe 2 wylem np3153 ht 450 13.5 kw PR route de villiers adam (frepillon)				3 430,74	464 655,01
mai-16	Rénovation équipement hydraulique PR rue de la plage (auvers sur oise)				2 342,66	462 312,35
mai-16	Rénovation équipement électrique PR rue de la plage (auvers sur oise)				4 756,30	457 556,05
déc-16	Rnvt armoire électrique PR rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				18 047,44	439 508,61
sept-16	Rnvt p1: emu fa 103-230 n 264029 PR rue tagliana (auvers sur oise)				1 394,49	438 114,12
sept-16	Rénovation pompe 1 dip emu fa 152/215 fk 202 7.5 kw PR dip rue bourgogne (auvers sur oise)				3 255,25	434 858,87
déc-16	Rénovation pompe 2 dip emu fa 152/215 w 202 7.5 kw PR dip rue bourgogne (auvers sur oise)				5 003,89	429 854,98

juil-16	Rénovation équipement hydraulique PR le hameau rue la maltriere (frepillon)				4 675,40	425 179,58
sept-16	Rénovation pompe 1 PR dip eu rue a quillet (villiers adam)				671,77	424 507,81
juin-16	Rnvt pompe de relevement 2 STEP auvers				837,05	423 670,76
déc-16	Rénovation degriilleur grossier 1 STEP auvers				1 082,55	422 588,21
déc-16	Rénovation degriilleur grossier 2 STEP auvers				1 082,56	421 505,65
déc-16	Rénovation degriilleur fin 1 STEP auvers				985,10	420 520,55
déc-16	Rénovation degriilleur fin 2 STEP auvers				985,11	419 535,44
déc-16	Rnvt turbine aeroflot 1 STEP auvers				3 478,69	416 056,75
déc-16	Rnvt preleveur entree STEP auvers				3 796,62	412 260,13
déc-16	Rnvt debit alim biostyr1 (ndn) STEP auvers				1 586,18	410 673,95
déc-16	Rénovation analyseur nh4 retour (amtax) STEP auvers				1 340,34	409 333,61
nov-16	Rénovation sonde nitrate sortie post denit (nitratax) STEP auvers				541,60	408 792,01
nov-16	Rénovation sonde no3 nit/denit (nitratax) STEP auvers				541,60	408 250,41
sept-16	Rénovation sonde nh4 nit/denit STEP auvers				536,95	407 713,46
août-16	Rnvt pompe bache eaux decantees 3 STEP auvers				3 964,47	403 748,99
déc-16	Rénovation canal venturi by pass STEP auvers				1 813,68	401 935,31
déc-16	Rnvt pompe de soutirage decanteur 1 STEP auvers				3 751,97	398 183,34
nov-16	Rénovation mes boue multiflo STEP auvers				541,60	397 641,74
oct-16	Rénovation centrifugeuse 1 STEP auvers				5 028,48	392 613,26
oct-16	Rénovation centrifugeuse 2 STEP auvers				5 028,48	387 584,78
nov-16	Rénovation benne 20 m3 1 STEP auvers				2 278,00	385 306,78
déc-16	Rénovation pompe sortie gaveur STEP auvers				1 228,70	384 078,08
déc-16	Rnvt pompe alim centri 1 STEP auvers				1 930,28	382 147,80
nov-16	Rénovation mes boues vers centri 1 STEP auvers				541,60	381 606,20
nov-16	Rénovation mes boues vers centri 2 STEP auvers				541,60	381 064,60
sept-16	Rénovation extraction air STEP auvers				1 185,24	379 879,36
août-16	Rénovation surpresseur 1 biostyr STEP auvers				1 185,90	378 693,46
août-16	Rénovation surpresseur 2 biostyr STEP auvers				1 877,68	376 815,78
août-16	Rénovation surpresseur 3 biostyr STEP auvers				1 877,68	374 938,10
sept-16	Rénovation canalisations STEP auvers				3 664,00	371 274,10
sept-16	Rénovation porte sectionnelle sable STEP auvers				1 220,26	370 053,84
sept-16	Rénovation portail entree STEP auvers				956,51	369 097,33
nov-16	Rnvt alimentation en eau STEP auvers				4 489,61	364 607,72
nov-16	Rnvt pressostat pilotage groupe eau indus STEP auvers				1 496,53	363 111,19
déc-16	Rénovation double peau cuve acide STEP auvers				1 522,26	361 588,93
déc-16	Rénovation cuve de retention acide STEP auvers				1 217,80	360 371,13
déc-16	Rénovation canalisations STEP auvers				730,71	359 640,42
nov-16	Rnvt double peau cuve fecI3 STEP auvers				26 109,51	333 530,91
août-16	Rnvt cuve de retention fecI3 STEP auvers				11 255,45	322 275,46
juil-16	Rnvt pompe doseuse fecI3 STEP auvers				4 056,20	318 219,26
déc-16	Rénovation filtre depoussierieur STEP auvers				1 222,67	316 996,59
nov-16	Rnvt pompe doseuse 2 STEP auvers				1 255,93	315 740,66
déc-16	Rnvt pompe a rotor excentre 2 STEP auvers				3 135,97	312 604,69
déc-16	Rénovation armoires electriques STEP auvers				1 643,95	310 960,74
	Report solde année précédente					310 960,74
déc-17	K (Affermage assainissement : K1)	1,115842				310 960,74
janv-17	Taux Intérêts Légal 2017 + 2 points		2,90%	90,18		311 050,92
janv-17	Dotation 2017			111 584,20		422 635,12
juil-17	Rénov pompe emu fa 103/200w 3.3 kw pr allée karakis (meriel)				2 043,62	420 591,50
nov-17	Rnvt materiel hydraulique pr route de villiers adam (frepillon)				12 592,73	407 998,77
oct-17	Rnvt pompe flygt cp3102 mt 432 3.1kw pr rue des granges (auvers sur oise)				2 032,95	405 965,82
nov-17	Rénov équipement electrique pr rue des roches (auvers sur oise)				4 423,15	401 542,67
nov-17	Rnvt telegestion pr rue des roches (auvers sur oise)				1 510,70	400 031,97
nov-17	Rénov pompe 1 dip 3085 mt472 flygt pr dip zac des flaches (frepillon)				2 363,35	397 668,62
août-17	Rénov pompe 1 dip emu fa 152/215 fk 202 7.5 kw pr dip rue bourgogne (auvers sur oise)				2 778,66	394 889,96
oct-17	Rénov armoire electrique pr rue de la pecherie (meriel)				5 214,87	389 675,09
nov-17	Rnvt pompe abs type afp 0841.4 m15/4 1.5kw pr rue therese lethias (mery sur oise)				1 012,38	388 662,71
nov-17	Rénov materiel hydraulique pr rue therese lethias (mery sur oise)				981,05	387 681,66
nov-17	Rénov serrurerie pr rue therese lethias (mery sur oise)				6 030,65	381 651,01
déc-17	Rénov debitmetre 1 relevage step auvers alimentation eb				765,61	380 885,40
déc-17	Rénov debitmetre 2 relevage step auvers alimentation eb				765,61	380 119,79
déc-17	Rénov debitmetre 3 relevage step auvers alimentation eb				765,60	379 354,19

déc-17	Rnvt pompe de relevement 1 step auvers alimentation eb				3 279,88	376 074,31
juin-17	Rnvt pompe de relevement 3 step auvers alimentation eb				5 434,23	370 640,08
oct-17	Rénov analyseur nh4 retour (amtax) step auvers tt biologique				5 313,52	365 326,56
oct-17	Rénov sonde nitrate sortie post denit (nitratax) step auvers tt biologique				1 408,30	363 918,26
août-17	Rnvt pompe bache eaux decantees 1 step auvers tt biologique				4 205,28	359 712,98
juin-17	Rénov pompe bache eaux decantees 4 step auvers tt biologique				1 163,07	358 549,91
juin-17	Rnvt vanne vidange 1 biostyr4 step auvers tt biologique				2 060,28	356 489,63
juin-17	Rnvt vanne vidange 2 biostyr4 step auvers tt biologique				2 060,28	354 429,35
juin-17	Rnvt vanne recircul nit/denit step auvers tt biologique				3 440,28	350 989,07
déc-17	Rénov debit eau traitee step auvers rejet eau				669,81	350 319,26
déc-17	Rénov debit by pass step auvers rejet eau				669,83	349 649,43
mai-17	Rnvt preleveur eau traitee step auvers rejet eau				4 536,13	345 113,30
août-17	Rnvt agitateur soutirage boues liquide flotte step auvers bache boues liquides (alim centri)				1 998,84	343 114,46
juin-17	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				18 887,69	324 226,77
juin-17	Rénov centrifugeuse 2 step auvers deshydratation				1 134,70	323 092,07
déc-17	Rénov debit boues pompe 1 boues alim centri 1 step auvers stockage des boues				765,60	322 326,47
déc-17	Rénov debit boues pompe 2 boues alim centri 2 step auvers stockage des boues				765,61	321 560,86
oct-17	Rénov mes boues vers centri 1 step auvers stockage des boues				1 408,27	320 152,59
oct-17	Rnvt mes boues vers centri 2 step auvers stockage des boues				5 751,91	314 400,68
mai-17	Rénov ventilateur centrale step auvers file air				2 556,34	311 844,34
juin-17	Rénov compresseur air indus 1 step auvers air de process				556,70	311 287,64
juin-17	Rénov compresseur air indus 2 step auvers air de process				556,70	310 730,94
mai-17	Rénov surpresseur 1 biostyr step auvers air de process				2 722,92	308 008,02
mai-17	Rénov surpresseur 2 biostyr step auvers air de process				1 466,19	306 541,83
mai-17	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process				1 466,19	305 075,64
oct-17	Rnvt secheur d air step auvers air de process				6 005,32	299 070,32
mai-17	Rnvt porte grillagee local surpresseurs air process step auvers batiments d'exploit				1 405,42	297 664,90
juil-17	Rénov alimentation en eau step auvers eau industrielle				841,37	296 823,53
avr-17	Rnvt pressostat pilotage groupe eau indus step auvers eau industrielle				3 689,34	293 134,19
avr-17	Rnvt pompe canardage methanol 2 step auvers produits de traitement methanol				2 612,70	290 521,49
nov-17	Rnvt vanne distribution methanol step auvers produits de traitement methanol				1 317,19	289 204,30
oct-17	Rnvt securite fsl 1 methanol step auvers produits de traitement methanol				1 090,30	288 114,00
nov-17	Rnvt pompe doseuse fecl3 (stock) step auvers produits de traitement chlorure ferrique				1 124,61	286 989,39
avr-17	Rénov groupe electrogene a fuel recuperation des egoutur step auvers production energie electrique				6 777,44	280 211,95
	Report solde année précédente					280 211,95
déc-18	K (Affermage assainissement : K1)	1,130154				280 211,95
janv-18	Taux Intérêts Légal 2018 + 2 points		2,89%	80,98		280 292,93
janv-18	Dotation 2018			113 015,40		393 308,33
déc-18	Rénov armoire electrique pr rue du clos sermon (auvers sur oise)				9 480,07	383 828,26
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr rue du dr schweitzer (meriel)				845,71	382 982,55
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr rue de la pecherie (meriel)				1 586,09	381 396,46
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr pavillon chasse meriel				1 422,41	379 974,05
déc-18	Rénov materiel hydraulique pr rue l echaugette (villiers adam)				1 327,60	378 646,45
déc-18	Rnvt pompe 2 flyght 4,7kw pr rue l echaugette (villiers adam)				2 844,90	375 801,55
avr-18	Rnvt debitmetre 1 relevage step auvers file eau alimentation eau brute				1 396,02	374 405,53
avr-18	Rnvt debitmetre 2 relevage step auvers file eau alimentation eau brute				1 396,01	373 009,52
avr-18	Rnvt debitmetre 3 relevage step auvers file eau alimentation eau brute				1 396,43	371 613,09
avr-18	Rnvt turbine aeroflot 1 step auvers pretraitement				5 334,24	366 278,85
avr-18	Rnvt turbine aeroflot 2 step auvers pretraitement				5 334,24	360 944,61
déc-18	Rnvt poires niveaux bache alim (x4) step auvers traitement biologique				539,15	360 405,46
déc-18	Rénov analyseur nh4 retour (amtax) step auvers traitement biologique				3 956,34	356 469,12
déc-18	Rénov sonde nitrate sortie post denit (nitratax) step auvers traitement biologique				808,91	355 660,21
déc-18	Rénov sonde no3 nit/denit (nitratax) step auvers traitement biologique				808,92	354 851,29
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr1 step auvers traitement biologique				865,06	353 986,23
avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr1 step auvers traitement biologique				865,05	353 121,18
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr2 step auvers traitement biologique				865,06	352 256,12
avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr2 step auvers traitement biologique				865,05	351 391,07
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr3 step auvers traitement biologique				865,06	350 526,01
avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr3 step auvers traitement biologique				865,06	349 660,95
avr-18	Rnvt pression media 1 biostyr4 step auvers traitement biologique				865,05	348 795,90

avr-18	Rnvt pression media 2 biostyr4 step auvers traitement biologique				865,05	347 930,85
avr-18	Rnvt pression media 1 pdn 1 step auvers traitement biologique				865,06	347 065,79
avr-18	Rnvt pression media 2 pdn 1 step auvers traitement biologique				865,05	346 200,74
avr-18	Rnvt pression media 1 pdn 2 step auvers traitement biologique				865,06	345 335,68
avr-18	Rnvt pression media 2 pdn 2 step auvers traitement biologique				865,06	344 470,62
déc-18	Rnvt pompe bache eaux decantees 4 step auvers traitement biologique				5 425,41	339 045,21
déc-18	Rnvt pompe bache eaux decantees 5 step auvers traitement biologique				5 425,40	333 619,81
déc-18	Rnvt vanne entree biostyr1 step auvers traitement biologique				1 444,88	332 174,93
déc-18	Rnvt vanne vidange 1 biostyr1 step auvers traitement biologique				4 672,70	327 502,23
déc-18	Rnvt vanne vidange 2 biostyr1 step auvers traitement biologique				4 672,70	322 829,53
déc-18	Rnvt vanne purge biostyr1 step auvers traitement biologique				1 444,90	321 384,63
déc-18	Rnvt vanne eau denit biostyr5 step auvers traitement biologique				1 556,22	319 828,41
déc-18	Rnvt vanne purge biostyr5 step auvers traitement biologique				1 556,21	318 272,20
déc-18	Rénov vanne recircul nit/denit step auvers traitement biologique				3 501,42	314 770,78
déc-18	Rénov agitateur coagulation step auvers decantation primaire multiflo				491,88	314 278,90
mai-18	Rénov agitateur floculation 1 step auvers decantation primaire multiflo				1 862,30	312 416,60
déc-18	Rnvt poires niveau (x4) step auvers poste toutes eaux				607,32	311 809,28
avr-18	Rnvt pompe vidange canal by pass step auvers rejet eau				1 036,56	310 772,72
déc-18	Rénov moto-reducteur rotation step auvers flottation				2 026,38	308 746,34
déc-18	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				4 611,93	304 134,41
déc-18	Rénov centrifugeuse 2 step auvers deshydratation				13 546,40	290 588,01
avr-18	Rénov canalisations step auvers deshydratation				9 959,15	280 628,86
déc-18	Rnvt pompe sortie gaveur step auvers stockage des boues				10 930,38	269 698,48
déc-18	Rnvt debit boues pompe 1 boues alim centri 1 step auvers stockage des boues				1 650,93	268 047,55
déc-18	Rnvt debit boues pompe 2 boues alim centri 2 step auvers stockage des boues				1 087,79	266 959,76
déc-18	Rénov mes boues vers centri 1 step auvers stockage des boues				580,22	266 379,54
déc-18	Rénov mes boues vers centri 2 step auvers stockage des boues				563,14	265 816,40
déc-18	Rnvt compresseur air indus 1 step auvers air de process production d air				5 937,54	259 878,86
avr-18	Rénov compresseur air indus 2 step auvers air de process production d air				1 300,46	258 578,40
déc-18	Rnvt surpresseur 1 biostyr step auvers air de process production d air				32 041,61	226 536,79
déc-18	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process production d air				1 414,97	225 121,82
déc-18	Rnvt vanne pneumatique 1 step auvers air de process production d air				5 440,64	219 681,18
déc-18	Rnvt vanne pneumatique 5 step auvers air de process production d air				5 584,79	214 096,39
sept-18	Rnvt devouteur a palettes step auvers produits de traitement chaux vive				2 648,47	211 447,92
déc-18	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) step auvers produits de tt polymere liquide centri				686,61	210 761,31
avr-18	Rénov onduleur step auvers controle/commande				868,80	209 892,51
avr-18	Rénov centrale detection incendie step auvers controle/commande				1 425,97	208 466,54
sept-18	Rénov groupe electrogene a fuel recuperation des egoutur step auvers production energie electrique				1 631,45	206 835,09
						206 835,09

	Report solde année précédente					206 835,09
déc-19	K (Affermage assainissement : K1)	1,16127				206 835,09
janv-19	Taux Intérêts Légal 2019 + 2 points		2,86%	59,15		206 894,24
janv-19	Dotaton 2019			116 127,00		323 021,24
nov-19	Rnvt pompe 2 dip e electric compagny 18,5kw PR quai du halage (mery sur oise)				4 571,34	318 449,90
nov-19	Rénov materiel hydraulique PR route de villiers adam (frepillon)				17 088,05	301 361,85
nov-19	Rénov materiel hydraulique PR rue des granges (auvers sur oise)				930,49	300 431,36
nov-19	Rénov pompe dip 1 motive 4kw PR chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				2 404,14	298 027,22
nov-19	Rénov pompe dip 2 motive 4kw PR chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				717,45	297 309,77
nov-19	Rénov materiel hydraulique PR chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				921,51	296 388,26
nov-19	Rnvt pompe 2 flyght 3,1kw PR rue du boudard (frepillon)				1 745,50	294 642,76
nov-19	Rnvt pompe 1 flyght 7,5kw PR rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				3 307,86	291 334,90
nov-19	Rénov armoire électrique PR rue des ecoles (mery sur oise)				350,91	290 983,99
nov-19	Rénov pompe 1 dip motive 15kw PR dip rue bourgogne (auvers sur oise)				4 002,59	286 981,40
nov-19	Rénov pompe 2 dip vem 2,6kw PR le hameau rue la maltriere (frepillon)				1 527,95	285 453,45
nov-19	Rnvt pompe 2 flyght 1,3kw PR rue therese lethias (mery sur oise)				1 223,80	284 229,65
nov-19	Rnvt armoire électrique PR rue l echaugette (villiers adam)				6 627,51	277 602,14
nov-19	Rénov pompe 2 dip motive 1,5kw PR dip rue a quillet (villiers adam)				1 241,85	276 360,29
nov-19	Rnvt systeme dip 1 STEP file eau alimentation eau brute				3 723,03	272 637,26
nov-19	Rnvt systeme dip 2 STEP file eau alimentation eau brute				3 723,00	268 914,26
nov-19	Rnvt pompe de relevement 1 STEP file eau alimentation eau brute				3 179,12	265 735,14
nov-19	Rnvt pompe de relevement 2 STEP file eau alimentation eau brute				3 179,12	262 556,02
nov-19	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) STEP file eau alimentation eau brute				1 895,02	260 661,00
nov-19	Rnvt variateur pompe de relevement 1 STEP file eau alimentation eau brute				822,37	259 838,63
nov-19	Rnvt variateur pompe de relevement 3 STEP file eau alimentation eau brute				822,37	259 016,26
nov-19	Rnvt sonde rh biostyr5 (pdn 1) STEP traitement biologique				363,12	258 653,14
nov-19	Rnvt sonde rh biostyr6 (pdn2) STEP traitement biologique				363,12	258 290,02
nov-19	Rnvt analyseur nh4 retour (amtax) STEP traitement biologique				6 106,36	252 183,66
nov-19	Rnvt sonde no3 nit/denit (nitratax) STEP traitement biologique				5 774,76	246 408,90
nov-19	Rnvt sonde ph retour STEP traitement biologique				1 502,30	244 906,60
nov-19	Rnvt vanne purge biostyr1 STEP traitement biologique				855,84	244 050,76
nov-19	Rnvt vanne entree biostyr2 STEP traitement biologique				1 805,27	242 245,49
nov-19	Rnvt vanne purge biostyr2 STEP traitement biologique				855,83	241 389,66
nov-19	Rnvt vanne entree biostyr3 STEP traitement biologique				1 805,81	239 583,85
nov-19	Rnvt vanne entree biostyr4 STEP traitement biologique				1 805,27	237 778,58
nov-19	Rnvt vanne eau denit biostyr6 STEP traitement biologique				1 858,92	235 919,66
nov-19	Rnvt vanne recircul nit/denit STEP traitement biologique				5 042,00	230 877,66
nov-19	Rénov clapets bache eaux decantees STEP traitement biologique				2 886,14	227 991,52
nov-19	Rnvt sonde ph coagulation STEP decantation primaire multiflo				340,63	227 650,89
nov-19	Rnvt debit by pass STEP rejet eau				875,85	226 775,04
nov-19	Rnvt pompe vidange canal by pass STEP rejet eau				1 168,20	225 606,84
nov-19	Rnvt debit pompe boues flotte STEP file boues bache boues liquides (alim centri)				964,57	224 642,27
nov-19	Rénov centrifugeuse 1 STEP deshydratation				19 294,17	205 348,10
nov-19	Rénov centrifugeuse 2 STEP deshydratation				15 942,07	189 406,03
nov-19	Rénov tour acide STEP traitement air				515,71	188 890,32
nov-19	Rénov tour javel/soude 1 STEP traitement air				515,87	188 374,45
nov-19	Rénov tour javel/soude 2 STEP traitement air				515,71	187 858,74
nov-19	Rénov pompe recirculation tour acide STEP traitement air				395,16	187 463,58
nov-19	Rénov pompe recirculation tour javel/soude 1 STEP traitement air				395,28	187 068,30
nov-19	Rénov pompe recirculation tour javel/soude 2 STEP traitement air				395,17	186 673,13
nov-19	Rénov compresseur air indus 2 STEP air de process production d air				812,80	185 860,33
nov-19	Rénov surpresseur 1 biostyr STEP air de process production d air				1 982,85	183 877,48
nov-19	Rénov surpresseur 2 biostyr STEP air de process production d air				1 982,24	181 895,24
nov-19	Rénov surpresseur 3 biostyr STEP air de process production d air				1 982,26	179 912,98
nov-19	Rnvt adoucisseur STEP traitement de l'eau				2 850,37	177 062,61
nov-19	Rnvt pompe canardage methanol 1 STEP produits de traitement methanol				5 121,87	171 940,74
nov-19	Rnvt pompe canardage methanol 2 STEP produits de traitement methanol				5 202,57	166 738,17
nov-19	Rnvt pompe doseuse methanol 2 STEP produits de traitement methanol				2 865,92	163 872,25
nov-19	Rnvt pompe canardage methanol secours STEP produits de traitement methanol				2 246,12	161 626,13
nov-19	Rnvt pompe doseuse fecl3 (stock) STEP produits de traitement chlorure ferrique				1 725,93	159 900,20
nov-19	Rnvt pompe de transfert 1 STEP produits de traitement polymere poudre dec				1 030,15	158 870,05
nov-19	Rnvt electrovanne preparante polymere multiflot 1 et 2 STEP produits de traitement				964,85	157 905,20
nov-19	Rnvt pompe doseuse STEP produits de traitement polymere poudre flot				1 120,40	156 784,80
nov-19	Rnvt devouteur a palettes STEP produits de traitement chaux vive				2 379,81	154 404,99
nov-19	Rénov silo chaux STEP produits de traitement chaux vive				701,17	153 703,82
nov-19	Rnvt debit ligne 1 STEP produits de traitement polymere liquide centri				954,98	152 748,84
nov-19	Rnvt debit ligne 2 STEP produits de traitement polymere liquide centri				954,98	151 793,86
nov-19	Rnvt pompe doseuse 1 STEP produits de traitement polymere liquide centri				2 030,09	149 763,77
nov-19	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) STEP traitement sables				669,63	149 094,14
nov-19	Rnvt ph biolix STEP traitement graisses				726,64	148 367,50
nov-19	Rnvt redox flottant STEP traitement graisses				726,65	147 640,85
nov-19	Rénov poste livraison ht STEP controle/commande				2 922,15	144 718,70
nov-19	Rénov groupe electrogene a fuel recuperation des egoutur STEP production energie électrique				1 173,46	143 545,24
						143 545,24

	Report solde année précédente					143 545,24
déc-20	K (Affermage assainissement : K1)	1,175039				143 545,24
janv-20	Taux Intérêts Légal 2020 + 2 points		2,87%	41,20		143 586,44
janv-20	Dotation 2020			117 503,90		261 090,34
nov-20	Rénov telegestion pr pont de mery (mery sur oise)				147,51	260 942,83
nov-20	Rénov pompe dip motive 1 pr pont de mery (mery sur oise)				4 038,05	256 904,78
nov-20	Rénov telegestion pr marcel martin (auvers sur oise)				146,99	256 757,79
nov-20	Rénov telegestion pr rue du clos sermon (auvers sur oise)				147,51	256 610,28
nov-20	Rénov pompe 1 dip tee 3kw pr allée karakis (meriel)				2 091,68	254 518,60
nov-20	Rénov telegestion pr allée karakis (meriel)				209,23	254 309,37
nov-20	Rénov passerelle de travail pr allée karakis (meriel)				4 965,23	249 344,14
nov-20	Rénov telegestion pr rue du dr schweitzer (meriel)				209,21	249 134,93
nov-20	Rénov serrurerie pr rue du dr schweitzer (meriel)				1 708,16	247 426,77
nov-20	Rénov telegestion pr quai du halage (mery sur oise)				146,99	247 279,78
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des bartagnolles (auvers sur oise)				1 524,71	245 755,07
nov-20	Rénov telegestion pr rue des bartagnolles (auvers sur oise)				147,51	245 607,56
nov-20	Rénov pompe 2 flyght 13,5kw pr route de villiers adam (frepillon)				2 076,49	243 531,07
nov-20	Rénov telegestion pr route de villiers adam (frepillon)				146,99	243 384,08
nov-20	Rénov telegestion pr chemin des bartagnolles (auvers sur oise)				147,51	243 236,57
nov-20	Rénov serrurerie pr chemin des bartagnolles (auvers sur oise)				1 269,05	241 967,52
nov-20	Rénov telegestion pr rue des granges (auvers sur oise)				146,99	241 820,53
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des granges (auvers sur oise)				1 524,79	240 295,74
nov-20	Rénov pompe dip 1 motive 4kw pr chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				1 188,64	239 107,10
nov-20	Rénov pompe dip 2 motive 4kw pr chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				2 537,56	236 569,54
nov-20	Rénov telegestion pr chemin de l abreuvoir (mery sur oise)				209,23	236 360,31
nov-20	Rénov telegestion pr rue du boudard (frepillon)				147,51	236 212,80
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des roches (auvers sur oise)				1 524,79	234 688,01
nov-20	Rénov telegestion pr rue des roches (auvers sur oise)				146,99	234 541,02
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des gords (auvers sur oise)				1 708,16	232 832,86
nov-20	Rénov telegestion pr rue des gords (auvers sur oise)				147,51	232 685,35
nov-20	Rénov serrurerie pr rue de la plage (auvers sur oise)				1 524,79	231 160,56
nov-20	Rénov serrurerie pr rue remy (auvers sur oise)				1 524,79	229 635,77
nov-20	Rénov telegestion pr rue remy (auvers sur oise)				146,99	229 488,78
nov-20	Rénov telegestion pr rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				146,99	229 341,79
nov-20	Rénov telegestion pr rue tagliana (auvers sur oise)				147,51	229 194,28
nov-20	Rénov protection anti chute pr rue tagliana (auvers sur oise)				1 568,22	227 626,06
nov-20	Rénov serrurerie pr rue rajon (auvers sur oise)				1 708,16	225 917,90
nov-20	Rénov telegestion pr rue rajon (auvers sur oise)				146,99	225 770,91
nov-20	Rnvt portail coulissant principal auvers lagune boues				5 600,79	220 170,12
nov-20	Rénov équipement de telegestion pr rue des ecoles (mery sur oise)				147,51	220 022,61
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des ecoles (mery sur oise)				1 708,16	218 314,45
nov-20	Rénov serrurerie pr rue de l'oise 1 (meriel)				1 524,79	216 789,66
nov-20	Rénov telegestion pr rue de l'oise 1 (meriel)				146,99	216 642,67
nov-20	Rénov serrurerie pr daubigny 2 (auvers sur oise)				1 708,16	214 934,51
nov-20	Rénov telegestion pr daubigny 2 (auvers sur oise)				147,51	214 787,00
nov-20	Rénov serrurerie pr daubigny 1 (auvers sur oise)				1 708,16	213 078,84
nov-20	Rénov telegestion pr daubigny 1 (auvers sur oise)				146,99	212 931,85
nov-20	Rénov serrurerie pr rue van gogh (auvers sur oise)				1 708,16	211 223,69
nov-20	Rénov telegestion pr rue van gogh (auvers sur oise)				147,51	211 076,18
nov-20	Rénov telegestion pr dip rue bourgogne (auvers sur oise)				147,51	210 928,67
nov-20	Rénov serrurerie pr rue des marolets (auvers sur oise)				1 708,16	209 220,51
nov-20	Rénov telegestion pr rue des marolets (auvers sur oise)				147,51	209 073,00
nov-20	Rénov telegestion pr rue de l'oise 2 (meriel)				147,51	208 925,49
nov-20	Rénov serrurerie pr rue de la pecherie (meriel)				1 524,79	207 400,70
nov-20	Rénov telegestion pr rue de la pecherie (meriel)				147,51	207 253,19
nov-20	Rénov telegestion pr sente des gardes (meriel)				209,23	207 043,96
nov-20	Rénov serrurerie pr sente des gardes (meriel)				1 254,58	205 789,38
nov-20	Rénov telegestion pr eu rue des ecailles (frepillon)				147,51	205 641,87
nov-20	Rénov trappes pr eu rue des ecailles (frepillon)				1 269,05	204 372,82
nov-20	Rénov telegestion pr ep rue des ecailles (frepillon)				147,51	204 225,31
nov-20	Rénov trappes pr ep rue des ecailles (frepillon)				1 326,95	202 898,36
nov-20	Rénov serrurerie pr rue valhermeil (auvers sur oise)				1 708,16	201 190,20
nov-20	Rénov telegestion pr rue valhermeil (auvers sur oise)				209,23	200 980,97
nov-20	Rénov telegestion pr rue des aunaies (auvers sur oise)				147,62	200 833,35
nov-20	Rénov passerelle de travail pr rue des aunaies (auvers sur oise)				1 524,79	199 308,56
nov-20	Rénov telegestion pr le hameau rue la maltriere (frepillon)				147,51	199 161,05
nov-20	Rénov serrurerie pr rue jean brestel (mery sur oise)				1 708,16	197 452,89
nov-20	Rénov telegestion pr stade brestel (mery sur oise)				147,51	197 305,38
nov-20	Rénov telegestion pr rue therese lethias (mery sur oise)				147,51	197 157,87
nov-20	Rnvt sonde de niveau pr rue therese lethias (mery sur oise)				820,30	196 337,57
nov-20	Rénov serrurerie pr pavillon chasse meriel				1 220,80	195 116,77
nov-20	Rénov telegestion pr pavillon chasse meriel				147,51	194 969,26
nov-20	Rénov telegestion pr ep rue monmousseau (mery sur oise)				147,51	194 821,75
nov-20	Rénov telegestion pr ep rue montmousseau (mery sur oise)				147,51	194 674,24
nov-20	Rénov telegestion pr eu sente de l isle adam (villiers adam)				209,23	194 465,01

nov-20	Rénov serrurerie pr eu sente de l isle adam (villiers adam)				1 254,58	193 210,43
nov-20	Rénov telegestion pr rue l echauguette (villiers adam)				147,51	193 062,92
nov-20	Rénov serrurerie pr rue l echauguette (villiers adam)				1 708,16	191 354,76
nov-20	Rénov pompe 2 dip motive 1,5kw pr dip eu rue a quillet (villiers adam)				1 199,10	190 155,66
nov-20	Rénov telegestion pr dip eu rue a quillet (villiers adam)				147,51	190 008,15
nov-20	Rénov telegestion pr sente du chene la riche (mery sur oise)				209,23	189 798,92
nov-20	Rnvt pompe 2 pr eu zac des epineaux (frepillon)				2 560,91	187 238,01
nov-20	Rénov telegestion pr eu zac des epineaux (frepillon)				209,23	187 028,78
nov-20	Rnvt pompe 1 pr giverny eu (mery sur oise)				1 835,12	185 193,66
nov-20	Rénov telegestion s530 pr giverny eu (mery sur oise)				209,23	184 984,43
nov-20	Rénov protection anti chute pr giverny eu (mery sur oise)				1 568,22	183 416,21
nov-20	Rénov telegestion s530 pr giverny ep (mery sur oise)				209,23	183 206,98
nov-20	Rénov protection anti chute pr giverny ep (mery sur oise)				1 568,22	181 638,76
nov-20	Rénov degriilleur grossier 1 step auvers pretraitement				3 276,27	178 362,49
nov-20	Rénov degriilleur grossier 2 step auvers pretraitement				2 073,32	176 289,17
nov-20	Rénov degriilleur fin 1 step auvers pretraitement				3 083,08	173 206,09
nov-20	Rénov degriilleur fin 2 step auvers pretraitement				4 305,35	168 900,74
nov-20	Rnvt pompe 2 bache eaux sales step auvers traitement biologique				3 427,25	165 473,49
nov-20	Rénov analyseur nh4 retour (amtax) step auvers traitement biologique				4 627,80	160 845,69
nov-20	Rénov sonde nitrate sortie post denit (nitratax) step auvers traitement biologique				779,70	160 065,99
oct-20	Rénov sonde no3 nit/denit (nitratax) step auvers traitement biologique				779,70	159 286,29
nov-20	Rnvt pompe bache eaux decantees 4 step auvers traitement biologique				3 948,64	155 337,65
nov-20	Rnvt vanne entree biostyr1 step auvers traitement biologique				1 794,34	153 543,31
nov-20	Rnvt vanne entree biostyr3 step auvers traitement biologique				1 863,05	151 680,26
nov-20	Rnvt vanne entree biostyr4 step auvers traitement biologique				1 815,73	149 864,53
nov-20	Rnvt vanne eau denit biostyr5 step auvers traitement biologique				2 522,99	147 341,54
nov-20	Rnvt vanne eau denit biostyr6 step auvers traitement biologique				2 310,05	145 031,49
nov-20	Rnvt vanne sortie canal denit step auvers traitement biologique				1 939,38	143 092,11
nov-20	Rénov agitateur floculation 1 step auvers decantation primaire multiflo				1 734,74	141 357,37
nov-20	Rnvt agitateur immerge step auvers file boues bache boues liquides (alim centri)				4 292,54	137 064,83
nov-20	Rénov mes boue multiflo step auvers file boues bache boues liquides (alim centri)				535,55	136 529,28
nov-20	Rnvt vanne pneumatique step auvers flottation				1 965,41	134 563,87
nov-20	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				17 586,66	116 977,21
nov-20	Rénov gaveur step auvers stockage des boues				4 924,10	112 053,11
oct-20	Rénov mes boues vers centri 1 step auvers stockage des boues				535,56	111 517,55
oct-20	Rénov mes boues vers centri 2 step auvers stockage des boues				535,71	110 981,84
nov-20	Rnvt moteur ventilateur local dessableur step auvers file air				667,92	110 313,92
nov-20	Rénov compresseur air indus 1 step auvers air de process prod d air				1 059,63	109 254,29
nov-20	Rénov compresseur air indus 2 step auvers air de process prod d air				1 275,66	107 978,63
nov-20	Rénov surpresseur 1 biostyr step auvers air de process prod d air				2 705,53	105 273,10
nov-20	Rénov surpresseur 2 biostyr step auvers air de process prod d air				1 775,04	103 498,06
nov-20	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process prod d air				1 775,04	101 723,02
nov-20	Rnvt vanne pneumatique 1 step auvers air de process prod d air				4 387,51	97 335,51
sept-20	Rnvt vanne pneumatique 2 step auvers air de process prod d air				4 387,52	92 947,99
nov-20	Rnvt detecteur methanol 1 step auvers equipements de securite				1 186,96	91 761,03
nov-20	Rnvt detecteur methanol 2 step auvers equipements de securite				1 265,41	90 495,62
nov-20	Rnvt detecteur ch4 arivee eau step auvers equipements de securite				1 051,46	89 444,16
nov-20	Rénov porte sectionnelle sable step auvers batiments d'exploitation				1 040,01	88 404,15
nov-20	Rénov portail couissant entree step auvers batiments d'exploitation				8 469,55	79 934,60
nov-20	Rnvt vanne pneu methanol biostyr5 step auvers produits de traitement methanol				1 598,86	78 335,74
nov-20	Rnvt vanne pneu methanol biostyr6 step auvers produits de traitement methanol				1 598,86	76 736,88
nov-20	Rnvt pompe de transfert step auvers produits de traitement polymere liquide centri				1 219,05	75 517,83
nov-20	Rénov armoires electriques step auvers controle/commande				4 970,38	70 547,45
nov-20	Rénov automates step auvers controle/commande				3 128,50	67 418,95
nov-20	Rénov supervision step auvers controle/commande				31 412,15	36 006,80
						36 006,80

	Report solde année précédente					36 006,80
déc-21	K (Affermage assainissement : K1)	1,172181				36 006,80
janv-21	Taux Intérêts Légal 2021 + 2 points		2,76%	9,94		36 016,74
janv-21	Dotations 2021			117 218,10		153 234,84
nov-21	Rénov materiel hydraulique pr pont de mery (mery sur oise)				583,20	152 651,64
nov-21	Rénov pompe dip 2 pr pont de mery (mery sur oise)				2 957,93	149 693,71
nov-21	Rénov pompe 2 dip pr allee karakis (meriel)				1 716,85	147 976,86
nov-21	Rénov pompe 1 dip pr quai du halage (mery sur oise)				7 178,77	140 798,09
nov-21	Rénov pompe 2 dip pr quai du halage (mery sur oise)				2 123,58	138 674,51
nov-21	Rénov materiel hydraulique pr quai du halage (mery sur oise)				3 770,86	134 903,65
nov-21	Rnvt pompe 1 pr rte de villiers adam (frepillon)				4 227,94	130 675,71
nov-21	Rnvt pompe 1 pr rue du boudard (frepillon)				2 150,97	128 524,74
nov-21	Rnvt pompe 3 pr rue eugene lefebvre (auvers sur oise)				2 639,74	125 885,00
nov-21	Rénov portail coulissant principal auvers lagune boues				2 192,34	123 692,66
nov-21	Rnvt pompe 2 pr eu rue monmousseau (mery sur oise)				1 243,10	122 449,56
nov-21	Rénov materiel hydraulique pr dip eu rue a quillet (villiers adam)				583,20	121 866,36
nov-21	Rnvt sonde aval do bourgogne aval (auvers sur oise)				3 496,21	118 370,15
nov-21	Rnvt pompe 1 pr giverny eu (mery sur oise)				1 136,91	117 233,24
nov-21	Rnvt pompe de relevement 1 step auvers file eau alimentation eau brute				4 677,42	112 555,82
nov-21	Rénov pompe de relevement 3 step auvers file eau alimentation eau brute				790,23	111 765,59
nov-21	Rnvt sonde nitrate sortie post denit (nitratex) step auvers traitement bio				5 515,11	106 250,48
nov-21	Rnvt motoreducteur coagulation step auvers decantation primaire multiflo				3 518,87	102 731,61
nov-21	Rnvt motoreducteur floculation 1 step auvers decantation primaire multiflo				1 151,89	101 579,72
nov-21	Rnvt motoreducteur floculation 2 step auvers decantation primaire multiflo				1 055,52	100 524,20
nov-21	Rnvt pompe 1 poste toutes eaux step auvers poste toutes eaux				1 717,77	98 806,43
nov-21	Rnvt pompe 2 poste toutes eaux step auvers poste toutes eaux				1 782,58	97 023,85
nov-21	Rnvt agitateur soutirage boues liquide flotte step auvers file boues bache boues liquides (alim centri)				1 913,36	95 110,49
nov-21	Rénov ballon de pressurisation step auvers flottation				3 387,14	91 723,35
nov-21	Rénov centrifugeuse 1 step auvers deshydratation				4 688,80	87 034,55
nov-21	Rénov centrifugeuse 2 step auvers deshydratation				5 138,90	81 895,65
nov-21	Rnvt pompe sortie gavage step auvers stockage des boues				11 304,62	70 591,03
nov-21	Rénov surpresseur 2 biostyr step auvers air de process prod d air				21 622,82	48 968,21
nov-21	Rénov surpresseur 3 biostyr step auvers air de process prod d air				21 622,82	27 345,39
nov-21	Rnvt detecteur h2s arrivee eau step auvers equipts de securite				1 408,85	25 936,54
nov-21	Rénov convoyeur degriilleurs grossier step auvers refus de degriillages transfert des refus				4 501,40	21 435,14
nov-21	Rnvt pompe 1 doseuse fecl3 step auvers produits de traitement chlorure ferrique				1 567,44	19 867,70
nov-21	Rénov accessoires hydrauliques (clapets vannes) step auvers traitement sables				1 000,60	18 867,10
nov-21	Rénov supervision step auvers				2 929,47	15 937,63
nov-21	Rénov onduleur step auvers				2 637,39	13 300,24
nov-21	Rénov poste livraison ht step auvers				2 996,93	10 303,31
nov-21	Rénov climatisation salle de controle step auvers				1 014,20	9 289,11
						9 289,11

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

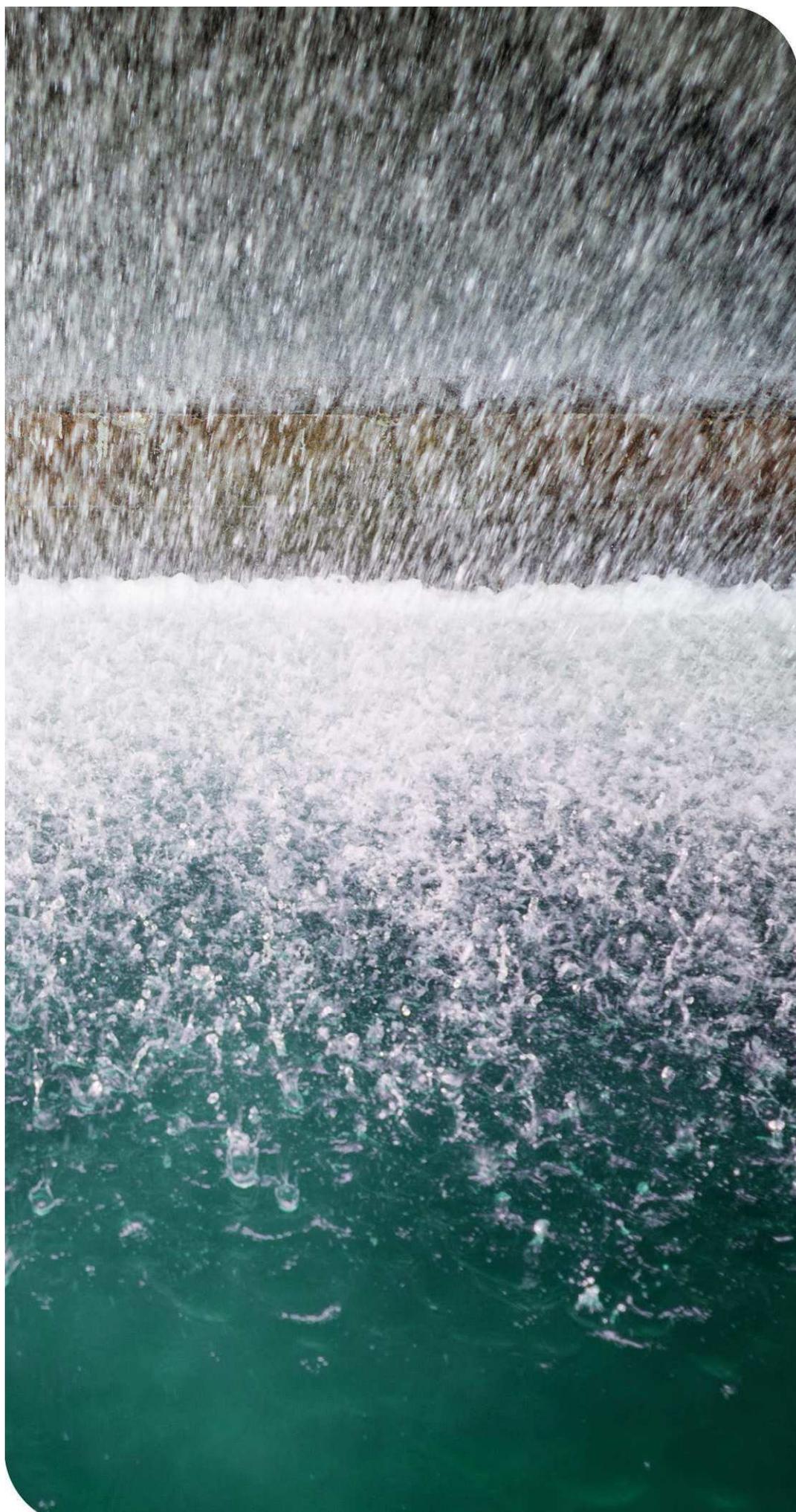
Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



6.1 La facture 120 m³

AUVERS SUR OISE	m ³	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			376,13	385,65	2,53%
Part délégataire			156,13	165,49	6,00%
Consommation	120	1,3791	156,13	165,49	6,00%
Part collectivité(s)			220,00	220,16	0,07%
Abonnement			34,00	34,16	0,47%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics et TVA			62,03	62,99	1,55%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			39,83	40,79	2,41%
TOTAL € TTC			438,16	448,64	2,39%

FREPILLON	m ³	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			376,13	385,65	2,53%
Part délégataire			156,13	165,49	6,00%
Consommation	120	1,3791	156,13	165,49	6,00%
Part collectivité(s)			220,00	220,16	0,07%
Abonnement			34,00	34,16	0,47%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics et TVA			62,03	62,99	1,55%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			39,83	40,79	2,41%
TOTAL € TTC			438,16	448,64	2,39%

MERIEL	m ³	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			376,13	385,65	2,53%
Part délégataire			156,13	165,49	6,00%
Consommation	120	1,3791	156,13	165,49	6,00%
Part collectivité(s)			220,00	220,16	0,07%
Abonnement			34,00	34,16	0,47%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics et TVA			62,03	62,99	1,55%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			39,83	40,79	2,41%
TOTAL € TTC			438,16	448,64	2,39%

MERY SUR OISE	m ³	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			376,13	385,65	2,53%
Part délégataire			156,13	165,49	6,00%
Consommation	120	1,3791	156,13	165,49	6,00%
Part collectivité(s)			220,00	220,16	0,07%
Abonnement			34,00	34,16	0,47%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics et TVA			62,03	62,99	1,55%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			39,83	40,79	2,41%
TOTAL € TTC			438,16	448,64	2,39%

VILLIERS ADAM	m ³	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			376,13	385,65	2,53%
Part délégataire			156,13	165,49	6,00%
Consommation	120	1,3791	156,13	165,49	6,00%
Part collectivité(s)			220,00	220,16	0,07%
Abonnement			34,00	34,16	0,47%
Consommation	120	1,5500	186,00	186,00	0,00%
Organismes publics et TVA			62,03	62,99	1,55%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			39,83	40,79	2,41%
TOTAL € TTC			438,16	448,64	2,39%

6.2 Attestations d'assurance

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.

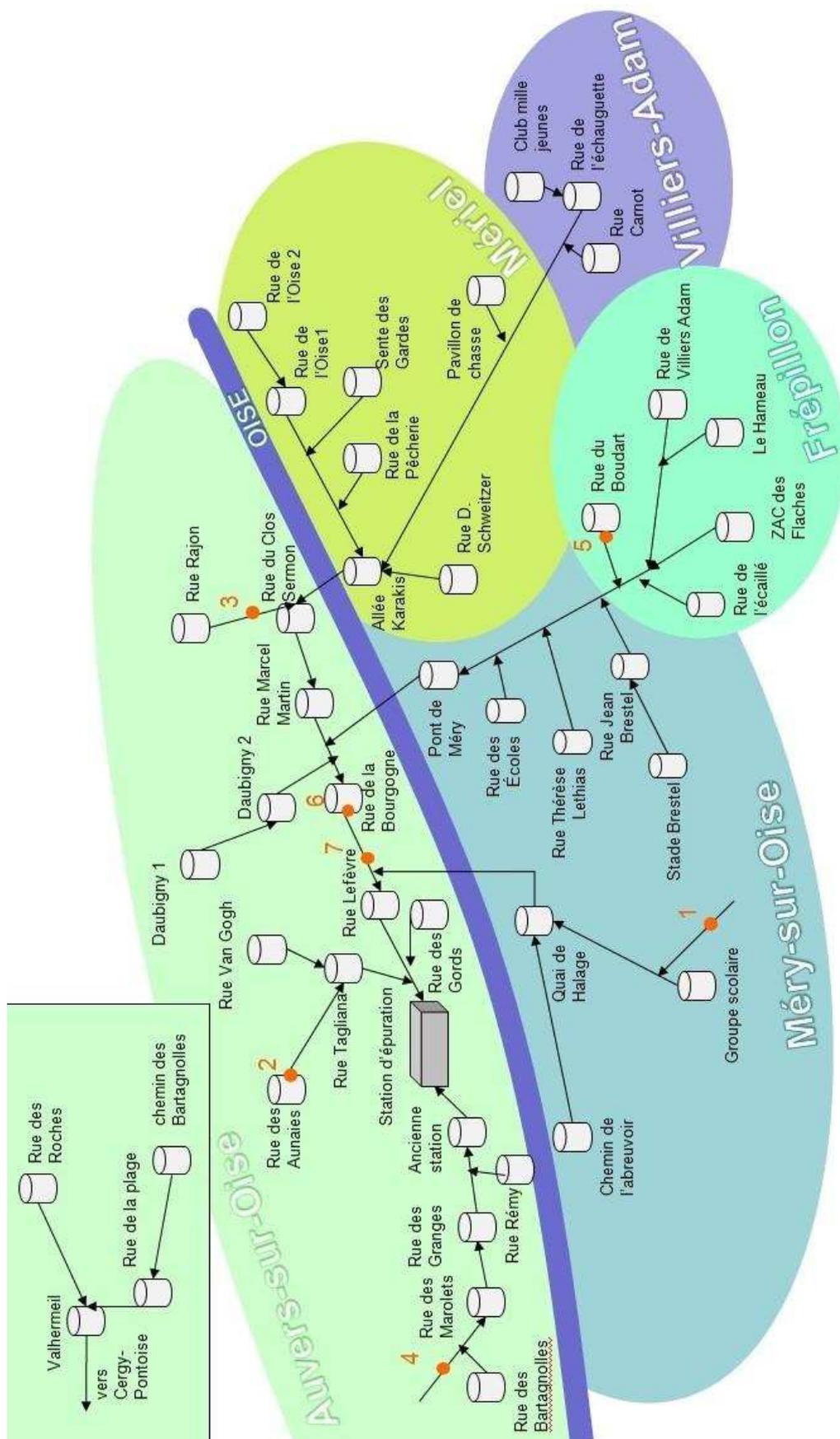
- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.3 Les données consommateurs par commune

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
AUVERS SUR OISE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 381	6 397	6 387	6 314	6 267	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 564	2 553	2 558	2 603	2 592	-0,4%
Assiette de la redevance (m3)	277 820	278 961	282 754	289 899	279 940	-3,4%
FREPILLON						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 875	3 009	3 034	3 032	3 045	0,4%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 145	1 185	1 188	1 194	1 199	0,4%
Assiette de la redevance (m3)	125 262	130 588	133 364	142 292	132 159	-7,1%
MERIEL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 506	4 595	4 599	4 613	4 658	1,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 821	1 822	1 859	1 882	1 879	-0,2%
Assiette de la redevance (m3)	202 033	195 208	192 446	196 494	208 190	6,0%
MERY SUR OISE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 437	8 693	8 857	8 993	8 997	0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 841	2 862	2 889	2 937	2 910	-0,9%
Assiette de la redevance (m3)	390 461	382 841	359 738	402 548	417 281	3,7%
VILLIERS ADAM						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	849	863	875	870	872	0,2%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	340	345	346	354	355	0,3%
Assiette de la redevance (m3)	32 918	29 655	30 141	33 396	35 349	5,8%

6.4 Le synoptique du réseau



6.5 Le bilan qualité par usine

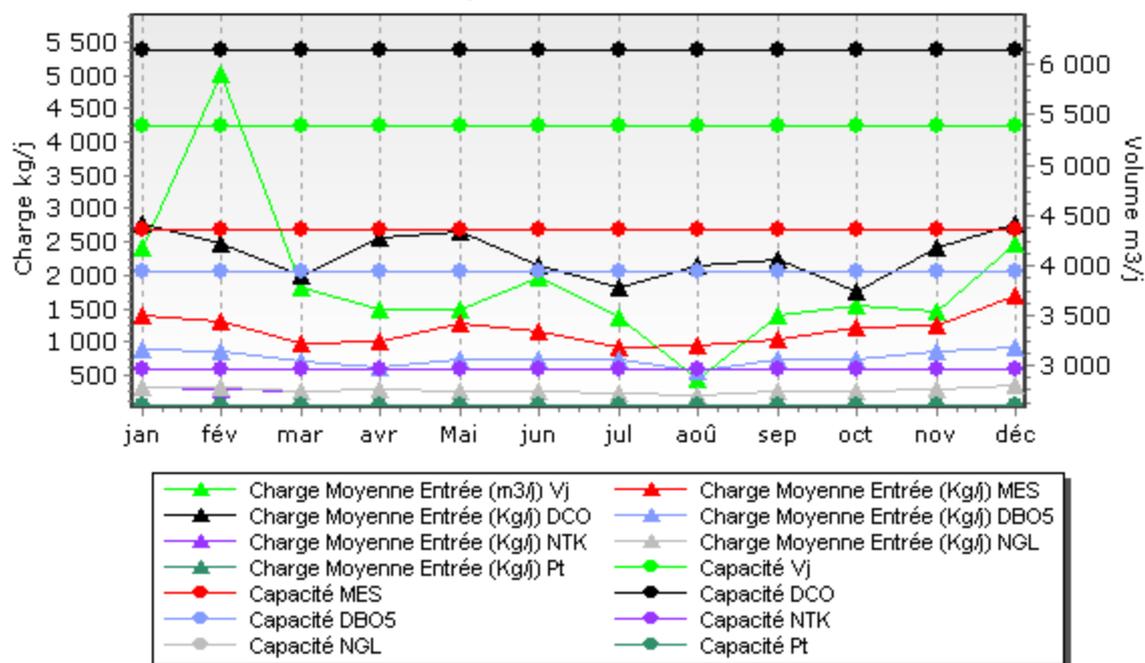
Station d'Épuration d'Auvers sur Oise

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HCNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	4 176	0 / 4	1 382	2 771	898	307,8	313,9	28,4
février	5 908	0 / 4	1 321	2 480	856	296,0	310,0	27,3
mars	3 780	0 / 4	982	1 987	693	257,8	265,0	22,8
avril	3 571	0 / 5	1 022	2 574	615	283,2	290,6	28,6
mai	3 559	0 / 4	1 285	2 644	747	258,9	260,7	24,2
juin	3 886	0 / 5	1 168	2 144	724	255,9	259,5	30,3
juillet	3 487	0 / 3	924	1 823	732	230,9	234,8	20,6
août	2 877	0 / 5	953	2 148	557	195,1	197,9	25,3
septembre	3 502	0 / 5	1 045	2 236	731	253,2	255,6	25,0
octobre	3 594	0 / 4	1 227	1 769	735	271,3	273,1	26,8
novembre	3 537	0 / 4	1 246	2 418	849	298,4	300,8	30,0
décembre	4 216	0 / 5	1 704	2 763	927	344,8	347,0	33,3

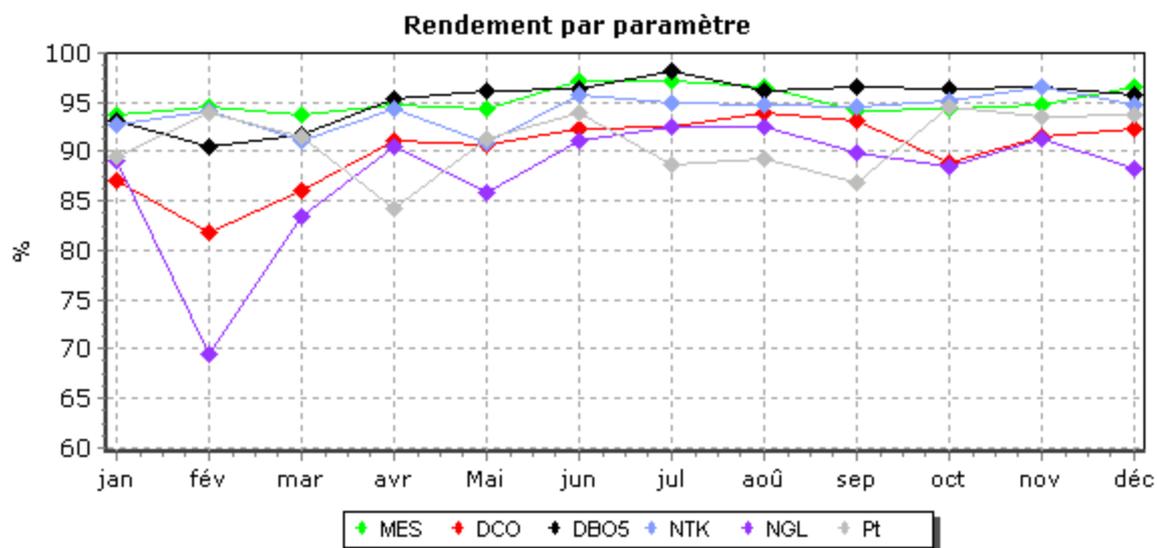
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement



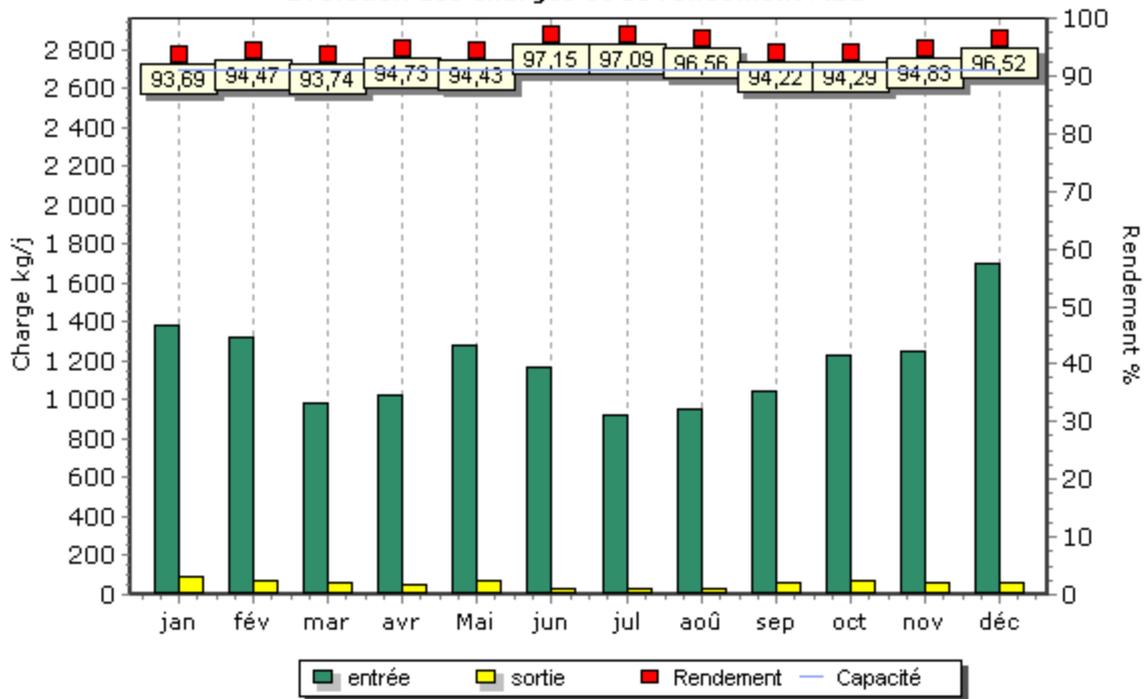
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	87,20	93,69	359,20	87,04	62,24	93,07	22,70	92,63	34,10	89,12	3,00	89,58
février	73,00	94,47	451,70	81,79	80,92	90,54	17,20	94,21	94,40	69,54	1,70	93,91
mars	61,50	93,74	279,00	85,96	57,73	91,66	23,00	91,07	44,20	83,34	1,90	91,60
avril	53,80	94,73	227,60	91,16	28,70	95,33	15,90	94,39	27,70	90,46	4,50	84,30
mai	71,60	94,43	244,00	90,77	28,91	96,13	23,60	90,88	36,90	85,86	2,10	91,35
juin	33,30	97,15	163,90	92,36	25,70	96,45	11,00	95,69	23,20	91,05	1,80	94,02
juillet	26,90	97,09	137,60	92,45	13,69	98,13	11,50	95,00	17,70	92,48	2,30	88,68
août	32,80	96,56	131,50	93,88	21,81	96,08	10,10	94,84	14,60	92,60	2,70	89,18
septembre	60,40	94,22	152,00	93,20	24,72	96,62	13,70	94,61	25,70	89,96	3,30	86,80
octobre	70,10	94,29	195,20	88,96	26,46	96,40	13,10	95,16	31,70	88,38	1,50	94,59
novembre	64,40	94,83	206,10	91,48	29,49	96,53	10,40	96,52	26,30	91,27	2,00	93,47
décembre	59,20	96,52	213,90	92,26	38,51	95,85	17,80	94,83	41,00	88,20	2,10	93,70

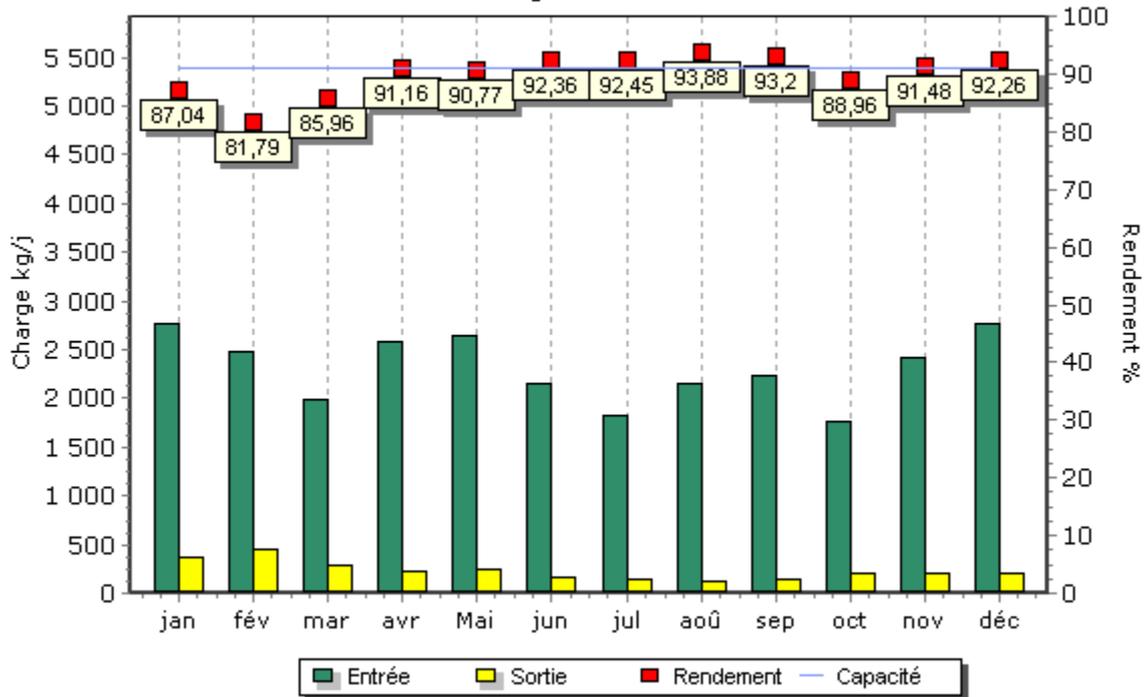


Evolution des charges et du rendement par paramètre

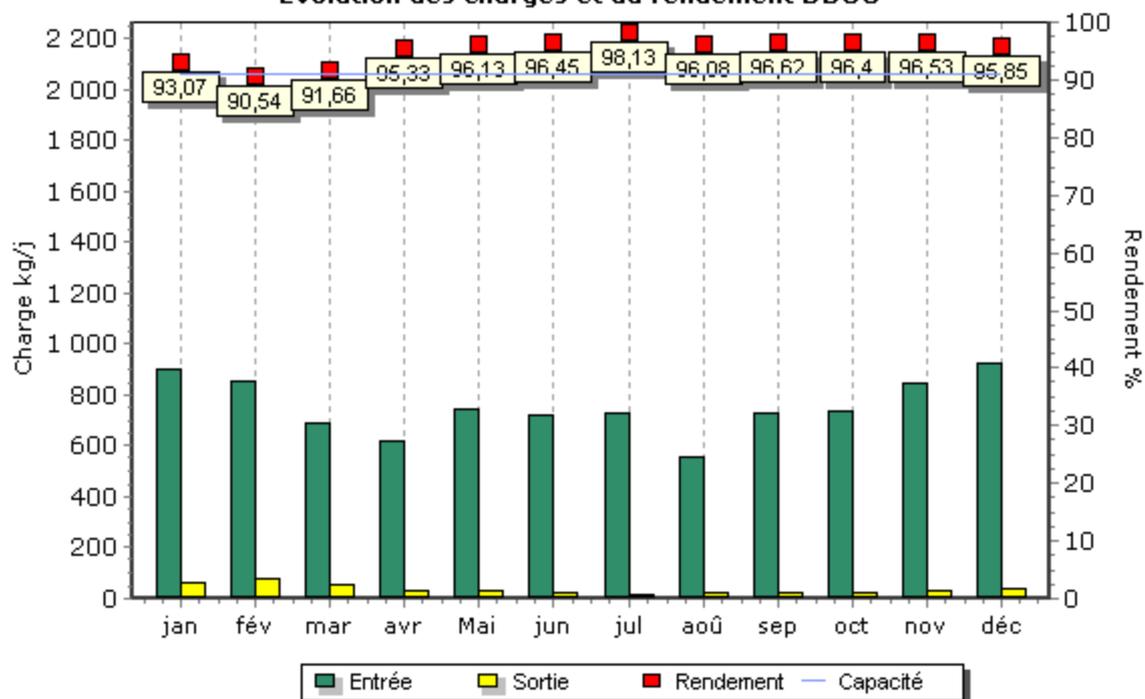
Evolution des charges et du rendement MES



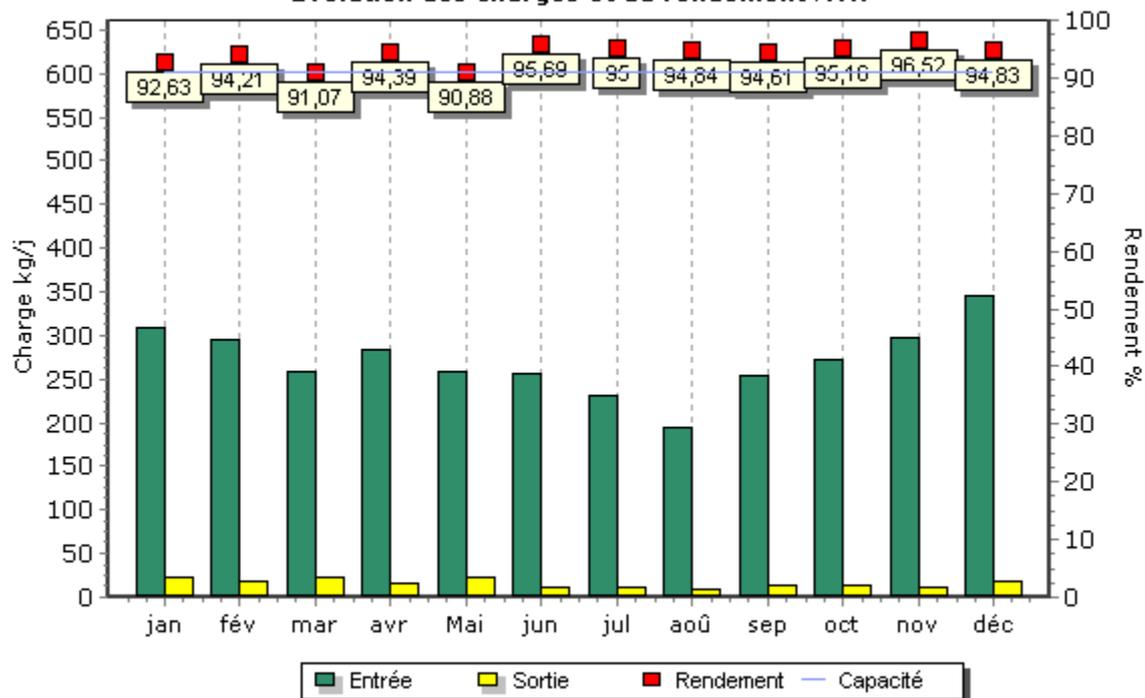
Evolution des charges et du rendement DCO



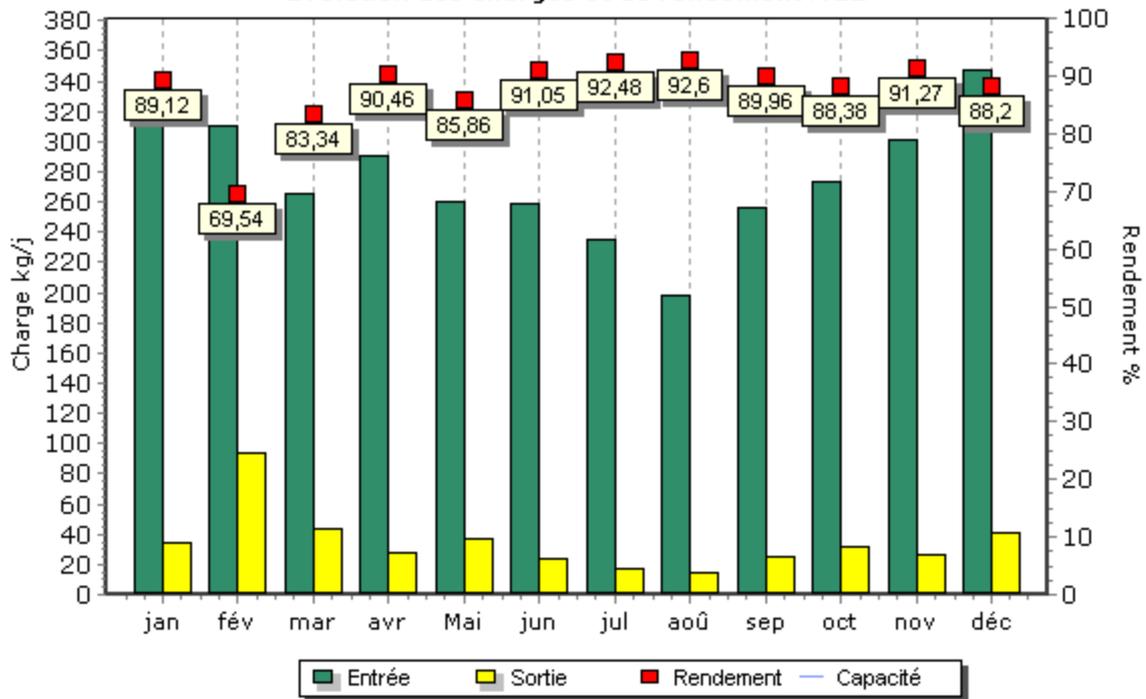
Evolution des charges et du rendement DBO5



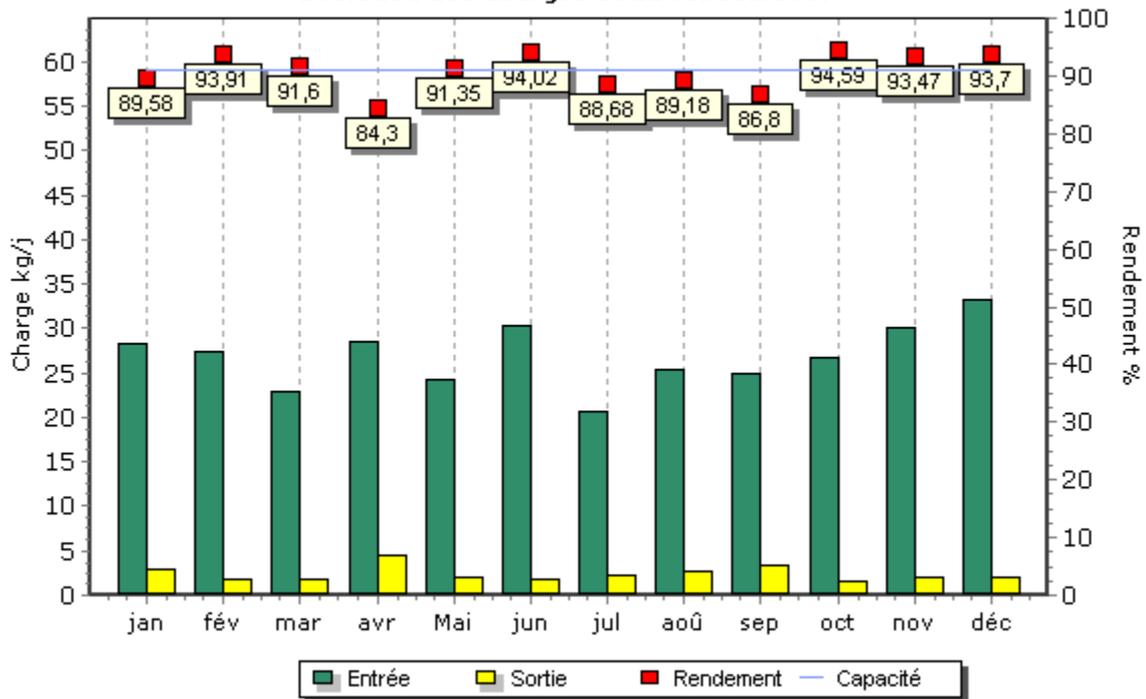
Evolution des charges et du rendement NTK



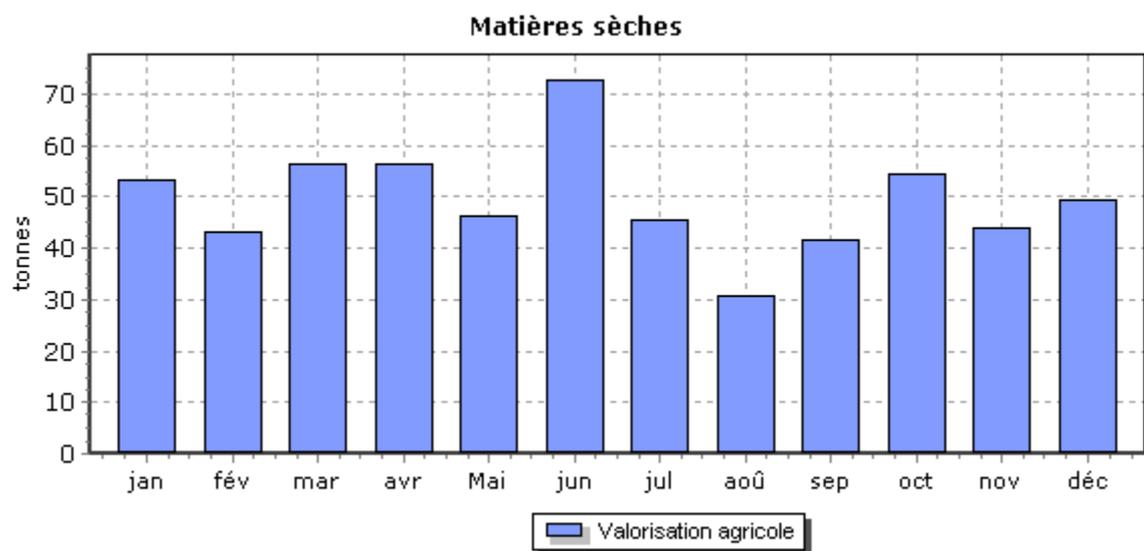
Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



Boues évacuées par mois



6.6 L'assainissement non collectif

→ Vérification des installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter.

Les vérifications d'exécution concernent les installations en cours de réalisation ou de réhabilitation, ainsi que celles réalisées ou réhabilitées depuis moins de 10 ans. Un second contrôle peut être nécessaire en cas de non-conformité constatée lors du premier contrôle.

Installations neuves

Vérifications de conception	2019	2020	2021
Nombre de nouveaux dossiers	1	1	4

Numéro	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Statut conformité
1	RUE DE MONTEBELLO	MERIEL	ANC-NEUF CONCEPTION	Gestion 1ère étude de dossier	Avis favorable
1	CHEMIN RURAL 19	MERIEL	ANC-NEUF CONCEPTION	Gestion 1ère étude de dossier	Avis favorable
101	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	ANC-NEUF CONCEPTION	Gestion 1ère étude de dossier	Avis favorable
32	RUE GUYNEMER	MERY SUR OISE	ANC-NEUF CONCEPTION	Gestion 1ère étude de dossier	Avis favorable

Vérifications d'exécution	2019	2020	2021
Nombre de nouveaux dossiers	5	0	0
Nombre d'installations déclarées conformes	4	0	0
Nombre de premiers contrôles réalisés	5	0	0

Installations existantes

Vérifications de l'existant	2019	2020	2021
Nombre d'installations déclarées conformes	1	1	4
Nombre de dossiers restant avec travaux à effectuer	24	3	39
Nombre de contrôles réalisés	25	4	43

Numéro	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Date début visite/étude	Statut conformité
1	LE CHEMIN DU RU	FREPILLON	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	5/1/2021	Non conforme
2	CHEMIN DE LA LONGUE RUE	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	18/1/2021	Non conforme
1	CHEMIN RURAL 19	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	20/1/2021	Non conforme
1	RUE PERROT	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	25/1/2021	Non conforme
15	CHEMIN RURAL N17	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	25/1/2021	Non conforme
14	SENTE DE LA FONTAINE	MERY SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	29/1/2021	Non conforme

7	CHEMIN DU HALAGE	MERY SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	29/1/2021	Non conforme
10	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	1/2/2021	Non conforme
26	CHEMIN DE LA GALOPE	MERY SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	8/2/2021	Non conforme
32	CHEMIN DES MOLUES	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	10/2/2021	Non conforme
4	CHEMIN DE LA CAVEE	AUVERS SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	10/2/2021	Non conforme
82	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	11/2/2021	Non conforme
12B	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	15/2/2021	Non conforme
18	RUE PERROT	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	15/2/2021	Non conforme
62	RUE PERROT	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	16/2/2021	Non conforme
4	CHEMIN DE LA JUSTICE	FREPILLON	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	17/2/2021	Non conforme
4	RUE DE FREPILLON	VILLIERS ADAM	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	18/2/2021	Conforme
6	RUE PERROT	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	24/2/2021	Non conforme
68	RUE DE LA CROIX JEAN MARIN	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	2/3/2021	Non conforme
2	SENTE DES SAUSSAIES	FREPILLON	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	4/3/2021	Conforme
	SENTE DES GARDES	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	4/3/2021	Non conforme
3	RUE PERROT	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	10/3/2021	Conforme
12	RUE GEORGES DUHAMEL	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	10/3/2021	Non conforme
81	CHEMIN DES VALLEES AU VEAU	AUVERS SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	18/3/2021	Non conforme
11	RUE DE L ISLE ADAM	MERY SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	22/3/2021	Non conforme
1	RUE DES MESANGES	AUVERS SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	2/4/2021	Non conforme
1	CHEMIN DES MOLUES	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	6/4/2021	Non conforme
	SENTE DE L ISLE ADAM	VILLIERS ADAM	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	6/4/2021	Non conforme
	CHEMIN DE LA LONGUE RUE	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	7/4/2021	Non conforme
6	SENTE DU FOND DE VAUX	MERY SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	7/4/2021	Non conforme
20	RUE GUYNEMER	MERY SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	7/4/2021	Non conforme
6	RUE DES MESANGES	AUVERS SUR OISE	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	13/4/2021	Conforme
2	RUE DE FREPILLON	VILLIERS ADAM	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	13/4/2021	Non conforme

1	CHEMIN DES JUSTICES	AUVERS SUR OISE	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	14/4/2021	Non conforme
45	RUE GEORGES DUHAMEL	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	15/4/2021	Non conforme
10	CHEMIN LATERAL AU CHEMIN DE FER	FREPILLON	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	30/4/2021	Non conforme
54	RUE DE LA CROIX JEAN MARIN	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	25/5/2021	Non conforme
11	CHEMIN DE LA FAISANDERIE	MERIEL	ANC-DIAGNOSTICS PERIODIQUES	Gestion 1ère visite	25/5/2021	Non conforme
94	CHEMIN DES GARENNES	MERIEL	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	8/6/2021	Non conforme
17	CHEMIN DE LA FAISANDERIE	MERIEL	ANC-CAMPAGNE DIAGNOSTIC INITIAL	Gestion 1ère visite	16/6/2021	Non conforme
58	RUE PERROT	MERIEL	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	30/7/2021	Non conforme
101	RUE DES ECOLES	MERY SUR OISE	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	16/8/2021	Non conforme
	CHEMIN D AMBRE	FREPILLON	ANC-VENTE DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTANTE	Gestion 1ère visite	26/11/2021	Non conforme

6.7 Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Usine de dépollution

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Station d'Epuration d'Auvers sur Oise						
Energie relevée consommée (kWh)	1 568 226	1 422 745	1 374 079	1 413 666	1 448 246	2,4%
Energie facturée consommée (kWh)		1 396 956	1 433 516	1 441 300	1 475 869	2,4%

Poste de relèvement

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Frépillon Rue des Ecailles						
Energie facturée consommée (kWh)	1 674	2 385	1 592	2 189	3 066	40,1%
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales de Méry sur Oise Rue Gaston Monmousseau						
Energie facturée consommée (kWh)	928	1 136	118	130	110	-15,4%
Poste de Relèvement d'Eaux Pluviales & d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Giverny						
Energie facturée consommée (kWh)				1 705	2 472	45,0%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Chemin des Bartagnolles						
Energie facturée consommée (kWh)	288	499	2 137	631	699	10,8%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Daubigny 1&2						
Energie facturée consommée (kWh)	553	574	592	554	608	9,7%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Aunaies						
Energie facturée consommée (kWh)	856	891	999	757	891	17,7%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne						
Energie facturée consommée (kWh)	40 271	24 920	25 819	29 042	30 353	4,5%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue de la Plage						
Energie facturée consommée (kWh)	669	887	846	1 120	1 169	4,4%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Gords						
Energie facturée consommée (kWh)	2 036	2 717	2 074	2 293	3 634	58,5%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Granges						
Energie facturée consommée (kWh)	4 582	6 088	7 338	8 785	8 793	0,1%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Marolets						
Energie facturée consommée (kWh)	974	2 357	2 965	3 130	3 284	4,9%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Roches						
Energie facturée consommée (kWh)	731	465	492	478	589	23,2%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue du clos Sermon						
Energie facturée consommée (kWh)	13 850	17 910	14 567	17 451	17 317	-0,8%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Eugène Lefebvre						
Energie facturée consommée (kWh)	34 458	33 372	37 608	44 110	46 137	4,6%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Marcel Martin						
Energie facturée consommée (kWh)	16 555	22 512	19 068	23 885	23 441	-1,9%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rajon						
Energie facturée consommée (kWh)	210	201	197	194	207	6,7%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Rémy						
Energie facturée consommée (kWh)	133	249	189	200	215	7,5%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Roger Tagliana						
Energie facturée consommée (kWh)	4 642	6 154	4 804	5 377	5 518	2,6%
Poste de Relèvement d'eaux usées d'Auvers sur Oise Rue Simone le Danois						
Energie facturée consommée (kWh)			29	43	47	9,3%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Valhermeil						
Energie facturée consommée (kWh)	913	1 477	838	1 281	1 611	25,8%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue Van Gogh						
Energie facturée consommée (kWh)	590	495	613	734	776	5,7%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Le Hameau Rue de la Maltrière						
Energie facturée consommée (kWh)	4 920	912	6 373	2 440	1 432	-41,3%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Route de Villiers Adam						
Energie facturée consommée (kWh)	10 022	18 192	17 552	11 209	11 486	2,5%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue des Ecailles						

Energie facturée consommée (kWh)	1 674	2 385	1 592	2 189	2 189	0,0%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon Rue du Boudar						
Energie facturée consommée (kWh)	2 369	2 558	2 233	2 313	2 473	6,9%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées & d'Eaux Pluviales de Frépillon ZAC des épineaux						
Energie facturée consommée (kWh)			2 406	2 182	4 222	93,5%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Frépillon ZAC des Flaches 1						
Energie facturée consommée (kWh)		2 313	994	1 203	1 284	6,7%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allée de la Pêcherie						
Energie facturée consommée (kWh)	632	621	627	515	565	9,7%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Allées des Karakis						
Energie facturée consommée (kWh)	33 242	12 264	11 660	11 382	11 199	-1,6%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Docteur Alberts Schweitzer						
Energie facturée consommée (kWh)	1 100	1 285	1 097	1 458	Pas de données	
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Rue du Pavillon de Chasse						
Energie facturée consommée (kWh)	442	435	403	404	428	5,9%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel Sentes des Gardes						
Energie facturée consommée (kWh)				311	253	-18,6%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Mériel 1&2 Rue de l'Oise						
Energie facturée consommée (kWh)	717	1 127	748	1 101	1 374	24,8%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin de l'Abreuvoir						
Energie facturée consommée (kWh)	2 864	2 222	3 900	1 834	2 442	33,2%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Chemin du Halage						
Energie facturée consommée (kWh)	6 730	7 569	8 673	24 813	32 851	32,4%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Pont de Méry						
Energie facturée consommée (kWh)		37 784	24 243	56 103	38 367	-31,6%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue des Ecoles						
Energie facturée consommée (kWh)	840	826	1 070	371	400	7,8%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Jean Brestel						
Energie facturée consommée (kWh)	453	469	466	726	1 382	90,4%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Rue Thérèse Lethias						
Energie facturée consommée (kWh)	898	870	632	508	678	33,5%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Méry sur Oise Stade Rue Jean Brestel						
Energie facturée consommée (kWh)	743	804	744	471	458	-2,8%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées de Villiers Adam Rue JB Lechaugnette						
Energie facturée consommée (kWh)	9 236	4 708	4 272	7 362	7 057	-4,1%
Poste de Relèvement DIP d'Eaux Usées de Villiers Adam rue Aristide Quillet						
Energie facturée consommée (kWh)		2 682	2 091	2 908	5 312	82,7%
Poste de Relèvement Mery DIP Sente de la Fontaine						
Energie facturée consommée (kWh)			1 682	1 719	1 891	10,0%
Poste de relèvement: PR_EP_SENTE CHENE LA RICHE						
Energie facturée consommée (kWh)		165	99	79	85	7,6%
Poste de Relèvement Villiers Adam Ep Sente Ile Adam						
Energie facturée consommée (kWh)		575	429	452	474	4,9%
Postes de Relèvement d'Eaux Usées et Pluviales de Méry sur Oise Groupe Scolaire						
Energie facturée consommée (kWh)	928	1 136	938	948	998	5,3%
Poste de Relèvement d'Eaux Usées d'Auvers sur Oise Rue des Bartagnolles 1						
Energie facturée consommée (kWh)	379	723	352	472	608	28,8%

Autres installations assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Déversoir d'Orage d'Auvers sur Oise Rue de la Bourgogne Aval						
Energie facturée consommée (kWh)	245	272	238	232	233	0,4%



- *Nous constatons une augmentation de consommation d'énergie facturée de +93,5% sur les postes ZAC EP&EU qui ont un même point de livraison (PDL) cela correspond à une augmentation du nombre d'entreprise sur la ZAC de Frépillon.*
- *Sur le poste de la rue Jean Brestel, nous avons une augmentation de consommation d'énergie facturée de +90,4% expliquée par un défaut hydraulique. Les pompes seront changées en 2022.*
- *Sur le poste de Quillet, nous constatons une augmentation de consommation d'énergie de plus de +82,7%, liée à un changement de pompe plus puissante pour éviter les obstructions du réseau qui se produisaient fréquemment.*

6.8 Annexes financières

→ Les modalités d'établissement du CARE

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux – VE-CGE au sein de la Région Ile de France de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, articulée depuis 2018 et le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » autour d'une logique « gLocale », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux – VE-CGE a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Changement de modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction consommateurs

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes sont désormais totalement opérationnelles et disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

En pratique, depuis l'exercice 2020 :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1^{er} novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1^{er} janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m³ assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- 💧 les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),

- ◆ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- ◆ les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- ◆ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ◆ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- ◆ les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1^{er} janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ◆ d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;

◆ d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ; et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- ◆ pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- ◆ pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- ◆ pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- ◆ pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de CA (27,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concerne les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de « peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- ◆ inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- ◆ inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2021 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2022.

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ Avis des commissaires aux comptes

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.9 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.



Certificat

Certificate

N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN
572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the following pages

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-11

Jusqu'au
until

2021-08-20

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Ce certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, est tel en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, stands in real time for the certification of the company by AFNOR Certification (AFNOR n°10001, Certification de Systèmes de Management, Fiche déposée sur www.afnor.org). COPRAC association n°10001, Management Systems Certification. Scope available on www.afnor.org. AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTIF P 1401 A 100014

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69288.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark. CERTI F 1461.5 07/2020



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

*DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.*

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Real certificate electronic, consultable on www.afnor.org, for all services related to the certification of organizations. The electronic certificate only available on www.afnor.org
attesté à cet effet que the company is certified. Autorisation COPRAC n°14-0225. Certification de Systèmes de Management. Fiche disponible sur www.afnor.org
COPRAC accréditation n°14-0225. Management System Certification. Fiche disponible sur www.afnor.org
AFNOR est une marque déposée. AFAQ est un sigle de l'AFNOR. ©2017 AFNOR Certification - 11/2017



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



*Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat*

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF F 0956.9.07-2020



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Cet certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, est valide en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Association COPRAC n°4 0001, Certification de Systèmes de Management, Partie déposée sur www.afnor.org. COPRAC accréditation n°4 0001, Management Systems Certification, Scope available at www.afnor.org. AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2011-2021 AFNOR.



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



*Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat*

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF F 0956.9.07-2020

6.10 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

La prise en compte des objectifs de développement durable ("ODD") et des caractéristiques environnementales

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations.
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix.
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le 25 août 2021. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont 1 an, jusqu'au 25 août 2022 pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin dernier, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz et électricité. Leur cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières a également été publiée. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Retour au sol des boues et Sars-Cov-2

L'arrêté du 20 avril 2021 (JO du 27 mai) modifie l'arrêté du 30 avril 2020 qui fixait le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires.

Ce nouvel arrêté ouvre la possibilité d'épandre des boues ayant fait l'objet de traitements considérés comme partiellement hygiénisant dans l'arrêté du 30 avril 2020. Les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration peuvent désormais être épandues sous certaines conditions. Pour le suivi de l'abattement du virus Sars-Cov-2, chaque lot de boue devra faire l'objet d'une analyse - avant et après traitement - avec un nouvel indicateur plus facile à mesurer.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu

obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Eaux pluviales et désimperméabilisation des tissus urbains

L'article 101 de la loi 'climat et résilience' du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) modifie un article du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'un article du code de l'urbanisme afin d'abaisser le seuil de 1000 m³ (établi par loi énergie climat de 2019) à 500 m² relatif à l'obligation d'installer du photovoltaïque ou des toitures végétalisées sur les bâtiments professionnels et les entrepôts : lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m² et de plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau.

Ces obligations s'appliquent pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments qui devront intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Réseaux intérieurs - Utilisation des ressources non-conventionnelles

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Service public de l'assainissement

Le contrôle des raccordements au réseau de collecte lors des mutations immobilières

Après plusieurs tentatives infructueuses, la loi "Climat et Résilience" (article 61 modifiant les articles L.271-4 du code de la construction et de l'habitation, L.2224-8 du CGCT et L.1331-11-1 du code de la santé publique engage l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans cette première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les épreuves olympiques de Paris 2024. Un décret dont la publication est prévue au cours du 1er semestre 2022 doit fixer la liste des communes concernées.

La durée de validité du document relatif au contrôle est fixée à 10 ans.

Le projet de loi "4D" relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification, en cours d'examen au Parlement, prévoit (article 64) la généralisation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic des raccordements aux réseaux publics d'assainissement lors des ventes immobilières.

L'amélioration de l'information du SPANC sur les mutations immobilières

En cas de vente d'un immeuble, le vendeur doit fournir un dossier de diagnostic technique comprenant un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif de moins de trois ans. Lorsque ce rapport relève des non-conformités, l'acheteur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente (article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Cependant, les SPANC, qui n'étaient jusqu'à présent pas informés des ventes intervenues, ne disposaient d'aucun moyen pour contrôler que l'acquéreur s'était acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité.

La Loi "Climat et Résilience" (article 62 complétant l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique) impose aux notaires d'adresser aux SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur.

Le renforcement des pénalités en cas de défaut de raccordement ou de mauvais raccordement

Le Code de la Santé Publique astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %.

La Loi "Climat et Résilience" porte cette majoration possible à 400 % afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition. La mise en œuvre de la majoration passe par l'adoption d'une simple délibération prise par la collectivité. Afin de renforcer le caractère dissuasif et pédagogique, la loi prévoit que cette pénalité sera écartée si les travaux sont réalisés dans les règles de l'art, dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la sanction.

Gestion des sous-produits / déchets

Boues (sous-produits de l'assainissement)

Le décret 2021-147 du 11 février 2021 (JO du 13 février 2021) modifie le code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 (épandage d'effluents ou de boues) de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification. Notamment, ce décret lève l'interdiction du mélange de boues de station d'épuration entre elles pour entreposage ou traitement en vue de l'épandage. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une dérogation, via un arrêté dérogatoire préalable du préfet, pour pouvoir mélanger des boues de stations de traitement des eaux usées différentes

Boues (compostage des boues)

Le décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15 septembre 2021) détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues. Ce texte définit une proportion de mélange déchets verts et boues/digestats pour cette voie de valorisation qui varie selon les échéances suivantes :

- A compter du 1er janvier 2022, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 100 % de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- A compter du 1er janvier 2024, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 80% de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'ADEME remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil de 80% défini précédemment.

Boues - Installations de compostage soumises à autorisation

L'arrêté du 27 mai 2021 (JO du 27 juin 2021) modifie les règles techniques (initialement fixées par l'arrêté du 22 avril 2008) auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation au titre des ICPE. Ces modifications visent à améliorer la sécurité et la limitation des émissions provenant des installations de compostage.

L'arrêté complète les informations à reporter par l'exploitant : la nature et l'origine des produits ou déchets constituant le lot, les mesures de température et d'humidité relevées en différents points au cours du processus, les dates des retournements ou périodes d'aération et des arrosages éventuels des andains, ou informations sur l'aération de l'andain. Il prévoit également pour l'exploitation l'obligation d'adaptation des activités en plein air aux conditions météorologiques et climatiques, notamment pour prévenir de forts envols de poussières, des nuisances odorantes lors de grands vents ou lorsque les vents sont orientés vers des récepteurs sensibles. Les nouvelles prescriptions de cet arrêté sont applicables dès le 28 juin 2021 ou le 17 août 2022 selon qu'il s'agit d'installations nouvelles ou existantes.

Boues - Installations de méthanisation

Un arrêté du 14 juin 2021 et deux arrêtés du 17 juin 2021 (tous les trois publiés au Journal officiel du 30 juin 2021) modifient les règles techniques et les prescriptions générales applicables aux installations de méthanisation.

- Le premier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation du titre 1er du livre V du code de l'environnement. Il comporte des dispositions relatives à la conception et à l'aménagement, aux conditions d'admission des déchets et matières traitées, aux conditions d'exploitation, à la prévention des risques, à la prévention de la pollution de l'eau, à la surveillance des rejets. Le dernier article de cet arrêté donne le calendrier d'application de ces dispositions.
- Le second modifie l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le dernier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1. Il introduit de nouvelles annexes fixant les règles relatives aux règles d'implantation, à la gestion, à la surveillance de l'exploitation.

Déchets non dangereux

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux
Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement.

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Déchets - Bordereaux de suivis des déchets

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante. Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice Trackdéchets). Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante : Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

Déchets - Registre de déchets

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet. Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux. Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m³ ;
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m³ ;
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m³.

Déchet – Traçabilité

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments
Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée Trackdéchets). L'identification des sociétés se fait par la base SIREN. Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.
- La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.
- Le site de l'excavation correspond :
- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.
- La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Déchet - Sortie de statut de déchet

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet / Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement La procédure de sortie de statut de déchet est désormais possible hors ICPE et IOTA . Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et nouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes.

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais ;
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année ;
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments.

ICPE-IOTA - Evaluation environnementale et participation du public

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 : Ce décret vise à répondre à une mise en demeure de la Commission à la France pour non-conformité avec la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Pour approfondir : Le seuil financier pour les projets soumis à déclaration d'intention est abaissé. Le tableau relatif à l'évaluation environnementale (annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) est modifié, sont dorénavant soumis à évaluation environnementale systématique les installations d'élimination de déchets dangereux par incinération, traitement chimique ou mise en décharge.

Dans la procédure d'examen au cas par cas, l'autorité chargée de cet examen indique dorénavant les motifs qui fondent sa décision ; est ainsi créée une annexe à l'article R122-3-1 qui présente les critères de l'examen au cas par cas. Le contenu de l'étude d'impact est modifié avec notamment la prise en compte du cumul des

incidences des projets existants ou approuvés. Il est en outre prévu une procédure d'évaluation environnementale commune à plusieurs projets. Le contenu du dossier d'enquête publique est modifié. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} août 2021 avec des spécifications pour les dossiers en cours à cette date. Ainsi, ce décret opère une actualisation de la liste des projets d'aménagement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP) visés à l'article R 121-2 CE (ex: création de barrage hydroélectrique, transfert d'eau de bassin, équipements industriels, ...en application de seuils et critères variant en fonction de chaque projet d'aménagement) + précision « L'autorité environnementale se prononce dans les deux mois suivant la date de réception du dossier mentionné au premier alinéa du I. L'avis de l'autorité environnementale, dès son adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai, est mis en ligne sur internet. » Une modification de la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale visé à l'article R 122-17 CE (ex Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables; SDAGE, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, Schéma régional de biomasse, Plan national de prévention des déchets, Plan de gestion des risques d'inondation, ...)

ICPE - Nomenclature – Cerfa

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Arrêté du 23 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La définition de la puissance thermique nominale est mise à jour. Concernant la rubrique 2910 relative aux installations de combustion, la référence à la puissance thermique nominale est remplacée par celle à la puissance thermique nominale totale pour la sous rubrique 2910-A au sens de la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2015, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Comme plusieurs installations de combustion, relevant du régime de la déclaration et/ou du régime de l'enregistrement peuvent coexister au sein d'un même établissement, il est précisé que la puissance thermique nominale totale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion pouvant fonctionner simultanément. Les termes « sur le site » sont supprimés car n'ayant pas de sens pour des installations relevant des régimes d'enregistrement et de déclaration. Les puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue.

Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Le nouveau Cerfa en vigueur depuis le 16 mai 2021 est la 3^e version du Cerfa n° 15679 qui est mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>.

Il comporte une nouvelle rubrique 4.4 relative au IOTA est ajoutée dans le Cerfa. Selon la notice explicative du document, les informations renseignées dans cette rubrique, qui ne concerne que les cas de connexité ou de proximité d'IOTA, serviront au service instructeur afin de prendre en compte dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral les intérêts relevant de la réglementation IOTA (impact sur le milieu aquatique). Une pièce jointe supplémentaire concernant les installations de combustion moyennes (2910)

Dans les pièces à joindre selon la nature du projet, est ajoutée la PJ n° 18 dans le cas où le projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910.

Dans cette hypothèse, il faut désormais indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art. 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours

CPE-IOTA - Utilisation des ressources non-conventionnelles

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne

concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir., art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret.

L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale.

Energie - Biogaz – Biométhane

Décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021, JO du 16 janvier 2021

En application des dispositions de l'article L. 453-9 du code de l'énergie précisées par voie réglementaire, la CRE contrôle la pertinence technico-économique des investissements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit par l'installation de production. Le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 avait notamment introduit un plafond annuel d'investissements du dispositif de renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane. La CRE, estimant que "le plafond de 0,4 % des recettes tarifaires des opérateurs pourrait se révéler trop bas pour permettre le déclenchement des investissements à la mesure des besoins" (délibération CRE n°2020-265) rend donc un avis positif sur l'augmentation dudit plafond précédemment fixé à 0,4 %. Ainsi, le décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021 fait passer ce plafond à 2 % des recettes annuelles des tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Energie - Injection de Biogaz

Décret n° 2021-1273 du 30 septembre 2021 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie concernant les dispositions particulières relatives à la vente de biogaz / Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Sont fixées les modalités d'application des dispositifs d'obligation d'achat à la suite d'appels d'offres pour le biogaz injecté et de complément de rémunération pour le biogaz non injecté en application des articles L. 446-2 à L.446-7 du code de l'énergie. Des dispositions sur le contrôle des installations de production de biogaz bénéficiant d'un dispositif de soutien sont en outre introduites.

Ce décret met en place le cadre réglementaire des appels d'offres pour les installations injectant du biométhane sur le modèle de celui existant pour les appels d'offres portant sur la production d'électricité renouvelable. Il est précisé que le biométhane est un biogaz produit dans une installation de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, dont les caractéristiques permettent son injection dans un réseau de gaz naturel. Cette procédure est réservée aux plus gros projets de biométhane injecté (installations dotées d'une capacité de production supérieure à 25 GWh/an), les installations de capacité inférieure bénéficieront toujours d'un soutien en guichet ouvert.

Energie - Certificat d'économie d'énergie

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précise dans ses articles : (art. 183 à 185, 187 et 188) Pour mettre fin aux pratiques frauduleuses dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, des dispositifs de gestion des risques sont créés. Les acquéreurs de CEE doivent mettre en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats. Les modalités de ces dispositifs seront précisées par décret. Si ces dispositifs n'ont pas été mis en place ou ont été mis en place de façon incomplète, le ministre chargé de l'énergie peut annuler les CEE acquis (C. énergie, art. L. 222-2). L'acquéreur peut aussi être sanctionné pénalement lorsque les dispositifs ont permis de détecter une obtention frauduleuse de la personne cédant les certificats. Cette acquisition est punie des peines prévues aux articles 441-6 et 441-10 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle, exclusion des marchés publics). Les contrôles effectués sur les lieux de l'opération doivent être réalisés par un organisme d'inspection accrédité choisi par le demandeur. Ces contrôles sont menés sur un échantillon d'opérations faisant l'objet de la demande de CEE, sélectionnées de

façon aléatoire, par l'entité effectuant les contrôles parmi l'ensemble des opérations faisant l'objet de la demande et soumises à l'obligation de contrôle.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

6.11 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5

millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

6.12 Liste d'interventions

6.12.1 L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE

Interventions de génie civil:

Commune	Date	Voie	Motif intervention	Observations
AUVERS SUR OISE	11/03/2021	6 ALLEE DES VERGERS	REPLACEMENT GRILLE AVALOIR	EP
AUVERS SUR OISE	23/03/2021	RUE BOURGOGNE / MONTMAUR	REPLACEMENT TAMPON	EU
AUVERS SUR OISE	26/03/2021	14 RUE SCHMITZ	REPRISE REGARD	EU
AUVERS SUR OISE	14/05/2021	RUE REMY	REPLACEMENT TAMPON	EU
AUVERS SUR OISE	19/05/2021	RUE REMY	REPLACEMENT TAMPON	EU
AUVERS SUR OISE	25/06/2021	5 RUE VINCENT VANGOGH	REPRISE BRANCHEMENT	EU
AUVERS SUR OISE	31/08/2021	24 BIS RUE DES MEULIERES	REPLACEMENT GRILLE AVALOIR	EP
AUVERS SUR OISE	03/11/2021	30 AVENUE MARCEL MARTIN	REPLACEMENT TAMPON	EU
AUVERS SUR OISE	03/11/2021	6 ALLEE DES JARDINS	REPRISE AVALOIR	EP
AUVERS SUR OISE	30/12/2021	18 RUE DU CORDEVILLE	REPRISE AVALOIR	EP
FREPILLON	23/02/2021	AVE DE FRANCE	REPLACEMENT GRILLE AVALOIR	EP
FREPILLON	07/05/2021	117 AVENUE CHARLES DE GAULLE	RÉPARATION RÉSEAU EU	EU
FREPILLON	28/07/2021	16 AVENUE MARECHAL LECLERC	REPRISE REGARD	EU
FREPILLON	28/07/2021	18 AVENUE GASTON BOURRY	REPRISE AVALOIR	EP
FREPILLON	01/10/2021	2 RUE DU COUDRAY	REPLACEMENT TAMPON	EU
FREPILLON	30/12/2021	46 RUE DE LA LIBERATION	REPLACEMENT TAMPON	EU
MERIEL	15/02/2021	PR RUE DE L'OISE (accès)	TRAPPE PR	EU
MERIEL	16/03/2021	AVENUE SEGUR / RUE ANDRE MESSAGER	REPLACEMENT TAMPON	EU
MERIEL	09/04/2021	13 RUE POIRIER GALLOIS	REPRISE REGARD	EU
MERIEL	23/04/2021	1 RUE DE BELLEVUE	REPRISE AVALOIR	EP
MERIEL	14/10/2021	AVENUE DE LA GARE	REPRISE AVALOIR	EP
MERY SUR OISE	09/03/2021	6 AVENUE MARCEL PERRIN	REPRISE BRANCHEMENT	EP
MERY SUR OISE	26/03/2021	12 RUE COURTIL BAJOU	REPRISE REGARD	EU
MERY SUR OISE	21/05/2021	AVENUE MARCEL PERRIN	REPLACEMENT GRILLE AVALOIR	EP
MERY SUR OISE	17/06/2021	5 RUE METAYER	REPRISE BRANCHEMENT	EU
MERY SUR OISE	28/07/2021	RUE DE L'OISE	REPLACEMENT TAMPON	EU
MERY SUR OISE	14/10/2021	2 RUE DES BRUYERES	REPLACEMENT GRILLE AVALOIR	EP
VILLIERS ADAM	14/01/2021	9 RUE DE L'ECHAUGUETTE	REPRISE AVALOIR	EP
VILLIERS ADAM	28/05/2021	RUE HONORE DE BALZAC	REPLACEMENT TAMPON	EU
VILLIERS ADAM	03/11/2021	RUE DU POT ETAIN	REPLACEMENT D'UN COURONNEMENT ET BAVETTE AVALOIR EN GRANIT	EP

Interventions diverses:

Liste interventions (hors obstructions) 2021

Commune	Date	Adresse	Interventions
MERIEL	04/01/2021	RUE DE BELLEVUE	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	06/01/2021	RUE EUGENE LEFEVRE	odeur
MERY SUR OISE	06/01/2021	PLACE JOLIOT CURIE	affaissement
VILLIERS ADAM	08/01/2021	RUE DE L'ECHAUGUETTE	avaloir
MERIEL	11/01/2021	DEVANT COLLEGE	tampon
AUVERS SUR OISE	15/01/2021	PR RUE RAJON	claquement tampon
MERIEL	25/01/2021	AVENUE VICTOR HUGO	avaloir
FREPILLON	11/02/2021	AVENUE DE FRANCE	avaloir
MERIEL	01/03/2021	RUE ANDRE MESSAGE	tampon
MERIEL	01/03/2021	RUE ANDRE MESSAGE	tampon
MERIEL	02/03/2021	RUE ANDRE MESSAGE	claquement tampon
MERIEL	02/03/2021	AVENE DE SEGUR	claquement tampon
MERY SUR OISE	11/03/2021	RUE METAYER	avaloir
MERY SUR OISE	11/03/2021	RUE COURTIL BAJOU	affaissement
MERIEL	09/03/2021	RIVE D'OISE	tampon
VILLIERS ADAM	22/03/2021	RUE HONORE DE BALZAC	affaissement
MERY SUR OISE	22/03/2021	RUE SAINT EXUPERY	odeur
MERIEL	02/04/2021	RUE POIRIER GALLOIS	tampon
AUVERS SUR OISE	06/04/2021	RUE SCHMITZ	affaissement
AUVERS SUR OISE	12/04/2021	RUE DES MAROLETS	affaissement
AUVERS SUR OISE	26/04/2021	RUE RAJON	odeur
VILLIERS ADAM	26/04/2021	AVENUE ARISTIDE QUILLET	odeur
AUVERS SUR OISE	27/04/2021	RUE REMY	claquement tampon
MERIEL	29/04/2021	HAMEAU CHATAIGNERAIE	Domaine privé
MERY SUR OISE	03/05/2021	RUE JEAN BRESTEL	claquement tampon
AUVERS SUR OISE	04/05/2021	RUE DOCTEUR GACHET	affaissement
AUVERS SUR OISE	05/05/2021	RUE REMY	claquement tampon
AUVERS SUR OISE	05/05/2021	MAROLET	affaissement
MERIEL	06/05/2021	RUE DU PORT \HALAGE	affaissement
MERY SUR OISE	10/05/2021	AVE DE LA LIBERATION	avaloir
MERY SUR OISE	11/05/2021	CHEMIN DES BOEUF	odeur
AUVERS SUR OISE	27/05/2021	RUE DAUBIGNY	Domaine privé
FREPILLON	03/06/2021	GRANDE RUE	Domaine privé
MERIEL	04/06/2021	RUE DE L'ABBAYE DU VAL	Domaine privé
MERY SUR OISE	04/06/2021	RUE METAYER	ITV Branchement
FREPILLON	04/06/2021	SOUS PONT RN 184	Domaine privé
AUVERS SUR OISE	07/06/2021	EMILE BOGIO	Domaine privé
VILLIERS ADAM	09/06/2021	RUE CARNOT	Domaine privé
MERY SUR OISE	11/06/2021	AVE MARCEL PERRIN	claquement tampon
MERY SUR OISE	11/06/2021	AVE MARCEL PERRIN	claquement tampon
MERY SUR OISE	09/06/2021	RUE METAYER	avaloir
MERY SUR OISE	18/06/2021	RUE GASTON MONMOUSSEAU	contrôle/récolement réseau
AUVERS SUR OISE	22/06/2021	RUE CARNOT	réseau EU
AUVERS SUR OISE	23/06/2021	RUE PAUL CEZANNE	contrôle/récolement réseau
MERIEL	24/06/2021	RUE ABBAYE DU VAL	réseau EP
MERY SUR OISE	28/06/2021	RUE DE LOISE	tampon
MERY SUR OISE	28/06/2021	RUE DU Puits DE LA GRUE	affaissement

AUVERS SUR OISE	29/06/2021	RUE DOCTEUR GACHET	odeur
AUVERS SUR OISE	28/06/2021	RUE FERDINAND MESNY	avaloir
FREPILLON	30/06/2021	AVENUE GASTON BOURRY	avaloir
FREPILLON	30/06/2021	AVENUE MARECHAL LECLERC	affaissement
AUVERS SUR OISE	30/06/2021	PR RAJON	claquement tampon
AUVERS SUR OISE	30/06/2021	RUE BERNARD GOEUNETTE	réseau EP
MERY SUR OISE	02/07/2021	RUE MARGUERITE YOUCERNAR	réseau EU
MERY SUR OISE	05/07/2021	AVENUE MARCEL PERRIN	affaissement
MERY SUR OISE	26/07/2021	JEAN BRESTEL	affaissement
FREPILLON	28/07/2021	SENTE AU POIREAU	affaissement
MERIEL	28/07/2021	RUE DES BRUYERES	tampon
MERIEL	04/08/2021	RUE DE LEGLISE	réseau EP
AUVERS SUR OISE	05/08/2021	RUE DES MEULIERES	réseau EP
MERIEL	16/08/2021	AVENUE DE LA GARE	avaloir
MERY SUR OISE	21/09/2021	2 RUE CAMILLE PLAQUET	ITV Branchement
MERY SUR OISE	23/09/2021	9 RUE DES NORDETS	tampon
FREPILLON	29/09/2021	Rue du Coudray	tampon
MERIEL	05/10/2021	RUE PIERRE MARIE CURIE	affaissement
VILLIERS ADAM	11/10/2021	PLACE DE LA MAIRIE	avaloir
AUVERS SUR OISE	13/10/2021	RUE ALPHONSE CALLE	odeur
AUVERS SUR OISE	15/11/2021	RUE DOCTEUR GACHET	odeur

Contrôles de conformité des branchements

N°	Rue	Ville	Motif de dossier	Nature visite/étude	Date début visite/étude	Statut conformité
4B	RUE DU CLOS DU CHATEAU	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	6/1/2021	Conforme
7	PLACE ALFRED SISLEY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	6/1/2021	Conforme
72	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/1/2021	Conforme
4	RUE DE LA CHERIELLE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	8/1/2021	Non conforme
4	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	8/1/2021	Non conforme
27	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	8/1/2021	Non conforme
10	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	11/1/2021	Non conforme
12	RUE ROGER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/1/2021	Conforme
30	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/1/2021	Conforme
92	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	18/1/2021	Non conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/1/2021	Conforme
20B	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/1/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/1/2021	Conforme

79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/1/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/1/2021	Conforme
9B	RUE DES BARTAGNOLLES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/1/2021	Conforme
1	RUE PAUL CEZANNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/1/2021	Conforme
2	PLACE EUGENE MURER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/1/2021	Non conforme
5	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/1/2021	Conforme
61	RUE BOUCHER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	25/1/2021	Conforme
27	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	26/1/2021	Conforme
18	RUE SCHMITZ	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/1/2021	Conforme
4	RUE DES LILAS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/1/2021	Conforme
7	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/1/2021	Conforme
31B	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/1/2021	Conforme
68	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	1/2/2021	Conforme
68	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	1/2/2021	Conforme
70	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/2/2021	Conforme
24	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/2/2021	Conforme
1T	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/2/2021	Conforme
20	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	4/2/2021	Conforme
19	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	9/2/2021	Conforme
57	RUE DES MAROLETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/2/2021	Conforme
8	RUE DES AUNAIES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/2/2021	Conforme
15	IMPASSE ARMAND GUILLAUMIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	2/3/2021	Conforme
21	RUE FREDERIC FABRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/3/2021	Conforme
45	RUE DES GORDS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	3/3/2021	Conforme
27	RUE EUGENE LEFEBVRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	5/3/2021	Conforme
3Q	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	5/3/2021	Conforme
3	RUE DE PARIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	8/3/2021	Conforme

41B	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	9/3/2021	Conforme
72	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/3/2021	Conforme
38	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	11/3/2021	Conforme
2	PLACE EUGENE MURER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	11/3/2021	Conforme
3	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/3/2021	Non conforme
30	RUE HIPPOLYTE CAMILLE DELPY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/3/2021	Conforme
21	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/3/2021	Conforme
47	RUE DU MONTCEL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/3/2021	Conforme
9	RUE CAMILLE PISSARRO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	24/3/2021	Conforme
5	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/3/2021	Non conforme
26	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/3/2021	Conforme
5	RUE DES JASMINES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	1/4/2021	Conforme
39	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	1/4/2021	Conforme
10	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	2/4/2021	Conforme
3	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	2/4/2021	Conforme
10	CHEMIN DU GRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	6/4/2021	Conforme
30	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/4/2021	Conforme
17	ALLEE DES VERGERS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/4/2021	Conforme
93	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	9/4/2021	Conforme
29	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	9/4/2021	Conforme
22	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/4/2021	Conforme
11	RUE DES CRESSONNIERES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/4/2021	Conforme
7	RESIDENCE DES MAROLETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/4/2021	Conforme
4	PLACE DE LA MAIRIE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/4/2021	Conforme
3B	RAVINE DES PONCEAUX	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/4/2021	Conforme
4	ALLEE RIONDET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/4/2021	Conforme
11	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/4/2021	Conforme

92	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion Visite suivante	21/4/2021	Conforme
5	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/4/2021	Non conforme
1	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/4/2021	Non conforme
33	RUE DU CLOS SERMON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/4/2021	Conforme
9	RUE DE FOUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/4/2021	Conforme
23	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/4/2021	Conforme
31	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/4/2021	Non conforme
1	RUE DE CHAPONVAL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/4/2021	Conforme
59	RUE BOUCHER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/4/2021	Non conforme
22	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/4/2021	Conforme
7	RUE D ENNERY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/5/2021	Conforme
24	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	4/5/2021	Conforme
7	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	5/5/2021	Conforme
5	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/5/2021	Conforme
20B	RUE DES AUNAIES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/5/2021	Conforme
21	RUE FREDERIC FABRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/5/2021	Conforme
31	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	19/5/2021	Non conforme
22	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/5/2021	Conforme
14	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/5/2021	Conforme
6	RUE SIMONE LE DANOIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/5/2021	Non conforme
4	RUE NORBERT GOENEUTTE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/5/2021	Non conforme
22	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/5/2021	Conforme
44	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/5/2021	Conforme
26	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/5/2021	Conforme
9	RUE EUGENE FAUQUERT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/5/2021	Non conforme
33	RUE ROGER TAGLIANA	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	2/6/2021	Conforme
32	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	2/6/2021	Conforme

5B	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/6/2021	Non conforme
16	RUE EDOUARD MANET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/6/2021	Non conforme
5	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	11/6/2021	Conforme
16B	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/6/2021	Conforme
44	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/6/2021	Conforme
9	RUE DE LA PLAGE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/6/2021	Conforme
16	RUE DES GRANGES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/6/2021	Conforme
8	CHEMIN DU GRE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/6/2021	Conforme
31	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	11/6/2021	Non conforme
5B	RUE DE LA BOURGOGNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	14/6/2021	Non conforme
9	RUE DE LA PLAGE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/6/2021	Conforme
76	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/6/2021	Non conforme
70	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/6/2021	Non conforme
1	RUE MARCEL MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/6/2021	Non conforme
2	RUE DES BARTAGNOLLES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/6/2021	Conforme
20	RUE MONTMAUR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/6/2021	Conforme
5	RUE DU POIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/6/2021	Conforme
17	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/6/2021	Conforme
39	RUE CARNOT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	25/6/2021	Conforme
10	RUE DES BARTAGNOLLES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/6/2021	Non conforme
4	RUE NORBERT GOENEUTTE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	5/7/2021	Conforme
27B	RUE FRANCOIS MITTERRAND	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	5/7/2021	Conforme
60	RUE MARCEL MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	6/7/2021	Non conforme
15	RUE DE CHAPONVAL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/7/2021	Conforme
78	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/7/2021	Conforme
4	RUE DES BRUYERES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	19/7/2021	Conforme
24	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/7/2021	Conforme

24	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/7/2021	Conforme
24	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/7/2021	Conforme
13	ALLEE DES VERGERS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/7/2021	Conforme
35	RUE DU CLOS SERMON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/7/2021	Conforme
31	RUE ALPHONSE CALLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/7/2021	Conforme
2B	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/7/2021	Conforme
21	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/7/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	2/8/2021	Conforme
8	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	9/8/2021	Conforme
23	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/8/2021	Conforme
57	RUE DES GORDS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/8/2021	Conforme
1	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	20/8/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/8/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/8/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/8/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/8/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/8/2021	Conforme
79	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/8/2021	Conforme
10	RUE ROGER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	23/8/2021	Conforme
21	RUE MARCEAU	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	27/8/2021	Non conforme
34	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	30/8/2021	Conforme
66	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	2/9/2021	Conforme
10	RUE DES BARTAGNOLLES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	3/9/2021	Conforme
9	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/9/2021	Non conforme
27	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/9/2021	Non conforme
9	RUE DE LA CHERIELLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	6/9/2021	Conforme
1C	RUE RAJON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/9/2021	Conforme
8	RESIDENCE DES PERRUCHETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/9/2021	Conforme

8	IMPASSE DE L ISLE SAINT VINCENT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/9/2021	Conforme
5	RUE NEUVE SAINT MARTIN	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/9/2021	Conforme
25	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/9/2021	Conforme
18	RUE DE LA PLAGE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/9/2021	Conforme
48	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/9/2021	Non conforme
9	RUE FRANCOIS MITTERRAND	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/9/2021	Non conforme
31	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	29/9/2021	Conforme
30	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/9/2021	Conforme
32B	RUE FRANCOIS COPPEE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	30/9/2021	Conforme
17T	RUE DU DOCTEUR GACHET	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	1/10/2021	Conforme
7	RUE DES MEULIERES	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	7/10/2021	Conforme
19	RUE DES RUELLES	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/10/2021	Conforme
40	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/10/2021	Conforme
19	RUE DES HORTENSIAS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	7/10/2021	Conforme
23	RUE DE CORDEVILLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/10/2021	Conforme
25B	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	12/10/2021	Non conforme
19	RUE DU POIS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/10/2021	Conforme
81	RUE DES MAROLETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/10/2021	Non conforme
87	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	18/10/2021	Non conforme
80	RUE DAUBIGNY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	20/10/2021	Conforme
16	RUE CARNOT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/10/2021	Conforme
43	RUE EMILE BOGGIO	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/10/2021	Conforme
3	PLACE AUGUSTE RENOIR	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	28/10/2021	Non conforme
9	ALLEE ZADKINE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/11/2021	Conforme
34	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/11/2021	Conforme
34	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	3/11/2021	Conforme
5	RESIDENCE DES PERRUCHETS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	4/11/2021	Conforme

33B	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/11/2021	Conforme
68T	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/11/2021	Conforme
10	RUE DES GORDS	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/11/2021	Conforme
71	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	16/11/2021	Non conforme
27	RUE DU VALHERMEIL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	22/11/2021	Conforme
20	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/11/2021	Conforme
22	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	26/11/2021	Conforme
9	RUE FRANCOIS MITTERRAND	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	29/11/2021	Conforme
13	RUE VAN GOGH	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	10/12/2021	Conforme
25B	RUE FRANCOIS VILLON	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion Visite suivante	13/12/2021	Conforme
2	RUE DE CORDEVILLE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	15/12/2021	Conforme
3	PLACE CAMILLE COROT	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	17/12/2021	Conforme
52	RUE REMY	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	21/12/2021	Conforme
30	RUE PARMENTIER	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/12/2021	Conforme
94	RUE PAUL CEZANNE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	22/12/2021	Non conforme
48	CHEMIN DE BELLE RIVE	AUVERS SUR OISE	AC-CONTROLES PAR QUARTIERS	Gestion 1ère visite	29/12/2021	Conforme
25	RUE DE PONTOISE	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	29/12/2021	Conforme
32	RUE DE CHAPONVAL	AUVERS SUR OISE	AC-VENTE OU DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	Gestion 1ère visite	31/12/2021	Conforme

6.12.2 L'EFFICACITE DE LA COLLECTE

La surveillance du réseau de collecte

Le tableau ci-dessous présente le détail des inspections télévisées réalisées au cours de l'exercice :

Commune	Date	Rue	Linéaire inspecté - Diamètre	Type - commentaire
AUVERS SUR OISE	16/04/2021	RUE AUNAIES	276ml - Ø600	EP
AUVERS SUR OISE	16/04/2021	RUE REMY	271ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	16/04/2021	RUE REMY	190ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	22/04/2021	RUE AUNAIES	523ml - Ø300	EU
AUVERS SUR OISE	28/04/2021	RUE DES MAROLETS	538ml - Ø300	EU
AUVERS SUR OISE	18/05/2021	RUE RAJON	486ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	19/05/2021	RUE RAJON	614ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/05/2021	RUE DES MAROLETS	179ml - Ø300	EP
AUVERS SUR OISE	15/06/2021	RUE DE PONTOISE	318ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	28/06/2021	RUE MARCEAU	491ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	22/07/2021	ZONE BERTHELETS	690ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	22/07/2021	ZONE BERTHELETS	690ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	17/09/2021	RUE DE CHAPONVAL	301ml - Ø800	EP
AUVERS SUR OISE	06/11/2021	RUE MEULIERES	295ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	04/12/2021	RUE CARNOT	166ml - Ø200	EU
FREPILLON	04/08/2021	AVENUE CHARLE DE GAULLE	553ml - Ø200	EU
MERIEL	04/01/2021	RUE BELLEVUE	556ml - Ø200	EU
MERIEL	04/02/2021	ALLEE JEAN RIGAUT	52ml - Ø200	EU
MERIEL	04/02/2021	ALLEE JEAN RIGAUT	55ml - Ø200	EP
MERIEL	04/02/2021	RUE CHARLES GOUNOD	126ml - Ø200	EU
MERIEL	31/03/2021	ALLEE ACACIAS/BERGERIE	255ml - Ø400	EP
MERIEL	05/04/2021	RUE DU BEL AIR	523ml - Ø200	EU
MERIEL	29/04/2021	RUE BENJAMIN GODAR	342ml - Ø200	EU
MERIEL	30/04/2021	ALLEE ACACIAS/BERGERIE	255ml - Ø200	EU
MERIEL	05/05/2021	RUE DU BEL AIR	423ml - Ø500	EP
MERIEL	17/05/2021	AVENUE JOLIOT CURIE	536ml - Ø200	EU
MERIEL	05/06/2021	RUE PAVILLON DE CHASSE	173ml - Ø200	EU
MERIEL	21/09/2021	RUE DE VILLIERS ADAM	872ml - Ø800	EP
MERIEL	08/11/2021	RUE ABBAYE DU VAL	627ml - Ø800	EP
MERY SUR OISE	25/05/2021	RUE DE PONTOISE	613ml - Ø200	EU
MERY SUR OISE	28/05/2021	RUE DE PONTOISE	584ml - Ø400	EP
VILLIERS ADAM	04/07/2021	RUE CARNOT	19ml - Ø300	EP
VILLIERS ADAM	04/07/2021	RUE JEAN BAPTITE EHAUGUETTE	72ml - Ø600	EP
VILLIERS ADAM	15/07/2021	RUE HONORE BALZAC	309ml - Ø400	EP
VILLIERS ADAM	04/09/2021	RUE POT D'ETAİN	119ml - Ø400	EP

Le curage des réseaux et des ouvrages

- *Les campagnes de curage d'avaloirs*

Commune	Date	Voie	Nombre d'équipements
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Allée Couperin	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Allée des Vergers	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Allée Freunlich	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Allée Mataigne	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Chemin de Clery	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Chemin des Bartagnolles	4
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Chemin des Berthelets	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Chemin des Carrières au coulon	0
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Fort de Vaux	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Impasse Armand Guillaumin	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Impasse Isle st Vincent	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Parking Mairie	14
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Place Alfred Sisley	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Place Daumier	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Place Sisley	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Baggio	4
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Beregovoy	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Blanc	6
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Bouvot	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Calle	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Camille Corot	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Carnot	9
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Dahlias	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Daubigny	9
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Cergy	0
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Chaponval	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Clos Sermon	17
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Cordeville	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Douaumont	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Paris	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue de Pontoise	28
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Aulnaies	10
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Bleuets	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Bruyeres	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Coquelicots	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Cressoniers	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Cyclamens	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Eparges	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Gords	9
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Granges	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Meulières	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Patis	6
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Ponceaux+parking	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue des Tournelles	4
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue du Four	6
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue du Zundert	13

AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Edouard Manet	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Eugene Lefebvre	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Francois Coppé	7
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Francois Mitterrand	25
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue François Villon	8
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Frederic Fabre	1
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Gachet	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Général de Gaulle	17
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Goeneutte	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Jen Bouvot	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Lery	7
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Louis Ganne	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Marcel Martin	15
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Montcel	8
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Montmaur	9
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Montmaur/Bourgogne	10
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Morisot Berthe	5
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Parmentier	10
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Paul Cezanne	15
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Rajon	33
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Remy	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Roger	7
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Schmitz	2
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue st Vincent	3
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Tagliana	10
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue Valheirmeil	15
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Rue VanGogh	4
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Ruelle aux Anes	7
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	Sente Ravine des Ponceaux	5
FREPILLON	11/04/2021	allee camille corot	2
FREPILLON	11/04/2021	Carreaux rue des	1
FREPILLON	11/04/2021	clos bessancourt	16
FREPILLON	11/04/2021	impasse de la tronche	1
FREPILLON	11/04/2021	louis blieriot	6
FREPILLON	11/04/2021	louis blieriot	3
FREPILLON	11/04/2021	Maltrière rue de la	5
FREPILLON	11/04/2021	Maraichers rue des	10
FREPILLON	11/04/2021	Marcel Adam rue	8
FREPILLON	11/04/2021	Méry rue de	9
FREPILLON	11/04/2021	Noyers rue des	4
FREPILLON	11/04/2021	Pins allée des	2
FREPILLON	11/04/2021	Poireaux sente aux	2
FREPILLON	11/04/2021	Republique rue de la	8
FREPILLON	11/04/2021	Saint Nicolas Rue	3
FREPILLON	11/04/2021	Trou de Monsieur et des saussayes chemin du	8
FREPILLON	11/04/2021	Vergers rue des	6
FREPILLON	11/04/2021	Vieille Fontaine rue de la	7
FREPILLON	11/04/2021	Villiers Adam rue de	16

FREPILLON	11/04/2021	Vivelay rue de	4
FREPILLON	21/10/2021	Alsace placette d'	3
FREPILLON	21/10/2021	Béarin placette du	2
FREPILLON	21/10/2021	Boudar rue du	6
FREPILLON	21/10/2021	Bretagne placette de	3
FREPILLON	21/10/2021	Charles de Gaulle avenue	12
FREPILLON	21/10/2021	Coudray rue du	8
FREPILLON	21/10/2021	Ecaille chemin de	4
FREPILLON	21/10/2021	France avenue de la	9
FREPILLON	21/10/2021	France chemin de la	2
FREPILLON	21/10/2021	Gabriel peri rue	10
FREPILLON	21/10/2021	Gaston Bourry avenue	8
FREPILLON	21/10/2021	Grand sentier chemin du	1
FREPILLON	21/10/2021	Grande rue	7
FREPILLON	21/10/2021	Haze Rue	7
FREPILLON	21/10/2021	Henri Francois Riesener	8
FREPILLON	21/10/2021	Herblay rue d'	10
FREPILLON	21/10/2021	Isle rue de l'	6
FREPILLON	21/10/2021	Jean Mermoz rue	6
FREPILLON	21/10/2021	Libération rue de la	13
FREPILLON	21/10/2021	Normandie placette de	1
FREPILLON	21/10/2021	Picardie placette de	3
FREPILLON	21/10/2021	Poirrier des souris	8
FREPILLON	21/10/2021	Poitou placette du	2
FREPILLON	21/10/2021	Provence placette de	1
FREPILLON	21/10/2021	Savoie placette de	3
MERIEL	12/10/2021	Abbaye du val de l'	4
MERIEL	12/10/2021	Acacias allée des	1
MERIEL	12/10/2021	Albert Schweitzer rue	6
MERIEL	12/10/2021	André messenger rue	7
MERIEL	12/10/2021	Bel air rue du	4
MERIEL	12/10/2021	Bellevue rue de	10
MERIEL	12/10/2021	Benjamin Godard rue	5
MERIEL	12/10/2021	Bergerie allée de la	7
MERIEL	12/10/2021	Bizet square	2
MERIEL	12/10/2021	C. D. 9	2
MERIEL	12/10/2021	Camille saint saens square	2
MERIEL	12/10/2021	Carrieres sente des	3
MERIEL	12/10/2021	Charles daubigny rue	11
MERIEL	12/10/2021	Château blanc place	1
MERIEL	12/10/2021	Chemin vert rue du	1
MERIEL	12/10/2021	Chênes avenue des	3
MERIEL	12/10/2021	Chênes place des	2
MERIEL	12/10/2021	Clairière allée de la	3
MERIEL	12/10/2021	Claude debussy rue	8
MERIEL	12/10/2021	Croix jean marin rue	10
MERIEL	12/10/2021	Docteur H. Vaquez rue du	2
MERIEL	12/10/2021	Edouard lalo square	1

MERIEL	12/10/2021	Eglise rue de l'	5
MERIEL	12/10/2021	F. Castelnau	3
MERIEL	12/10/2021	Faisanderie chemin de la	1
MERIEL	12/10/2021	Ferme allée de la	2
MERIEL	12/10/2021	Foret chemin de la	1
MERIEL	12/10/2021	G. Faure (gabriel) square	4
MERIEL	12/10/2021	Gare avenue de la	3
MERIEL	12/10/2021	Gare place de la	3
MERIEL	12/10/2021	Garenes chemin des	7
MERIEL	12/10/2021	General de gaulle rue du	2
MERIEL	12/10/2021	Haut val mary rue du	8
MERIEL	12/10/2021	Hector Berlioz square	1
MERIEL	12/10/2021	Honore de balzac rue	2
MERIEL	12/10/2021	J. Delorme (jean) rue	1
MERIEL	12/10/2021	Jean Baptiste corot rue	4
MERIEL	12/10/2021	Jean Gabin place	1
MERIEL	12/10/2021	Jean Marie Heyrend rue	4
MERIEL	12/10/2021	Jean Moulin place	2
MERIEL	12/10/2021	Jean philippe rameau square	2
MERIEL	12/10/2021	Jean Rigaux allée	1
MERIEL	12/10/2021	Jules dupre chemin	2
MERIEL	12/10/2021	Karakis allée des	6
MERIEL	12/10/2021	Karakis chemin des	1
MERIEL	12/10/2021	Lavoir ruelle du	2
MERIEL	12/10/2021	Loire Imp de	2
MERIEL	12/10/2021	Louise hulin rue	5
MERIEL	12/10/2021	Madeleine et louise montebello rue	8
MERIEL	12/10/2021	Massenet rue	2
MERIEL	12/10/2021	Maurice chevalier square	2
MERIEL	12/10/2021	Moines rue des	1
MERIEL	12/10/2021	Mozart rue	1
MERIEL	12/10/2021	Oise impasse de l'	2
MERIEL	12/10/2021	Oise rue de l'	4
MERIEL	12/10/2021	Ormes Rue des	3
MERIEL	12/10/2021	Parc hameau	2
MERIEL	12/10/2021	Pasteur rue	3
MERIEL	12/10/2021	Pecherie allée de la	2
MERIEL	12/10/2021	Pecherie avenue de la	12
MERIEL	12/10/2021	Petits pres rue des	4
MERIEL	12/10/2021	Port rue du	8
MERIEL	12/10/2021	Ru chemin du	3
MERIEL	12/10/2021	Segur avenue de	16
MERIEL	12/10/2021	Verdi square	2
MERIEL	12/10/2021	Victor Hugo avenue	30
MERIEL	12/10/2021	Vignes allée des	1
MERIEL	12/10/2021	Villiers adam rue de	16
MERIEL	12/10/2021	Vincent d'indy square	3
MERY SUR OISE	22/11/2021	Acacias (Rue des)	8

MERY SUR OISE	22/11/2021	Antoine de Saint-Exupéry (Rue)	6
MERY SUR OISE	22/11/2021	Bleuets (Allée des)	4
MERY SUR OISE	22/11/2021	bœufs Chemin des	4
MERY SUR OISE	22/11/2021	Bosquets za	17
MERY SUR OISE	22/11/2021	Brestel jean (rue)	8
MERY SUR OISE	22/11/2021	Camille Claudel (Rue)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Cécile Sorel (Rue)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Cécile Sorel (Rue)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Château (Impasse du)	20
MERY SUR OISE	22/11/2021	Claude Chappe (Rue)	7
MERY SUR OISE	22/11/2021	Côtes (Rue des)	3
MERY SUR OISE	22/11/2021	Courtil Bajou (Rue)	3
MERY SUR OISE	22/11/2021	Cyrano de Bergerac (RUE)	11
MERY SUR OISE	22/11/2021	Ecoles (Rue des)	8
MERY SUR OISE	22/11/2021	François Mauriac (Rue)	3
MERY SUR OISE	22/11/2021	G Duhamel	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Georges Seurat (Rue)	7
MERY SUR OISE	22/11/2021	Henri de Toulouse Lautrec Rue	6
MERY SUR OISE	22/11/2021	Jacques Daguerre (Impasse)	4
MERY SUR OISE	22/11/2021	Jacques Prevert rue	1
MERY SUR OISE	22/11/2021	Marguerite Yourcenar (Rue)	8
MERY SUR OISE	22/11/2021	Maurice Utrillo (Rue)	4
MERY SUR OISE	22/11/2021	Molière (Rue)	3
MERY SUR OISE	22/11/2021	Monet Claude Rue	24
MERY SUR OISE	22/11/2021	Monmousseau Rue de	15
MERY SUR OISE	22/11/2021	Nations (Rue des)	9
MERY SUR OISE	22/11/2021	Nordets (Rue des)	7
MERY SUR OISE	22/11/2021	Oise (Rue de l')	13
MERY SUR OISE	22/11/2021	parc act 4 chemins	10
MERY SUR OISE	22/11/2021	Père Joseph Wresinski (Boulevard du)	19
MERY SUR OISE	22/11/2021	Pierre Curie (Rue)	9
MERY SUR OISE	22/11/2021	Pins (Rue des)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Plaine (Impasse de la)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Pontoise (Chemin de)	12
MERY SUR OISE	22/11/2021	Pontoise (Route de)	14
MERY SUR OISE	22/11/2021	Préaux (Rue des)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Remises (Rue des)	5
MERY SUR OISE	22/11/2021	Roches (Rue des)	15
MERY SUR OISE	22/11/2021	Sognolles (Route de)	2
MERY SUR OISE	22/11/2021	Vaux à epluches Route de	1
MERY SUR OISE	22/11/2021	Victor Hugo (Rue)	5
MERY SUR OISE	22/11/2021	Villiers-Adam (Rue de)	5
MERY SUR OISE	22/11/2021	Vincent van Gogh (Impasse)	1
MERY SUR OISE	22/11/2021	Vincent Van Gogh (Rue ou Avenue)	9
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Allée des Poiriers	1
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Avenue Aristide Quillet	13
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Chemin du Bas des Cotes	4
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Place de Villiers Adam	1

VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Aristide Briand	5
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Benjamin Godard	4
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Carnot	3
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue de Montmorency	11
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue des Echelettes	7
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue des Sequoias	8
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Dhamelincourt	3
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue du Bord Haut	6
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue du Pot Detain	7
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue du Pré Collard	1
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue du Pressoir	1
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Honere de Balzac	6
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue JB Echaugnette	8
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Paul Bert	3
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue Paul Doumer	3
VILLIERS ADAM	30/11/2021	Rue René Domoriane	5

- *Les campagnes de curage de canalisations*

Commune	Date	Rue	Linéaire curé - Diamètre	Type - commentaire
AUVERS SUR OISE	22/03/2021	RUE DES GRANGES	320ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	23/03/2021	RUE DE LA PLAGE	175ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	23/03/2021	RUE DE PONTOISE ANGLE RUE DE CHAPONVAL	1100ml - Ø300	EU
AUVERS SUR OISE	23/03/2021	RUE DE PONTOISE ANGLE RUE DE LA PLAGE	200 ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	25/03/2021	RUE DES BARTAGNOLLES	200 ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	25/03/2021	RUE DES GORDS	660ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	25/03/2021	SENTE DES JARDINS	150ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	16/04/2021	RUE AUNAIES	276ml - Ø600	EP
AUVERS SUR OISE	16/04/2021	RUE REMY	271ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	16/04/2021	RUE REMY	190ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE CALLE	300ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE DE CHAPONVAL	150ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE DE LA RAVINE DES PONCEAUX	400ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE DES PONCEAUX	190ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE DU POIS	240ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE EUGENE FAUQUERT	140ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/04/2021	RUE GENERAL DE GAULLE ANGLE RUE DE PARIS	430ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	22/04/2021	RUE AUNAIES	523ml - Ø300	EU
AUVERS SUR OISE	28/04/2021	RUE DES MAROLETS	538ml - Ø300	EU
AUVERS SUR OISE	18/05/2021	RUE RAJON	486ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	19/05/2021	RUE RAJON	614ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	21/05/2021	RUE DES MAROLETS	179ml - Ø300	EP
AUVERS SUR OISE	15/06/2021	RUE DE PONTOISE	318ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	28/06/2021	RUE MARCEAU	491ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	22/07/2021	ZONE BERTHELETS	690ml - Ø200	EU
AUVERS SUR OISE	22/07/2021	ZONE BERTHELETS	690ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	17/09/2021	RUE DE CHAPONVAL	301ml - Ø800	EP
AUVERS SUR OISE	06/11/2021	RUE MEULIERES	295ml - Ø400	EP
AUVERS SUR OISE	04/12/2021	RUE CARNOT	166ml - Ø200	EU
FREPILLON	04/08/2021	AVENUE CHARLE DE GAULLE	553ml - Ø200	EU
MERIEL	04/01/2021	RUE BELLEVUE	556ml - Ø200	EU
MERIEL	04/02/2021	ALLEE JEAN RIGAUT	52ml - Ø200	EU
MERIEL	04/02/2021	ALLEE JEAN RIGAUT	55ml - Ø200	EP
MERIEL	04/02/2021	RUE CHARLES GOUNOD	126ml - Ø200	EU
MERIEL	30/03/2021	ALLEE ACACIAS/BERGERIE	255ml - Ø200	EU
MERIEL	31/03/2021	ALLEE ACACIAS/BERGERIE	255ml - Ø400	EP
MERIEL	05/04/2021	RUE DU BEL AIR	523ml - Ø200	EU
MERIEL	23/04/2021	CHEMIN DU HALLAGE / RUE DU BAC	1200ml - Ø200	EU
MERIEL	23/04/2021	CHEMIN DU HALLAGE / RUE DU PORT	390ml - Ø200	EU
MERIEL	23/04/2021	RUE DU PORT	280ml - Ø200	EU
MERIEL	29/04/2021	RUE BENJAMIN GODAR	342ml - Ø200	EU
MERIEL	05/05/2021	RUE DU BEL AIR	423ml - Ø500	EP
MERIEL	17/05/2021	AVENUE JOLIOT CURIE	536ml - Ø200	EU
MERIEL	05/06/2021	RUE PAVILLON DE CHASSE	173ml - Ø200	EU
MERIEL	21/09/2021	RUE DE VILLIERS ADAM	872ml - Ø800	EP
MERIEL	08/11/2021	RUE ABBAYE DU VAL	627ml - Ø800	EP

MERY SUR OISE	25/05/2021	RUE DE PONTOISE	613ml - Ø200	EU
MERY SUR OISE	28/05/2021	RUE DE PONTOISE	584ml - Ø400	EP
VILLIERS ADAM	04/07/2021	RUE CARNOT	19ml - Ø300	EP
VILLIERS ADAM	04/07/2021	RUE JEAN BAPTITE EHAUGUETTE	72ml - Ø600	EP
VILLIERS ADAM	15/07/2021	RUE HONORE BALZAC	309ml - Ø400	EP
VILLIERS ADAM	04/09/2021	RUE POT D'ETAIN	119ml - Ø400	EP

La désobstruction des réseaux et des ouvrages

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nb de désobstructions sur réseau	46	55	46	46	39	-15,2%
Nb de désobstructions sur branchements	19	25	28	26	23	-11,5%
Nb de désobstructions sur canalisations	18	14	10	17	8	-52,9%
Nb de désobstructions sur accessoires	9	16	8	3	8	166,7%
<i>dont bouches d'égout, grilles avaloirs</i>	9	16	8	3	8	166,7%
Nombre de "points noirs" sur le réseau	6	7	7	7	7	0,0%

- **Désobstruction de branchements**

Commune	Date	Voie	Observations
AUVERS SUR OISE	01/02/2021	5 AVENUE MARCEAU	
AUVERS SUR OISE	24/02/2021	74 RUE PAUL CEZAME (privé)	DOMAINE PRIVE RACINES
AUVERS SUR OISE	05/03/2021	76 RUE PAUL CEZAME	INVERSEMENT DE BRANCHEMENT EU DANS EP
AUVERS SUR OISE	31/03/2021	5 RUE MARCEAU	DÉSObSTRUCTION BRCHT AVEC CANNE
AUVERS SUR OISE	28/04/2021	46 RUE MONTCEL	PRÉSENCE RACINE DANS BRCHT MAIS NON OBSTRUÉ
AUVERS SUR OISE	04/06/2021	67 RUE DE LA BOURGOGNE	
AUVERS SUR OISE	18/06/2021	4RUE BERNARD GOEUNETTE	
AUVERS SUR OISE	08/11/2021	1 CHEMIN DU BATEAU LAVOIR	PRIVÉ
AUVERS SUR OISE	09/11/2021	14 RUE ARISTIDE QUILLET	PRIVÉ
FREPILLON	11/02/2021	14 /16 RUE DE LA REPUBLIQUE	
FREPILLON	06/10/2021	4 SENTE AUX POIREAUX	PASSAGE CAMÉRA (BRCHT CASSÉ)
FREPILLON	30/11/2021	42 RUE DE LA VIELLE FONTAINE	(PRÉSENCES DE LINGETTES) BRANCHEMENT EN COMMUN AVEC LE NUMÉRO 40)
MERIEL	29/05/2021	48RUE CROIX JEAN MARIN	
MERY SUR OISE	20/01/2021	6 AVENUE MARCEL PERRIN	RÉGARD EP OBSTRUÉ
MERY SUR OISE	17/04/2021	34 RUE CYRANO BERGERAC	ASTREINTE
MERY SUR OISE	12/05/2021	4 RUE DES REMISES	DÉSObSTRUCTION BRCHT PAR EAV
MERY SUR OISE	04/06/2021	5 RUE VINCENT VAN GOGH	
MERY SUR OISE	06/07/2021	13 RUE PIERRE CURIE	POMPAGE RV
MERY SUR OISE	27/09/2021	19 RUE CYRANO DE BERGERAC	DÉGORGEMENT BRANCHEMENT PRÉSENCES DE RACINES
MERY SUR OISE	20/12/2021	8 RUE DES GRANDES GARENNES	DÉSObSTRUCTION BRANCHEMENT EU (PRÉSENCES DE RACINES)
VILLIERS ADAM	22/03/2021	14 AVENUE ARISTIDE QUILLET	
VILLIERS ADAM	19/04/2021	8 RUE DE MERIEL	
VILLIERS ADAM	09/06/2021	2 RUE ARISTIDE BRIAND	

- *Désobstruction de canalisations*

Commune	Date	Voie	Type d'effluent	Observations
AUVERS SUR OISE	08/02/2021	85 RUE DE PONTOISE	EU	CRUE DE L'OISE
AUVERS SUR OISE	21/02/2021	25 RUE DE PONTOISE	EU	
AUVERS SUR OISE	08/03/2021	26 ALLEE DES VERGERS	EU	
AUVERS SUR OISE	10/04/2021	19 RUE CARNOT	EU	PRÉSENCE ENROBÉ DANS REGARD N°90
AUVERS SUR OISE	22/06/2021	RUE EMILE BOGGIO	EP	POMPAGE TAMPON EP, PRÉSENCE LAITANCE CIMENT
AUVERS SUR OISE	28/06/2021	4 IMPASSE ISLE ST VINCENT	EP	OBSTRUCTION AU NIVEAU DE L'ÉXUTOIRE OISE
AUVERS SUR OISE	23/10/2021	RUE EUGENE FAUQUERT	EU	DEBOUCHAGE COLLECTEUR
MERY SUR OISE	20/01/2021	14 AVE MARCEL PERRIN	EU	

- *Désobstruction de grilles / avaloirs*

Commune	Date	Voie
AUVERS SUR OISE	04/06/2021	RUE DIVERS (GRILLES)
AUVERS SUR OISE	14/09/2021	RUE DU GENERAL DE GAULLE
FREPILLON	02/02/2021	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
MERIEL	28/06/2021	RUE DU PORT
MERIEL	13/09/2021	12 RUE GEORGES DUHAMEL
MERIEL	28/09/2021	15 RÉSIDENCE DE LA CHATEGNERAIE
MERY SUR OISE	14/01/2021	RUE JEAN JAURES
MERY SUR OISE	28/09/2021	60 RUE CLAUDE MONET

- *Désobstruction de pompes*

Installation	Date	Commentaires
PR ABREUVOIR	24/03/2021	ASTREINTE DEF PHASE EDF
PR ABREUVOIR	03/11/2021	VÉRIFICATION CORPS DIP ET CONTROLE POMPE VIDE CAVE
PR AUNAIES	26/04/2021	P2
PR BARTAGNIOLLES	26/10/2021	DÉFAUT POMPES NETTOYAGE ET RÉGLAGE POIRES DE NIVEAUX
PR BOUDART	29/05/2021	COUPURE EDF ET P1 BOUCHÉE
PR BOUDART	01/06/2021	P1
PR BOUDART	04/06/2021	P1
PR BOUDART	15/09/2021	DÉBOUCHAGE POMPE 2 EN ASTREINTE
PR BOUDART	24/10/2021	DÉFAUT SECTEUR POMPE 2 EN DÉFAUT D'ISOLEMENT EN ASTREINTE
PR BOUDART	03/11/2021	CHANGEMENT POMPE 2
PR ECAILLE	25/03/2021	P2 POSE JOINT ETANCHEITE
PR ECAILLE	21/06/2021	NETTOYAGE GRAISSE
PR ECAILLE	15/12/2021	
PR ECAILLE EU		
PR EPINEAUX	03/08/2021	PROBLÈME RELAIS DE PHASE
PR EUGENE LEFEVRE	01/09/2021	DÉBOUCHAGE POMPE 2
PR FONTAINE	01/03/2021	DIP 2
PR FONTAINE	06/04/2021	DIP 2
PR FONTAINE	19/04/2021	DÉBOUCHAGE CORP + DIP 1
PR GIVERNY EP	12/07/2021	PROBLÈME SONDE (EN ASTREINTE)
PR GIVERNY EP	04/08/2021	NETTOYAGE SONDE (DESCENTE CATEC)
PR GORDS	23/03/2021	P2
PR GORDS	05/07/2021	P1
PR GORDS	02/08/2021	P1 DESOBSTRUÉ
PR GORDS	19/08/2021	DÉBOUCHAGE P2
PR GORDS	22/11/2021	DÉSObSTRUCTION P2
PR GORDS	15/07/2021	DÉBOUCHAGE POMPE 2
PR GRANGES	12/11/2021	P2
PR GROUPE SCOLAIRE	26/07/2021	INVERSION DES POMPES ET DÉMONTAGE CLAPETS
PR HALLAGE	09/02/2021	DIFFÉRENCIEL HS
PR JEAN BRESTEL	15/03/2021	P1
PR JEAN BRESTEL	12/04/2021	
PR JEAN BRESTEL	06/08/2021	DÉBOUCHAGE P2
PR JEAN BRESTEL	22/09/2021	DÉBOUCHAGE POMPES 1 2
PR JEAN BRESTEL	28/09/2021	DIP 2
PR JEAN BRESTEL	24/10/2021	
PR JEAN BRESTEL	22/11/2021	DÉSObSTRUCTION P3
PR JEAN BRESTEL	21/12/2021	
PR KARAKIS	07/02/2021	ARRET DU POSTE CRUE DE L'OISE
PR KARAKIS	15/02/2021	DIP 1
PR LEFEVRE	01/03/2021	P2
PR LEFEVRE		
PR MAROLETS	20/01/2021	P1
PR MONMOUSSERAU EU	18/06/2021	PROBLEME POIRE
PR PAVILLON DE CHASSE	24/08/2021	PROBLÈME GRAISSE

PR PLAGÉ	30/06/2021	NETTOYAGE GRAISSE
PR PONT DE MERY	03/04/2021	
PR PONT DE MERY	19/08/2021	DÉFAUT SECTEUR, DÉFAUT ISOLEMENT DIP 1
PR QUAI DU HALAGE	24/04/2021	ASTREINTE DEF AUT SECTEUR
PR QUAI DU HALAGE	28/04/2021	DIP 1 HS , POSE NOUVEAU MOTEUR AVEC GARNITURE DU MOTEUR HS
PR QUAI DU HALAGE	20/02/2021	
PR QUILLET	06/07/2021	DÉS OBSTRUCTION 2 MOTEURS + DÉBIMÈTRE
PR QUILLET	27/07/2021	
PR QUILLET	21/10/2021	DEBOUCHAGE DIPS, CLAPET, CORPS, DEBITMÈTRE
PR TAGLIANA	22/01/2021	P3
PR TERTRE	23/08/2021	DÉPOSE DIP 2
PR THERESE LETHIAS	17/09/2021	DÉBOUCHAGE POMPE 1
PR VAN GOGH	31/03/2021	DÉFAUT SONDE
PR VAN GOGH	21/06/2021	NETTOYAGE GRAISSE
PR VAN GOGH	22/06/2021	NETTOYAGE GRAISSE
PR VAN GOGH	30/10/2021	DÉFAUT SECTEUR EN ASTREINTE
PR VILLIERS ADAM	19/05/2021	P1
PR ZAC DES FLACHES	15/03/2021	DIP 2

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com